

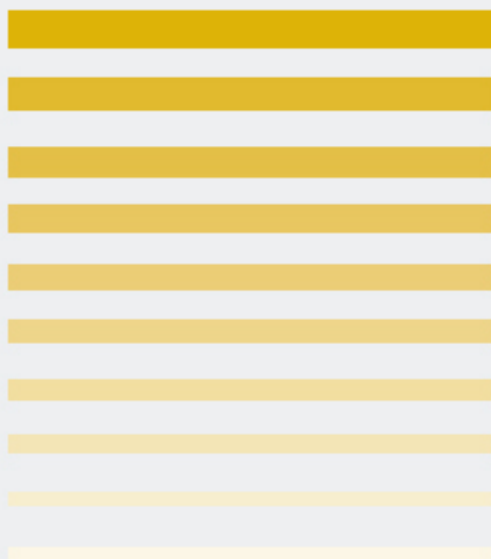


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 5 - Numéro 45

14 novembre 2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	6
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	19
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	79
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	81
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs	116
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation	235
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Jacques Gagné</i> et <i>Martine Gravel</i> (M ^e Donald Duperré) et 9112-2192 <i>Québec Inc.</i> et 9151-2632 <i>Québec Inc.</i> et <i>Daniel Bélanger</i> (intimés) et <i>Banque Nationale du Canada</i> et <i>Banque CIBC</i> (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	14 novembre 2008, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2 ^e al.)]	Avis d'audience du 27 octobre 2008
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Productions Action Motivation inc.</i> et <i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	2004-016	Alain Gélinas	18 novembre 2008, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2 ^o al.)]	Avis d'audience du 28 octobre 2008
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	20 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	21 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de l'audience du 20 novembre 2008
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>MF Global Canada Cie</i> (intimée)	2008-030	Alain Gélinas	26 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Cristallin inc.</i> (intimée)	2008-037	Alain Gélinas	27 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de la demande d'audience du 3 novembre et de l'avis d'audience du 4 novembre 2008 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Corporation de Valeurs mobilières Dundee</i> (Heenan Blaikie, avocats) (intimée)	2008-029	Alain Gélinas	27 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008 et de la remise du 4 novembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	1 ^{er} décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 5 novembre 2008 <i>Audience pro forma</i>
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian Samuel Leemhuis</i> (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	3 décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin et 28 août 2008 <i>Audience pro forma</i>
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Louis-Robert Lemire</i> (intimé) (Yarosky, Daviault & Isaacs, avocats)	2008-028	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opérations sur valeurs [LVM-265] Demande d'audience de l'intimé	À la suite de la décision du 9 septembre 2008 et de l'audience du 6 octobre 2008 et de la remise du 6 novembre 2008 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
11°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Liz Perez Villarreal (intimée)	2008-005	Alain Gélinas	16 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 9 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>
12°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Elliott Page Limitée (Financière Manuvie)	2008-023	Alain Gélinas	18 décembre 2008, 9 h 30	Demande de blâme et de pénalité administrative [LVM 273 et 273.1]	À la suite de l'audience et de la remise du 29 octobre 2008
13°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>
14°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Claude Cajolet (intimé)	2008-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>	2007-033	Alain Gélinas	21 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 23 septembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Paribas (Canada) (mises en cause)</i>	2007-033	Alain Gélinas	22 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 21 janvier 2009
17°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune</i>	2007-033	Alain Gélinas	23 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire	À la suite de l'audience du 22 janvier 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Triglobal inc. et Themistoklis</i> <i>Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>				nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266] Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	

Le 14 novembre 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
 500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
 Courriel : secretariat@bdrv.com www.bdrv.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-010

DÉCISION N° : 2007-010-007

DATE : Le 10 novembre 2008

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

MICHEL L'ITALIEN

et

9151-5270 QUÉBEC INC.

et

LES INVESTISSEMENTS NOBLE & FINANCE INC.

et

NOBLE & FINANCE INC.

et

BERCHMANS L'ITALIEN

et

LISETTE L'ITALIEN

et

SERVICES FINANCIERS MICHEL L'ITALIEN INC.

et

PAULINE L'ITALIEN

et

SYLVIE BASSO

et

FLEURETTE ROUSSEAU

et

MICHELLE BÉLIVEAU

et

WATER BANK OF AMERICA INC.

et

WATER BANK OF AMERICA (USA) INC.

INTIMÉS

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (3^o), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Émilie Robert
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 5 novembre 2008

DÉCISION

Le 31 mai 2007, suite à une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et de blocage de fonds¹, en vertu des articles 249, 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec², ainsi que des articles 93 (3^o) et (6^o) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

Cette décision fut prononcée à l'encontre des personnes suivantes :

- 9151-5270 Québec inc.;
- Noble & Finance inc.;
- Les Investissements Noble & Finance inc.;
- Michel L'Italien;
- Berchmans L'Italien;
- Lisette L'Italien;
- Services Financiers l'Italien inc.;
- Pauline L'Italien;
- Sylvie Basso;
- Fleurette Rousseau;
- Michelle Béliveau;
- Water Bank of America inc.; et
- Water Bank of America (USA) inc.

L'ordonnance de blocage mentionnée au premier paragraphe de la présente décision fut prolongée par le Bureau le 24 août 2007⁴, le 20 novembre 2007⁵, le 15 février 2008⁶, le 16 mai 2008⁷ et le 12 août 2008⁸.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le 15 octobre 2008, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation de cette ordonnance de blocage. À la suite de cette demande, le Bureau a, le 16 octobre 2008, envoyé un avis pour une audience devant se tenir le 5 novembre 2008, à son siège.

¹. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc., Noble & Finance inc., Berchmans L'Italien, Lisette L'Italien, Services Financiers Michel L'Italien inc., Pauline L'Italien, Sylvie Basseau, Fleurette Rousseau, Michelle Béliveau, Water Bank of America Inc. et Water Bank of America (USA) Inc.* 22 juin 2007, Vol. 4, n^o 25, BAMF, 18.

². L.R.Q., c. V-1.1.

³. L.R.Q., c. A-33.2.

⁴. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc. et als.* 19 octobre 2007, Vol 4, n^o 42, BAMF, 27.

⁵. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc. et als.* 21 décembre 2007, Vol 4, n^o 51, BAMF, 12.

⁶. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc. et als.* 29 février 2008, Vol 5, n^o 9, BAMF, 21.

⁷. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc. et als.* 13 juin 2008, Vol 5, no 23, BAMF, 20.

⁸. *Autorité des marchés financiers c. Michel L'Italien, 9151-5270 Québec Inc., Les Investissements Noble & Finance inc. et als.* 19 septembre 2008, Vol 5, no 37, BAMF, 33.

L'avis d'audience a été dûment signifié à toutes les parties intimées mais celles-ci ne sont pas présentées à l'audience et n'y ont pas été représentées.

Lors de l'audience, la procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage de M. Hamelin, enquêteur à l'Autorité qui a affirmé que les faits ayant justifié que l'ordonnance de blocage initiale soit prononcée existaient toujours, à savoir notamment que les actionnaires n'avaient toujours pas reçu les actions qu'ils étaient en droit de recevoir. De plus, M. Hamelin a témoigné à l'effet qu'un rapport d'enquête avait été remis et que les constats d'infractions ont été envoyés récemment par le contentieux de l'Autorité. À cet égard, la procureure de l'Autorité souligne qu'il y a eu le 28 octobre 2008 une audience *pro forma* dans le dossier en chambre criminelle et pénale et qu'il y aura une prochaine audience *pro forma* dans ce même dossier le 9 décembre 2008, pour fins de conférence préparatoire. La procureure de l'Autorité a rappelé que le dossier en chambre criminelle est relatif à 102 chefs d'accusation.

LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve qu'elle a présentée au cours de l'audience du 5 novembre 2008, des arguments de cette dernière, du fait que les intimés n'ont pas comparu dans ce dossier et considérant qu'il est dans l'intérêt des investisseurs que le blocage des actions de Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. entre les mains des intimés ou entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle au nom des intimés, se prolonge pour éviter toute dilapidation de ces actions.

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prolonge le blocage qu'il avait prononcé le 31 mai 2007 par la décision 2007-010-01⁹, tel que renouvelé le 24 août 2007 par la décision n° 2007-010-002¹⁰, le 20 novembre 2007 par la décision n° 2007-010-003¹¹, le 15 février 2008 par la décision n° 2007-010-004¹², le 16 mai 2008 par la décision n° 2007-010-005¹³ et le 12 août 2008 par la décision n° 2007-010-006¹⁴, le tout en vertu de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹⁵ et du deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec¹⁶.

Par conséquent :

- 1) Il ordonne aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas se départir des actions de Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. immatriculées au nom de Michel L'Italien, Berchmans L'Italien, Lisette L'Italien, Services Financiers l'Italien inc., Pauline L'Italien, Sylvie Basso, Fleurette Rousseau, Michelle Béliveau :
 - 9151-5270 Québec Inc.;
 - Noble & Finance inc.;
 - Les Investissements Noble & Finance inc.;
 - Michel L'Italien;
 - Berchmans L'Italien;
 - Lisette L'Italien;
 - Services Financiers l'Italien inc.;
 - Pauline L'Italien;
 - Sylvie Basso;
 - Fleurette Rousseau;
 - Michelle Béliveau;
 - Water Bank of America inc.; et
 - Water Bank of America (USA) Inc.

⁹ . Précitée, note 1.
¹⁰ . Précitée, note 4.
¹¹ . Précitée, note 5.
¹² . Précitée, note 6.
¹³ . Précitée, note 7.
¹⁴ . Précitée, note 8.
¹⁵ . Précitée, note 3.
¹⁶ . Précitée, note 2.

2) Il ordonne aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer des mains d'une autre personne qui a en dépôt ou qui a la garde ou le contrôle des actions de Water Bank of America Inc. et Water Bank of America (USA) Inc. immatriculées au nom de Michel L'Italien, Berchmans L'Italien, Lisette L'Italien, Services Financiers l'Italien inc., Pauline L'Italien, Sylvie Basso, Fleurette Rousseau, Michelle Béliveau :

- 9151-5270 Québec inc.;
- Noble & Finance inc.;
- Les Investissements Noble & Finance inc.;
- Michel L'Italien;
- Berchmans L'Italien;
- Lisette L'Italien;
- Services Financiers l'Italien inc.;
- Pauline L'Italien;
- Sylvie Basso;
- Fleurette Rousseau;
- Michelle Béliveau;
- Water Bank of America Inc.; et
- Water Bank of America (USA) Inc.

La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée. Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁷, elle restera en vigueur pour une période de 90 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 10 novembre 2008.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président par intérim

¹⁷. Précitée, note 2.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 31-309 du personnel des ACVM **Projet de Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription et d'Instruction générale relative au** **Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription**

Le 28 février 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont lancé une consultation sur un projet révisé de *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription* (le « Règlement 31-103 »), qui sera le principal règlement en matière d'inscription, ainsi que sur un projet révisé de *Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription*.

Les ACVM ont reçu plus de 300 mémoires et tiennent à remercier les intervenants pour leurs commentaires. La participation des intervenants du secteur continue de nous être très utile dans l'élaboration du Règlement 31-103. Actuellement, nous étudions les commentaires, examinons les questions soulevées par nos propositions et rédigeons les documents nécessaires.

Tout au long de l'élaboration du Règlement 31-103, les ACVM se sont employées à tenir les intéressés informés des questions et des propositions à l'étude. Nous avons indiqué aux intervenants du secteur et à la communauté juridique, dans le cadre de séances d'information, de conférences et de séminaires, que la date visée de mise en œuvre du Règlement 31-103 était le 30 mars 2009. Nous souhaitons informer les intéressés que l'élaboration du texte final nécessitera plus de temps que prévu. Les ACVM prévoient désormais terminer leurs travaux fin avril 2009 et seront alors en mesure de proposer un calendrier de mise en œuvre du Règlement 31-103.

Pour toutes questions, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Sophie Jean
 Conseillère en réglementation
 Surintendance de la distribution
 Autorité des marchés financiers
 Tél. : 514-395-0337, poste 4786
sophie.jean@lautorite.qc.ca

David McKellar
 Director, Market Regulation
 Alberta Securities Commission
 Tél. : 403-297-4281
david.mckellar@seccom.ab.ca

Laura Bliss
 Senior Legal Counsel
 Capital Markets Regulation
 British Columbia Securities Commission
 Tél. : 604-899-6666
 1-800-373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
lbliss@bcsc.bc.ca

Christopher Jepson
 Senior Legal Counsel
 Registrant Regulation
 Ontario Securities Commission
 Tel: 416-593-2379
cjepson@osc.gov.on.ca

Dean Murrison
Deputy Director, Legal/Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Tél. : 306-787-5879
dean.murrison@gov.sk.ca

Le 14 novembre 2008

Signature d'une convention entre l'Autorité des marchés financiers et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec concernant l'utilisation du titre de planificateur financier

Le 10 novembre 2008, a pris effet une nouvelle convention visant le transfert de l'encadrement du titre de planificateur financier de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») vers l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'« Ordre »). Cette convention est signée en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « Loi »). Elle remplace la convention précédente au même effet.

La convention, d'une durée de 3 ans, fait en sorte que l'Ordre peut permettre à ses membres qui rencontrent certaines conditions, notamment l'obtention du diplôme de l'Institut québécois de planification financière, d'utiliser le titre de planificateur financier sans détenir de certificat de l'Autorité. L'Ordre devient, par le fait même, responsable de l'ensemble de l'encadrement des membres visés par la convention. La communication d'informations entre l'Autorité et l'Ordre relativement à l'encadrement des planificateurs financiers est favorisée par cette nouvelle convention.

Seuls les administrateurs agréés qui ne détiennent pas de certificat de l'Autorité dans une discipline de la Loi, à l'exception d'un certificat en planification financière, sont visés par la convention. À titre d'exemple, un administrateur agréé qui détient à la fois un certificat en planification financière et en assurance de personnes devra maintenir son certificat en planification financière auprès de l'Autorité, conformément à l'article 59 de la Loi.

Sont aussi exclus de la portée de la convention, les administrateurs agréés qui sont employés ou dirigeants d'un cabinet inscrit à l'Autorité dans une discipline de la Loi autre que la planification financière. Tout comme les représentants visés plus haut, ceux-ci doivent conserver leur certificat en planification financière émis par l'Autorité s'ils désirent se présenter comme planificateur financier.

Nous rappelons qu'outre la planification financière, les disciplines de la Loi sont les suivantes : Assurance de personnes, assurance collective de personnes, assurance de dommages, expertise en règlement de sinistres, courtage en épargne collective, courtage en contrats d'investissement, courtage en plans de bourses d'études.

La signature de la convention ne vient pas modifier la réalité actuelle des planificateurs financiers membres de l'Ordre, telle qu'elle existait auparavant. En effet, la signature d'une nouvelle convention était nécessaire à l'échéance de la convention précédente.

Le texte de la convention est disponible à la suite de cet avis.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Téléphone : (418) 525-0337
(514) 395-0337
1 877 525-0337
Télécopie : (418) 647-0376

Courrier électronique : renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

Le 14 novembre 2008.

CONVENTION

ENTRE : L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, ayant son siège au 2640, boul. Laurier, 3^e étage, Québec, province de Québec, G1V 5C1, **dûment autorisée telle qu'elle le déclare;**

(l'« Autorité »)

ET :

L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée et régie par le *Code des professions*, ayant son siège au 910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100, Montréal, province de Québec, H3A 1G3, **dûment autorisé tel qu'il le déclare;**

(l'« Ordre »)

(ci-après collectivement désignées comme étant les « parties »)

ATTENDU que l'Autorité est chargée de l'administration de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, (la « Loi ») en vertu de l'article 580.1 de la Loi;

ATTENDU que l'Autorité doit, conformément aux articles 184 et 185 de la Loi, veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la Loi et, lorsque nécessaire, faire des recommandations au ministre des Finances ou donner son avis sur toute question relative à la distribution de produits et services financiers;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) (le « Code des professions »), l'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il contrôle l'exercice de la profession par ses membres, notamment par l'adoption d'une réglementation visant entre autres la formation, l'inspection professionnelle et la discipline;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la Loi, l'Ordre peut conclure avec l'Autorité une convention déterminant les responsabilités de l'Ordre à l'égard de ses membres qui désirent utiliser le titre de planificateur financier;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, tant qu'une telle convention est en vigueur, les dispositions de la Loi relatives aux planificateurs financiers, autres que les dispositions pénales, ne s'appliquent pas aux membres de l'Ordre qui utilisent le titre de planificateur financier;

ATTENDU que la Convention ne s'applique pas, conformément au troisième alinéa de l'article 59 de la Loi, à un membre de l'Ordre qui détient un certificat délivré en vertu de la Loi dans une discipline autre que la planification financière, ou à un dirigeant ou à un employé d'un cabinet inscrit dans une discipline autre que la planification financière lorsqu'il agit dans le domaine de la planification financière pour ce cabinet;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 60 de la Loi, les membres de l'Ordre qui sont titulaires d'un diplôme de planificateur financier décerné par l'Institut québécois de planification financières (l'« IQPF ») sont autorisés à utiliser ce titre pendant la durée de la Convention, tant qu'ils satisfont aux exigences et respectent les règles déterminées par l'Ordre;

ATTENDU qu'en vertu de la présente Convention, une société dont au moins un membre est autorisé par l'Ordre à utiliser le titre de planificateur financier, peut se présenter comme offrant des services de planification financière;

ATTENDU que le paragraphe précédent ne vise pas les sociétés dont au moins un membre est autorisé à utiliser le titre de planificateur financier par certificat de l'Autorité;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi, tout geste posé par un membre de l'Ordre à titre de planificateur financier dans le cadre de l'application de la présente Convention est réputé être un geste posé à titre de membre de l'Ordre;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, le planificateur financier est la personne physique qui utilise le titre de planificateur financier et que nul ne peut se présenter comme tel sans y être dûment autorisé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 465 de la Loi, quiconque utilise, sans y être autorisé, un titre similaire à celui de planificateur financier déterminé par règlement de l'Autorité ou une abréviation d'un tel titre, commet une infraction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 466 de la Loi, quiconque, n'étant pas un planificateur financier, se présente comme offrant des services de planification financière, commet une infraction;

ATTENDU que les parties souhaitent également établir les principes, les obligations et les modalités en vertu desquels ils communiqueront des renseignements susceptibles d'assurer la mise en œuvre de la Convention, ainsi que des renseignements qui permettront d'assurer une meilleure protection du public;

ATTENDU que l'Autorité et l'Ordre ont conclu le 1^{er} octobre 2000 une convention en vertu de l'article 59 de la Loi (la « convention de 2000 ») qui venait à échéance le 30 septembre 2003, laquelle a ensuite été renouvelée annuellement à l'échéance jusqu'au 31 mai 2006;

ATTENDU que les parties ont convenu de prolonger les termes et conditions de la convention de 2000 jusqu'à la signature de la présente Convention et que toute situation survenue entre la fin de la convention de 2000 et la prise d'effet de la présente Convention sera régie par la convention de 2000.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. BUTS

- 1.1 La Convention a pour principal but de permettre à l'Ordre d'autoriser ses membres qui sont titulaires d'un diplôme de planificateur financier décerné par l'IQPF à utiliser le titre de planificateur financier pendant la durée de la Convention tant qu'ils satisfont aux exigences et respectent les règles déterminées par l'Ordre, conformément à l'article 60 de la Loi.
- 1.2 Elle a également pour but de déterminer les responsabilités de l'Ordre à l'égard de ses membres qui désirent utiliser le titre de planificateur financier ainsi que la nature des renseignements que les parties se communiquent afin qu'elles puissent remplir les obligations qui leur sont imposées par la Loi ou par la présente Convention.

Elle a en outre pour but d'établir une Table de concertation.
- 1.3 La Convention ne s'applique pas à un membre de l'Ordre qui détient un certificat délivré en vertu de la Loi dans une discipline autre que la planification financière, ou à un dirigeant ou à un employé d'un cabinet inscrit dans une discipline autre que la planification financière lorsqu'il agit dans le domaine de la planification financière pour ce cabinet, conformément au troisième alinéa de l'article 59 de la Loi.
- 1.4 Tant que la Convention est en vigueur, la Convention ne concerne pas les membres de l'Ordre qui exercent des activités de planification financière, mais qui ne sont pas autorisés à utiliser le titre de planificateur financier.
- 1.5 Les dispositions de la Loi relatives aux planificateurs financiers, autres que les dispositions pénales, ne s'appliquent pas aux membres de l'Ordre qu'il autorise à utiliser le titre de planificateur financier.

2. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE ET CONDITIONS D'EXERCICE APPLICABLES

- 2.1 L'Ordre déclare que les règles professionnelles applicables à ses membres contiennent et contiendront, pendant la durée de la présente Convention, sous une forme similaire ou différente, les principes énoncés dans les règles professionnelles et déontologiques de l'Autorité applicables aux planificateurs financiers tel qu'ils apparaissent à l'Annexe 1 de la présente Convention.

Le respect de ces règles sera vérifié et contrôlé par les instances de l'Ordre responsables du contrôle de l'exercice de la profession des membres, de la même manière que les autres règles de déontologie et conditions d'exercice applicables à l'ensemble des membres de l'Ordre. L'Ordre informera l'Autorité de ses exigences et règles en sus de celles prévues au Code des professions, pour la détention du titre de planificateur financier, conformément au Protocole reproduit à l'Annexe 3.

- 2.2 Lors de la mise en vigueur d'un nouveau règlement ou d'une modification à un règlement qui a une incidence sur l'encadrement des membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier, chaque partie convient d'en aviser l'autre partie conformément aux modalités déterminées à l'Annexe 3.
- 2.3 L'Ordre déclare que les exigences de formation continue obligatoire qu'il impose à ses membres, sont au moins équivalentes à celles applicables aux planificateurs financiers titulaires d'un certificat de l'Autorité. L'Ordre confirme qu'il exige que ses membres autorisés à utiliser le titre de planificateur financier suivent au minimum 40 heures de formation continue sur une base biennale, dont 15 heures en planification financière intégrée, celle-ci étant définie comme étant des activités de formation intégrée dans les 7 domaines d'intervention de la planification financière personnelle suivants :
- les finances;
 - la fiscalité;
 - les aspects légaux;
 - la retraite;
 - les successions;
 - les placements;
 - les assurances.
- 2.4 L'Ordre confirme, par ailleurs, qu'il effectue auprès de ses membres un contrôle annuel quant au suivi des heures de formation continue visées à l'article 2.3 et qu'il peut imposer des sanctions si un membre fait défaut de respecter les exigences de formation continue qui lui sont applicables.
- 2.5 L'Ordre s'engage à transmettre à l'Autorité, selon les modalités déterminées à l'article 8 et à l'Annexe 3, les renseignements nécessaires confirmant l'obligation pour le membre autorisé à utiliser le titre de planificateur financier de suivre les heures de formation prévues à l'article 2.3.
- 3. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**
- 3.1 Conformément à l'article 62 de la Loi, l'Ordre déclare que l'assurance de responsabilité professionnelle imposée à ses membres couvre les gestes posés par ceux qui utilisent le titre de planificateur financier. Par ailleurs, tout geste posé par un membre de l'Ordre autorisé à utiliser le titre de planificateur financier, est réputé être un geste posé à titre de membre de l'Ordre.
- 3.2 L'Ordre confirme qu'il vérifie que le membre ou une personne en son nom a souscrit pour la période pendant laquelle il est autorisé par l'Ordre à porter le titre, une assurance de responsabilité professionnelle d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre pour ses gestes posés à titre de planificateur financier, et ce, avant d'autoriser le port du titre de planificateur financier.
- 3.3 L'Ordre confirme également qu'il s'assure lors du renouvellement de l'inscription du membre au Tableau de l'Ordre que le membre détient toujours l'assurance de responsabilité professionnelle visée à l'article 3.1.

4. FONDS D'INDEMNISATION

- 4.1 Conformément à l'article 62 de la Loi, l'Ordre déclare que les dispositions relatives à son Fonds d'indemnisation prévues dans le *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec* (L.R.Q., c. 26, r.12) s'appliquent pour ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier lorsqu'ils exercent une activité de planification financière étant entendu que la vente de produits financiers et de placements ne font pas partie de l'activité de planification financière.

5. TABLE DE CONCERTATION

- 5.1 Les parties conviennent de participer à une Table de concertation à laquelle les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire seront invités à participer et dont les objectifs seront les suivants :
- Dresser annuellement un bilan informel des activités que les ordres ont réalisées auprès de leurs membres et que l'Autorité a réalisées auprès de ses inscrits et de ses détenteurs de certificat en matière de planification financière, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :
 - les plaintes reçues, les manquements ou défauts détectés ou tout autre sujet en lien avec la présente Convention ou jugé pertinent par la partie concernée;
 - les activités et programmes de formation qui ont été réalisés en cours d'année et qui peuvent présenter un intérêt pour les membres de la Table de concertation;
 - Assurer un dialogue informel constant entre les ordres professionnels signataires d'une convention similaire et l'Autorité, en ce qui a trait aux aspects éthiques et déontologiques de la planification financière ainsi qu'au contrôle de l'exercice de cette activité;
 - Favoriser la cohérence des règles applicables aux planificateurs financiers et à leur encadrement;
 - Traiter d'autres sujets qui sont d'intérêt commun en vue d'assurer une meilleure protection du public.
- 5.2 La Table de concertation constitue un forum informel de discussion et ne saurait porter atteinte à la discrétion et à l'indépendance des parties, en ce qui a trait aux décisions qu'elles peuvent prendre en matière d'encadrement des activités des planificateurs financiers qui relèvent de leur compétence.
- 5.3 Pourront également participer à la Table de concertation, la Chambre de la sécurité financière et l'IQPF en autant que les parties et les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire soient d'accord.
- 5.4 Les parties et les autres ordres professionnels signataires d'une convention similaire peuvent tenir une séance à tout endroit et selon tout mécanisme qu'ils estiment appropriés, notamment par vidéoconférence.

- 5.5 Rien dans les articles 5.1 à 5.4 ne doit être interprété comme empêchant l'Autorité et l'Ordre d'avoir, à l'occasion, des discussions bilatérales sur le sujet de la planification financière avec d'autres organismes.

6. REGISTRE DE L'ORDRE

- 6.1 L'Ordre déclare tenir un registre de ses membres qui sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (le « registre »), conformément à l'article 67 de la Loi. L'Ordre confirme que ce registre contient au moins le nom et le prénom du membre concerné, son domicile professionnel ainsi que le nom de la société autorisée par le biais d'un membre, à se présenter comme offrant des services de planification financière et l'adresse de son principal établissement.
- 6.2 L'Ordre s'engage à communiquer les informations contenues à son registre à l'Autorité, conformément aux modalités d'assistance prévues à l'article 7 et à l'Annexe 3.

7. ASSISTANCE ET COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

- 7.1 Les parties conviennent qu'il est dans leur intérêt commun d'établir un mécanisme d'assistance et de communication de renseignements en vue d'assurer l'application efficiente de la Convention et la protection du public.
- 7.2 Les objectifs visés par ce mécanisme sont les suivants :
- Permettre aux parties de déterminer efficacement si un planificateur financier est sujet à la compétence de l'Ordre ou de l'Autorité ;
 - Permettre aux parties de déterminer si un postulant, un titulaire de certificat ou un membre de l'Ordre qui souhaite être autorisé par une partie à porter le titre de planificateur financier n'a pas fait l'objet d'une mesure administrative, disciplinaire ou pénale imposée par l'autre partie ou par tout autre ordre professionnel signataire d'une convention similaire dans les mesures permises par la Loi.
- 7.3 Les parties conviennent d'effectuer les communications de renseignements visés par la présente section en fonction des conditions et modalités établies par le Protocole de communication reproduit à l'Annexe 3.
- 7.4 L'Autorité s'engage à fournir à l'Ordre les renseignements et documents suivants :
- Lors du premier échange, la liste des titulaires de certificats dans la discipline de la planification financière, afin de déterminer les membres de l'Ordre. Par la suite, toute mise à jour de la liste des membres.
 - Tout communiqué confirmant que l'Autorité a déposé une poursuite pénale contre un membre de l'Ordre pour une infraction à l'un ou l'autre des articles 465 ou 466 de la Loi, ainsi que des résultats de cette poursuite.

- Toute décision imposant une révocation ou une suspension de certificat dont un membre de l'Ordre est titulaire ainsi que toute demande de retrait d'un tel certificat, dans la discipline de la planification financière ou une autre discipline.
- Toute décision imposant une radiation ou une suspension d'une inscription détenue par un cabinet, une société ou un représentant autonome auquel le membre de l'Ordre est rattaché ou dont il est le détenteur.

En outre, l'Autorité s'engage à communiquer à l'Ordre les renseignements suivants, lorsqu'elle estime qu'ils sont nécessaires aux fins d'une enquête ou d'une inspection de l'Ordre :

- Tout avis de résiliation d'un contrat d'assurance de responsabilité qu'un membre de l'Ordre est tenu de souscrire lorsqu'il est titulaire d'un certificat ou inscrit auprès de l'Autorité.
- Une copie de toute décision rendue à l'endroit d'un membre en vertu de la Loi.

7.5 L'Ordre s'engage à fournir à l'Autorité les renseignements et documents suivants :

- La liste des noms, des prénoms et des domiciles professionnels de leurs membres inscrits au registre visé à l'article 6.1 ainsi que toute mise à jour de celle-ci.
- Toute décision imposant une radiation, une suspension, une limitation d'exercice ou toute résolution adoptée par l'Ordre en application du Code des professions ou de la loi ou des règlements qui régissent la profession, qui a pour effet de radier, de suspendre ou de limiter l'exercice des activités professionnelles d'un membre et qui est en lien avec l'utilisation du titre de planificateur financier.
- Les noms, les prénoms et les domiciles professionnels des membres qui cessent l'exercice de la profession.
- Dans l'éventualité où l'Ordre produirait un avis ou un communiqué confirmant à ses membres que la vente de produits financiers et de placements ne font pas partie de l'activité de planification financière, une copie de cet avis ou de ce communiqué.

7.6 Les parties conviennent qu'elles pourront se communiquer des renseignements suivants les termes des articles 108 à 108.11 du Code des professions et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1) (la « Loi d'accès ») afin de parfaire leurs registres respectifs en matière de planification financière lorsque les renseignements publics communiqués en application de la Convention ne permettent pas à eux seuls d'atteindre cet objectif.

- 7.7 Les parties reconnaissent que ce qui précède n'affectent aucunement la discrétion qui leur est accordée par la Loi d'accès de refuser de communiquer un renseignement personnel à l'autre partie.

Les parties conviennent d'effectuer les communications de renseignements visés par la présente section en fonction des conditions et modalités établies par le Protocole de communication reproduit à l'Annexe 3.

8. COORDONNATEURS ET PERSONNES-RESSOURCES

- 8.1 Les parties conviennent de désigner un coordonnateur et des personnes-ressources qui seront chargés de les représenter pour les fins de la mise en œuvre de la Convention. Le nom et les coordonnées des personnes désignées sont reproduites à l'Annexe 2.
- 8.2 Le coordonnateur de la Convention est chargé, au nom de la partie concernée, de participer à la Table de concertation et de traiter tout différend qui pourrait survenir entre les parties quant à l'application de la Convention.

9. MODIFICATION

- 9.1 La Convention peut, d'un commun accord, être modifiée en tout ou en partie. Le cas échéant, toute modification doit être consignée dans un écrit dûment signé par les parties et annexé à la Convention.

10. PRÉAMBULE ET ANNEXES

- 10.1 Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente Convention.

11. DÉFAUT

- 11.1 Tel que prévu à l'article 69 de la Loi, l'Autorité peut, si elle estime que l'Ordre néglige d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées par la Convention, lui signifier un préavis d'au moins 15 jours indiquant les motifs qui lui paraissent justifier cette opinion et la possibilité pour l'Ordre de présenter ses observations.

Si, à la suite de la présentation de ces observations ou à défaut d'une telle présentation, l'Autorité est toujours d'avis que l'Ordre néglige d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées, elle en saisit le ministre des Finances et lui indique les motifs sur lesquels elle s'appuie. Le ministre peut alors mettre fin à la Convention.

12. FIN DE LA CONVENTION

- 12.1 L'Ordre peut mettre fin en tout temps à la présente Convention. Il doit alors en informer l'Autorité 90 jours à l'avance et lui transmettre en sus du registre, toute l'information nécessaire concernant ses membres qui utilisent le titre de planificateur financier, et ce, dans les 15 jours suivant cet avis.

13. DURÉE

- 13.1 La Convention est d'une durée de trois (3) ans.
- 13.2 Dans toute éventualité, l'Ordre doit aviser ses membres sans délai de la terminaison de la Convention.

14. RENOUELEMENT

- 14.1 Dans l'éventualité où la Convention ne serait pas renouvelée à son expiration, celle-ci demeurera valide jusqu'à l'entrée en vigueur d'une prolongation de convention ou d'une convention remplaçant celle-ci.
- 14.2 Dans l'éventualité où les parties conviendraient de ne pas prolonger la Convention ni de la remplacer, l'Ordre s'engage à transmettre sans délai à l'Autorité copie du registre à jour à la date de terminaison de la Convention.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 15.1 La Convention prend effet à la date de signature de celle-ci par l'Autorité, étant entendu que l'Ordre sera le premier signataire de la Convention.

EN FOI DE QUOI, l'Autorité a signé à Québec

Ce 10^e jour du mois de novembre 2008.

Par : (s) Mario Albert
Mario Albert, Surintendant de la distribution

EN FOI DE QUOI, l'Ordre a signé à Montréal

Ce 5^e jour du mois de novembre 2008.

Par : (s) Gilles Auger
Gilles Auger, Président de l'Ordre

Par : (s) Denise Brosseau
Denise Brosseau, Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

ANNEXE 1**RÈGLES PROFESSIONNELLES ET DÉONTOLOGIQUES DE L'AUTORITÉ
(ARTICLE 2)**

Les règles professionnelles et déontologiques de l'Autorité qui sont applicables aux titulaires d'un certificat de planificateur financier (le « pl. fin. ») sont les suivantes :

- a) Le pl. fin. utilise le titre de « planificateur financier » ou l'abréviation « Pl. Fin. ». (Article 116 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*).
- b) Lorsqu'un pl. fin. exige des émoluments de la personne avec laquelle il transige, il doit lui dévoiler le fait qu'il reçoit d'autre part une rémunération pour les produits qu'il lui vend ou les services qu'il lui rend. (Article 17 de la Loi).
- c) Le pl. fin. ne peut rendre des services de planification financière offerts à ce titre que s'il a préalablement rédigé un mandat ou contrat de service comportant au moins les éléments suivants :
 - 1. la nature et l'étendue de son mandat ou un contrat de service;
 - 2. l'estimation de sa rémunération et, le cas échéant, le nombre d'heures pour exécuter son mandat ou son contrat de service;
 - 3. la discipline dans laquelle il est autorisé à agir ainsi que la description des services financiers susceptibles d'être offerts, le cas échéant, dans l'exécution de son mandat ou son contrat de service;
 - 4. la signature du client attestant l'acceptation du mandat ou du contrat de service.

Ce contrat ne peut prévoir que le client est tenu de se procurer un service financier offert par le membre de l'Ordre autorisé à utiliser le titre de pl. fin. (Article 8 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*)
- d) Le pl. fin. doit préparer un rapport écrit de la planification effectuée et le remettre au client. (Article 9 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*)
- e) Le pl. fin. doit, lors de la première rencontre avec un client, lui remettre un document, tel une carte d'affaires, lequel doit mentionner les éléments suivants :
 - 1. son nom;
 - 2. ses adresses d'affaires, ses numéros de téléphone d'affaires et, le cas échéant, son numéro de télécopieur;
 - 3. les titres qu'il est autorisé à utiliser;
 - 4. le nom du cabinet ou de la Société pour le compte de laquelle il exerce ses activités, le cas échéant.

(Article 10 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*)

- f) Le pl. fin. qui reçoit un montant provenant d'une commission ou d'un partage de commission, doit le faire conformément à l'article 100 de la Loi ainsi qu'aux articles 22 à 25 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* et des articles 13 à 18 du *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres*.
- g) Sous réserve du consentement du client, le pl. fin. doit s'abstenir de recevoir, en plus de la rémunération à laquelle il a droit, tout avantage, ristourne ou commission relatifs à l'exercice de sa profession. De même, il ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à verser un tel avantage, ristourne ou commission. Tout avantage, ristourne ou commission reçu par le membre doit être inscrit dans un registre tenu à cette fin.
- h) Le pl. fin. doit éviter d'adopter des méthodes qui auraient pour effet notamment de privilégier un aspect spécifique de la planification financière pour attirer indûment l'attention d'un client éventuel lorsqu'il effectue de la prospection de clientèle (article 50 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*) (« *Code CSF* »).
- i) Le pl. fin. doit s'abstenir :
 - 1. de verser, directement ou indirectement, une rémunération à une personne qui n'est pas légalement habilitée à utiliser le titre de pl. fin. pour qu'elle agisse à ce titre ou en prenne le titre;
 - 2. d'accepter ou de se faire verser, directement ou indirectement, une rémunération par une personne non légalement habilitée à utiliser le titre de pl. fin. qui agit ou tente d'agir à ce titre (article 51(2)(3) du *Code CSF*).
- j) Le pl. fin. doit informer son client lorsqu'il constate un empêchement à la continuation de son mandat (article 51(4) du *Code CSF*).

ANNEXE 2**Liste des coordonnateurs de la Convention et personnes-ressources****Autorité des marchés financiers****Coordonnateur**

Le Chef du Service de la réglementation
et des pratiques professionnelles et commerciales
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Tour Cominar
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337

Personne-ressource

Le directeur de la certification et de l'inscription
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Tour Cominar
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337

Ordre des administrateurs agréés du Québec**Coordonnateur**

Denise Brosseau
La directrice générale et Secrétaire
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3
Tél. : (514) 499-0880

Personne-ressource

Denise Brosseau
La directrice générale et Secrétaire
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3
Tél. : (514) 499-0880

ANNEXE 3**Protocole de communication de renseignements entre l'Autorité des marchés financiers et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec**

1. Conformément à la Convention intervenue le 10 novembre 2008 entre l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'« Ordre ») (ci-après collectivement désignées comme étant les « parties »), les parties s'engagent à communiquer les renseignements visés par la Convention, ainsi que toute autre information liée à son application ou à sa mise en œuvre, conformément aux modalités établies par ce Protocole.
2. Les avis portant spécifiquement sur la Convention ou sur un différend qui découle de son application peuvent être communiqués d'une partie à une autre, par voie de lettre ou par courrier électronique, à l'attention du coordonnateur désigné à l'Annexe 2 de la Convention.
3. Les renseignements visés par la section 7 de la Convention peuvent être communiqués par les parties de manière systématique ou, par voie de demande de renseignements.
4. Les renseignements suivants seront communiqués de manière systématique par l'Ordre à l'Autorité, aux destinataires et selon les fréquences indiquées ci-dessous :

Renseignements	Destinataire	Fréquence
Informations contenues au registre prévu à l'article 67 de la Loi (article 6.1 et 6.2 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	30 jours de l'entrée en vigueur de la Convention. Les mises à jour sont transmises à tous les 90 jours.
Exigences de l'Ordre en éthique et déontologie (Règles professionnelles et déontologiques applicable aux planificateurs financiers) (article 2.1 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, le cas échéant, lors de l'entrée en vigueur d'un règlement, d'une norme ou d'une résolution.
Renseignements relatifs à la formation continue obligatoire (article 2.2 et 2.5 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, par la suite, dans les 90 jours qui suivent l'adoption d'une nouvelle norme, d'un règlement ou résolution par le Bureau de l'Ordre.
Décision à l'encontre d'un membre de l'Ordre autorisé à utiliser le titre de planificateur financier (article 7.5 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	10 jours, à la suite de la signification de la décision.
Renseignements et documents visés par l'article 7.5 de la Convention).	Coordonnateur de la Convention.	Annuellement, dès que ce répertoire aura été constitué par l'Ordre.

5. Les renseignements suivants seront communiqués de manière systématique par l'Autorité à l'Ordre, aux destinataires et selon les fréquences indiquées ci-dessous :

Renseignements	Destinataire	Fréquence
Réglementation et normes applicables à l'exercice de la planification financière (articles 2.2 et 2.5 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	90 jours de l'entrée en vigueur de la Convention et, le cas échéant, lors de l'entrée en vigueur d'un règlement.
Liste des titulaires de certificat dans la discipline de la planification financière (article 7.4 de la Convention)	Personne-ressource	30 de l'entrée en vigueur de la Convention. Les mises à jour sont transmises à tous les 30 jours.
Communiqué concernant une poursuite intentée contre un membre de l'Ordre (article 7.4 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	Dans les 10 jours qui suivent la signification de la procédure au membre de l'Ordre.
Décision à l'encontre d'un membre titulaire de certificat ou à un inscrit. (article 7.4 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	Dans les 10 jours qui suivent la signification de la décision au membre de l'Ordre.
Avis de résiliation (contrat d'assurance de responsabilité professionnelle) (article 7.4 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	Dans les 30 jours où cette information est portée à la connaissance de l'Autorité, le responsable de l'accès devant cependant autoriser la communication.
Décision relative à un titulaire de certificat ou un inscrit telle que publiée au Bulletin de l'Autorité. (article 7.4 de la Convention)	Coordonnateur de la Convention.	Dans les 30 jours de la publication de cette décision au Bulletin de l'Autorité, le responsable de l'accès devant cependant autoriser la communication.

6. Les délais prévus par les articles 4 et 5 du Protocole peuvent être prolongés par une partie, si l'autre partie en fait la demande.
7. Les demandes de renseignements sont présentées par écrit lorsque possible, à l'une des personnes dont le nom paraît à l'Annexe 2 ou, lorsqu'il est impossible de communiquer avec cette personne en temps utile, à la personne responsable du traitement des demandes d'accès à l'information au sein de l'organisme. Une demande verbale doit cependant être confirmée par écrit dans les vingt (20) jours qui suivent sa présentation.

Les demandes qui concernent des renseignements ayant un caractère public doivent comporter les informations suivantes :

- a) le nom, le titre et les coordonnées de la personne qui présente une demande au nom de son organisation (la « partie requérante »);

- b) la description générale ou la nature du ou des renseignement(s) que la partie requérante souhaite obtenir de l'autre partie (la « partie réceptrice »);
- c) le délai de réponse souhaité, notamment lorsque l'urgence justifie que la demande soit traitée à l'intérieur d'un délai plus court que celui énoncé au deuxième alinéa de l'article 8 du Protocole.

Les demandes qui portent sur des renseignements personnels doivent, en outre, comporter les informations suivantes :

- a) le motif à l'appui de la demande, soit les raisons pour lesquelles le ou les renseignement(s) sont requis;
 - b) l'usage projeté des renseignements requis par la partie requérante.
- 8.** La personne à qui une demande de renseignements est transmise doit analyser celle-ci afin d'établir si son organisation peut, conformément à la Convention intervenue entre les parties et les lois qui leur sont applicables, fournir les renseignements demandés.

Les parties conviennent d'examiner et répondre aux demandes qui leur sont soumises à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables, à compter de la date de réception de ces demandes, sous réserve de tout autre délai qui peut être fixé de commun accord par les parties.

- 9.** Les parties reconnaissent que les renseignements personnels qui leurs sont fournis ou auxquels ils peuvent avoir eu accès au cours d'une séance de la Table de concertation, doivent demeurer confidentiels et qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées pour assurer leur protection et leur sécurité.

À cet effet, les parties s'engagent notamment à prendre les mesures suivantes :

- utiliser les renseignements personnels qui leur sont communiqués ou divulgués uniquement pour les fins et dans les limites prévues par la Convention et le Protocole, sauf autorisation écrite à l'effet contraire par la partie concernée;
- limiter la circulation des renseignements qui leur sont communiqués qu'aux seuls membres de leur personnel qui sont autorisés à les recevoir dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux personnes et organismes qui sont tenus de les recevoir par effet de la loi ou d'une ordonnance d'un tribunal, en prenant soin, dans ce dernier cas, de porter cette situation à l'attention de l'autre partie;
- ne pas communiquer ou divulguer à d'autres organismes ou personnes, les renseignements qui leur sont communiqués dans le cadre de la Convention, sans d'abord en aviser l'autre partie et obtenir son autorisation écrite;
- appliquer les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la confidentialité des renseignements transmis en application du Protocole et aviser l'autre partie de tout manquement ou événement susceptible de porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements qui leur ont été communiqués;

- détruire les renseignements qui leur ont été communiqués en application du Protocole, dès l'expiration des délais de conservation établis par les lois qui leur sont applicables ou, le cas échéant, conformément aux calendriers de conservation établis par celles-ci.
- 10.** Les parties conviennent de transmettre les renseignements énoncés à la Convention par courrier recommandé, par télécopieur ou par tout autre mode de transmission jugé approprié, compte tenu de la nature de ces renseignements, aux fins d'assurer leur confidentialité et leur sécurité.

À cet effet, les parties peuvent assujettir la communication de renseignements à toute mesure de sécurité physique ou informatique additionnelle qu'elles jugent nécessaires.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Arora	Raj	Courtage Direct Banque National inc.	2008-10-31
Beauchamp	Richard	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Bedasse	Jason Johanne	Partenaires Evergreen Capital	2008-10-30
Bodnar	Andrew Errol	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2008-10-31
Bourque	Jean-Louis	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Clarke	Jessica Leigh	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31
Clement	Joseph James	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-10-23
Connacher	David Bruce	Partenaires Evergreen Capital	2008-10-30
Cooke	John Douglas	Paradigme Capital inc.	2008-10-31
Cotes	Serge	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Desbiens	Stephan Roger	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-30
DiVetta	Derrick John	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31
Gordon	Jeffrey Ross	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31
Heindorf	Otto	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2008-10-31
Hum	Linda Lin	Blackmont Capital inc.	2008-10-31
Hurtubise	Dominic	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2008-10-31
Koivula	Nancy Marie Johanne	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-31
Lavers	Robert Jeffrey	La Corporation Canaccord Capital	2008-10-30
Librizzi	Michael Claudio	BMO Ligne d'action inc.	2008-10-31
Mathieu	Brigitte	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2008-10-31
Miquelon	Louis Jean	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2008-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Nhem	Laura	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2008-10-30
Osen	Cyrus Ernest	Partenaires Evergreen Capital	2008-10-30
Prud'homme	Jean-Marc	Valeurs Mobilières PEAK inc.	2008-10-24
Rochette	Carol Ann Mary	La Corporation Canaccord Capital	2008-10-30
Rosen	Yegal	Raymond James ltée	2008-10-31
Sinclair	Derek Martin Langley	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-31
Werth	Mary Laura	La Corporation Canaccord Capital	2008-10-30
Wu	Xiaobo	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-28
Zhao	Fuhong	BMO Ligne d'action inc.	2008-10-31

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

3a	Assurance de dommages (Agent)	F	Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)		
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)		
4a	Assurance de dommages (Courtier)		
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)		
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)		
5a	Expertise en règlement de sinistres		
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers		
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises		
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur		
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers		
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises		
6	Planification financière		
7	Courtage en épargne collective		
8	Courtage en contrats d'investissements		
9	Courtage en plans de bourses d'études		

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
153309	Agouri	Robert	7	2008-11-05
100086	Aird	David	3A	2008-11-07
172167	Akerblom	Oliver	7	2008-11-03
165364	Asselin	Danielle	7, F	2008-11-03
148821	Atif	Abdelmajid	3B	2008-11-11
167347	Audy	France	7	2008-10-31
155748	Ayotte	Nathalie	1A	2008-11-07
144457	Bayard	Danielle	7	2008-11-04
144457	Bayard	Danielle	6	2008-11-07
101353	Beauchamp	Richard	6	2008-11-05
164502	Beaudin	Brigitte	4A	2008-11-07

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
155253	Beaulieu	Louise	7	2008-11-03
159907	Belahcen	Amine	3B	2008-11-05
102310	Bellemare	Gérard	1A	2008-11-10
145214	Bellerive	Micheline	6	2008-11-05
173914	Belley-Boily	Jonathan	7	2008-11-06
102666	Berjamy	Mohammed	1A	2008-11-05
155043	Berthaud	Leibnitz	1A	2008-11-06
165792	Bezzoli	Samantha	6	2008-11-10
165792	Bezzoli	Samantha	7	2008-11-07
104564	Boulanger	Lise	4A	2008-11-10
104608	Boulet	Régent	1A	2008-11-05
139905	Bourret	France	2A	2008-11-10
178580	Brilo	Maria	1A	2008-11-06
169831	Bruneau	Fred-Eric	5E	2008-11-05
105531	Budek	Éva-Barbara	1A	2008-11-05
179306	Bulale	Nagwa	7	2008-11-06
178578	Bédard	Richard	7	2008-11-07
177375	Bérubé	Mélissa	7, F	2008-11-03
102958	Bérubé	André	2A	2008-11-07
107219	Chrétien	Hélène	5D	2008-11-05
167679	Cloutier	Caroline	3B	2008-11-10
173664	Collart	Nicolas	4B	2008-11-07
178774	Crompton	Michelle	7	2008-10-20
108533	Croteau	Denis Philippe	1A, 6	2008-11-06
167144	Custodio	Nemesia	7	2008-11-03
107878	Côté	Claude	5A	2008-11-10
177212	Côté	Audrey	7, F	2008-11-05
108674	Dadkhah	Ali	1A	2008-11-05
154392	Delaunais	Judith	3B	2008-11-10
177722	Desbiens	Martin	1A	2008-11-10
109843	Deslandes	Dominique	7	2008-11-06
176885	Desroches	Jimmy	1A	2008-11-06
178730	Dia	Ababacar Sadikh	1A	2008-11-06
174532	Diallo	Manignan	7	2008-11-05
153104	Diotte	Patrick	6	2008-11-07
180190	Doiron-Deschênes	Laur-Ann	1A	2008-11-06
110502	Dorion	Sylvie	5A	2008-11-10
148050	Dubeau	Jacques	4A	2008-11-10
173447	Ducharme	Marie-Claude	7, F	2008-11-06
163481	Evangelista	Bruno	4A	2008-11-05

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
179959	Faucher	Mélanie	4B	2008-11-05
151079	Faucher	Christine	3B	2008-11-07
112310	Flandre	Ghislain	5A	2008-11-10
145553	Forest	Alain	7	2008-11-06
177544	Fortin	Carl	6	2008-11-05
146004	Fortin	Patrick	6	2008-11-11
179583	Fournier	Shany	1B	2008-11-05
128257	Franceschi	Sonia	7	2008-11-06
142694	Gagnon	François	6	2008-11-05
142694	Gagnon	François	7, F	2008-11-03
114335	Germain	Lise	3A	2008-11-07
170412	Gingras	Anne	7	2008-11-04
114661	Girard	Claudine	7	2008-11-03
114731	Girard	Nathalie	1A	2008-11-10
170834	Goulet	Daniel	1A	2008-11-06
152093	Goupil	Diane	7	2008-11-03
172897	Grant	Harry	7	2008-10-30
159912	Gregory	Anne-Marie	3B	2008-11-05
176481	Habib	Sami	7	2008-11-04
163070	Hanne	Mona	6, 7, F	2008-11-05
146315	Hénaire	Danielle	7	2008-11-05
116951	Jalbert	Lynn	3B	2008-11-07
165345	Jarvis	John	7	2008-11-06
165820	Jean-Philippe	Wedner	3B	2008-11-05
117324	Julien	Huguette	7	2008-11-03
178410	Jutras	Cynthia	5D	2008-11-05
150553	Kaltsas	Dimitrios	7	2008-11-05
178883	Keletegui Mariko	Mariam	3B	2008-11-05
178827	Kless	Daniel	1A	2008-11-06
117871	Labrie	Manon	4A	2008-11-05
160100	Ladouceur	Louise	4B	2008-11-05
108423	Lambert-Couture	Céline	7, F	2008-11-07
179555	Lamontagne	Brigitte	4B	2008-11-10
141394	Lanctot	Raymonde	1A, 2A, 6	2008-11-10
118966	Landry	Louise	7	2008-11-05
119145	Langlois	Hélène	7, F	2008-11-06
178962	Lapointe	Huguette	1A	2008-11-06
174317	Laurence	Jean-Claude	4A	2008-11-05
119927	Laveau	Steve	6	2008-11-05
116027	Le Blanc-Hamel	Denise	5A	2008-11-10

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
173559	Lefebvre	Jessica	7	2008-11-05
168305	Lefrançois	Jean-Sébastien	7, F	2008-11-04
178232	Lemelin	Annie	7	2008-11-07
178800	Létourneau	Pierre	1B	2008-11-05
165354	Lévesque	Sophie	1A, 2B	2008-11-10
178001	Mallette	Christiane	4B	2008-11-06
146044	Manon	Catherine	7	2008-11-06
154822	Mantha-Duffy	Nicola	4B	2008-11-07
166066	Matala	Mulopwe Callixte	7	2008-11-03
167482	Meldrum	Fergus	7	2008-11-06
171780	Mercier	Louise Aline	1A	2008-11-05
175863	Merkel	Daniel	7	2008-11-03
124315	Moreault	Andréa	1A, 3A	2008-11-05
159525	Morency	Karen	7	2008-11-05
123786	Méthot	Richard	7, F	2008-11-06
175646	Ngandu	Nerce Kapumbu	4B	2008-11-11
180279	Nzarora	François	7	2008-11-04
178737	Ohayon	David	9	2008-11-05
165366	Paolucci	Monia	4B	2008-11-07
156047	Pelland	Francine	1A	2008-11-07
176014	Pelletier	Maude	7	2008-11-05
126662	Perreault	Richard	7	2008-11-05
167972	Pietromonaco	Carmelina	7	2008-11-03
176086	Pilon	Katy	1A	2008-11-06
171917	Poirier	Julien	1A	2008-11-11
127494	Polidoro	Allesandro	7	2008-11-04
147349	Radkova	Elena	7	2008-11-04
128261	Ragheb	Loay	7	2008-10-07
129619	Roussel	Marc	7	2008-11-06
129836	Roy	Manon	7, F	2008-11-05
167177	Roy-Huard	Fanny	1A	2008-11-05
154038	Sahyoun	Fadi	9	2008-11-03
171467	Santoni	Gary	1A, 2C	2008-11-11
146840	Sasseville	Danièle	7	2008-11-03
130371	Sauriol	René	1A, 2A, 6	2008-11-05
130610	Scoufaras	Francine	7	2008-11-05
176402	Syed	Hussaun	7	2008-11-03
131778	Sylvestre	Lynne	7, F	2008-11-07
170047	Thiennot	Patrick	3B	2008-11-10
178907	Thomas	Chantal	1A	2008-11-06

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
144206	Touchan	Bassam Said	6	2008-11-10
150944	Varela Guerrero	Arlin	7	2008-11-07
171004	Villafranca	Monica Raquidan	7	2008-11-04
175328	Watts	Thembi	7	2008-11-05

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
171005	Turcot	Mylène	4B	2008-10-31

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Financière Banque Nationale inc.	Fournier	Pierre	2008-10-31
Marchés mondiaux CIBC inc.	Fujisawa	Edward Neil	2008-10-29
Paradigme Capital inc.	Cooke	John Douglas	2008-10-31
Partenaires Evergreen Capital	Fiell	Jeffrey John	2008-10-30

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Partenaires Evergreen Capital	Osen	Cyrus Ernest	2008-10-30
Partenaires Evergreen Capital	Savona	Nicholas Michael	2008-10-30
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Cooper	Charles Anthony Lacaud	2008-10-28
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Smitiuch	Andrew James	2008-10-23
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Vianna	Antonio	2008-10-28

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Corporation financière Unie	Girard	David Leslie	2008-11-07
Corporation financière Unie	Smith	Clive	2008-11-07
Gestion d'actifs J.P. Morgan (Canada) inc.	Derango	John	2008-11-07
Gestion de placements TD inc.	Miller	Ryan	2008-10-31
Landry Morin inc.	Bourgeois	Jacques	2008-11-10
Northwater gestion inc.	Kulperger	Robert	2008-11-03

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502497	Robert Paradis	Assurance de personnes	2008-11-11
506768	Claude Sauvé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-10
507423	Alain Plourde	Expertise en règlement de sinistre	2008-11-11
509320	3900304 Canada inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-11-10
509938	Klarion Services financiers inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-10
510871	Guy Poitras	Assurance de personnes	2008-11-07
510963	Leibnitz Berthaud	Assurance de personnes	2008-11-06
511120	Global Investissement (2004) inc.	Assurance de personnes	2008-11-10
511918	Laniel Lafleur Groupe Conseil Senc	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-10
512290	Kaies Bouzouita	Assurance de personnes	2008-11-05
513421	Jimmy Desroches	Assurance de personnes	2008-11-06

Radiations

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
505229	Courtage d'assurance Iforum inc.	2008-PDIS-0121	Radiation	2008-11-07
505311	Les Souscripteurs de Montréal inc.	2008-SENT-0374	Radiation	2008-11-06
507286	Donald Cohen	2008-PDIS-0118	Radiation	2008-10-24
511621	Guy Binet	2008-PDIS-0119	Radiation	2008-10-24
512065	Mario Plouffe	2008-PDIS-0120	Radiation	2008-10-24

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Chi-X Canada ATS limited	Cohen	Tal Shlomo	2008-11-05
Gestion de Capital Assante ltée	Thorne	Rita Henrietta	2008-11-06
GMP Gestion Privée S.E.C.	Rudichuk	Daryl William	2008-11-03
Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	Goyer	Alain Richard	2008-11-06
La Corporation Canaccord Capital	Misek	Peter Joseph	2008-11-06
La Corporation Canaccord Capital	Rothwell	John Douglas	2008-11-05
M Associés inc.	Hannon	Lisa Marie	2008-10-23
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Cowan	James Charles Strathy	2008-10-27
MGI Valeurs Mobilières inc.	Gordon	Crawford	2008-10-27
MGI Valeurs Mobilières inc.	Niosi	James Joseph Bartholomew	2008-10-16
NBCN Inc.	Fortin	Alain	2008-10-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Cavanagh	William James	2008-10-29
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Fahey	Roderick Calvin	2008-10-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Hickson	Barbara Eunice	2008-10-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Lombardi	Enzo Albino	2008-10-29
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Pollock	Shaine Brian	2008-11-05
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Stenner	Vanessa Lanai	2008-10-24
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Westenberg	Willem Hendrik	2008-10-29
Société de Valeurs Mobilières E*TRADE Canada	Brougham	Sidney Charles	2008-10-27
TD Waterhouse Canada inc.	Daniel	Frederick Glen	2008-10-28
TD Waterhouse Canada inc.	Lee	Suk Wah	2008-10-29
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Poulton	Ryan	2008-10-31
Valeurs mobilières Cormark inc.	Fallows	Jeffrey William	2008-10-31
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Petrangelo	Nicola	2008-10-30
Valeurs Mobilières Groupe Investors inc.	Blair	Troy Richard	2008-11-04
Valeurs Mobilières Hampton limitée	De Montigny	Cheryl Ann	2008-11-04
Valeurs Mobilières Patrimoine Integral	Ebach	John Paul	2008-10-31

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Valeurs Mobilières TD inc.	Pallotta	Nick	2008-10-24

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Jones Heward conseiller en valeurs inc.	Chen	Hsi	2008-10-30
Station Mont Tremblant Société en commandite	Blaiklock	David	2008-10-23
Station Mont Tremblant Société en commandite	Collins	Brian	2008-10-23
Station Mont Tremblant Société en commandite	Forsayeth	Michael	2008-10-24
Station Mont Tremblant Société en commandite	Hawes	Dwight	2008-10-23
Station Mont Tremblant Société en commandite	Jensen	William	2008-10-24
Station Mont Tremblant Société en commandite	Sammut	Stephen	2008-10-23
Station Mont Tremblant Société en commandite	Smythe	Hugh	2008-10-24

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513888	9199 - 2230 Québec inc.	Micheline Martel	Assurance de dommages	2008-11-05
513889	Services financiers Claude Sauvé inc.	Claude Sauvé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-11-10
513899	Faively Services financiers inc.	Guy Gignac	Assurance de personnes Planification financière	2008-11-10

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2008-PDIS-0120

MARIO PLOUFFE

(…)

Inscription n° 512 065

Décision**(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 2 octobre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Mario Plouffe un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Mario Plouffe établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Mario Plouffe détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 512 065, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Mario Plouffe est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Mario Plouffe n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2007.
3. Mario Plouffe, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 19 septembre 2007.
4. Le 3 octobre 2007, la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Mario Plouffe, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 146 484, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
5. Le 15 avril 2008, un agent du Service de la conformité a avisé Mario Plouffe, par courriel, que le fait de laisser une inscription inactive n'était pas conforme et qu'un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » devait être rempli. Ce formulaire était en pièce jointe au courriel.
6. Le 25 août 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Mario Plouffe, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 512 065. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 29 septembre 2008.
7. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Mario Plouffe.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À MARIO PLOUFFE

8. Mario Plouffe a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
9. Mario Plouffe a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

10. Mario Plouffe a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Mario Plouffe l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 octobre 2008.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Mario Plouffe.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Mario Plouffe dans la discipline de l'assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Mario Plouffe :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 24 octobre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage**

Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0119**GUY BINET**

(…)

Inscription n° 511 621

Décision**(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)****LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 29 septembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Guy Binet un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Guy Binet établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Guy Binet détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 511 621, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Guy Binet est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Guy Binet n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1^{er} février 2006.
3. Guy Binet, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 20 septembre 2006.
4. Le 9 février 2006, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Guy Binet, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 150 630 dans la discipline de l'assurance contre les accidents ou la maladie, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
5. Le 25 février 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Guy Binet, par courrier, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
6. Le 18 mars 2008, un agent du Service de la conformité a laissé un message vocal à Guy Binet l'avisant que le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » devait être rempli afin de régulariser son dossier de représentant autonome n° 511 621. Toutefois, M. Binet n'a pas rappelé.
7. Le 19 juin 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Guy Binet, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription no 511 621. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* »

dans les 30 jours de la réception de la lettre. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 27 juillet 2008.

8. Le 5 août 2008, après avoir discuté avec Guy Binet, un agent du Service de la conformité lui a envoyé, par courrier, un formulaire « Demande de retrait de l'inscription ».
9. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Guy Binet.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À GUY BINET

10. Guy Binet a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
11. Guy Binet a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
12. Guy Binet a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Guy Binet l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 15 octobre 2008.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Guy Binet.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome

dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Guy Binet dans la discipline de l'assurance de personnes;

Et, par conséquent, que Guy Binet :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 24 octobre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0118

DONALD COHEN

(...)

Inscription n° 507 286

Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 2 octobre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Donald Cohen un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Donald Cohen établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Donald Cohen détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 507 286, dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, Donald Cohen est assujéti à la LDPSF.
2. Donald Cohen n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes depuis le 1^{er} mars 2008 et dans la discipline de l'assurance collective de personnes depuis le 1^{er} mars 2003.

3. Donald Cohen, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 28 février 2008.
4. Le 19 décembre 2002, le Bureau des services financiers (le « Bureau »), qui a fusionné sous l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} février 2004, a transmis à Donald Cohen un avis de non-renouvellement de son certificat n° 107 543, venant à échéance le 28 février 2003, en raison du non-respect des exigences prescrites par le *Règlement sur la formation continue de la Chambre de la sécurité financière* (CSF). Dans cet avis, le représentant a été informé qu'en plus de satisfaire aux exigences de formation continue de la CSF, il devait respecter les exigences de requalification afin de pouvoir continuer d'exercer ses activités de représentant dans la discipline de l'assurance collective de personnes.
5. Le 19 février 2003, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription (la « Direction ») a transmis à Donald Cohen un avis de renouvellement de son certificat n° 107 543, dans lequel il était mentionné que M. Cohen avait respecté les exigences du *Règlement sur la formation continue obligatoire* de la CSF. De plus, dans cet avis, le Bureau rappelle au représentant qu'il a jusqu'à la date d'échéance de son certificat, soit le 28 février 2003, pour se requalifier dans la discipline de l'assurance collective de personnes.
6. Le 20 février 2003, Donald Cohen a transmis au Bureau, par télécopie, une correspondance afin de mentionner qu'il allait contester toute action qui lui ferait perdre le droit d'exercer dans la discipline de l'assurance collective de personnes étant donné (...).
7. Le 25 février 2003, Donald Cohen a communiqué avec un agent du Centre de renseignements pour aviser qu'il désirait avoir le privilège de ne pas remplir les exigences concernant la requalification dans la discipline de l'assurance collective de personnes étant donné (...) qui ne lui permettent pas de suivre les cours et/ou examens pour être conforme aux exigences.
8. Le 25 février 2004, un agent de la Direction a transmis à Donald Cohen un formulaire « *Demande de retrait de discipline* » afin que la discipline de l'assurance collective de personnes soit retirée de son inscription de représentant autonome n° 507 286.
9. Le 2 mars 2004, Donald Cohen a retourné une télécopie à l'Autorité qui mentionnait pratiquement les mêmes informations que celles envoyées le 20 février 2003.
10. Le 18 mars 2004, un agent de la Direction a transmis à Donald Cohen une lettre avisant que la décision restera la même qu'en 2002 et que celle-ci est finale; c'est-à-dire que l'Autorité refuse de donner à Donald Cohen l'autorisation d'exercer ses activités dans la discipline de l'assurance collective de personnes.
11. Le 11 février 2005, un agent de la Direction a transmis à Donald Cohen un formulaire « *Demande de retrait de discipline* » afin que la discipline de l'assurance collective de personnes soit retirée de son inscription de représentant autonome n° 507 286.
12. Le 16 février 2005, Donald Cohen a retourné, par télécopie, la lettre qui lui a été envoyée le 11 février 2005 en indiquant qu'il n'a pas mis fin à ses activités dans la discipline de l'assurance collective de personnes et qu'il attend une réponse concernant la possibilité d'une exemption pour sa requalification.
13. Le 11 mars 2005, l'Autorité a transmis, par courrier, sa position dans le dossier de Donald Cohen. Dans cette lettre, l'Autorité rappelle à M. Cohen qu'il doit se soumettre au processus de requalification s'il désire ajouter la discipline de l'assurance collective de personnes à son certificat n° 107 543. De plus, l'Autorité mentionne qu'elle n'a pas de juridiction concernant la demande de M. Cohen à l'effet d'intervenir auprès des assureurs en ce qui a trait à la flexibilité des primes.

14. Le 8 février 2006, un agent de la Direction a transmis à Donald Cohen un formulaire « *Demande de retrait de discipline* » afin que la discipline de l'assurance collective de personnes soit retirée de son inscription de représentant autonome n° 507 286.
15. Le 6 mars 2008, un agent de la Direction a envoyé à Donald Cohen, par poste certifiée, un avis de non-renouvellement de son certificat n° 107 543, auquel était joint un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».
16. Le 7 juillet 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Donald Cohen, par poste certifiée, un avis de défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription n° 507 286. Dans cet avis, l'Autorité demande de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » dans les 30 jours de la réception de la lettre. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 9 août 2008.
17. Le 6 août 2008, un agent du Service de la conformité a communiqué avec Donald Cohen pour l'informer que le formulaire joint à l'avis de défaut du 7 juillet 2008 devait être rempli afin de retirer son inscription de représentant autonome et ainsi régulariser son dossier. Toutefois, M. Cohen a informé l'agent qu'il (...) et qu'il ne désirait pas remplir aucun formulaire pour le moment. De plus, le représentant a demandé de le recontacter dans un mois, car à ce moment, il serait probablement dans un meilleur état pour remplir le formulaire en question.
18. Le 19 septembre 2008, un agent du Service de la conformité a laissé un message téléphonique à Donald Cohen. Toutefois, celui-ci n'a pas rappelé.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À DONALD COHEN

19. Donald Cohen a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
20. Donald Cohen a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
21. Donald Cohen a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Donald Cohen l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 17 octobre 2008.

L'Autorité a reçu un appel de Donald Cohen, le 3 octobre 2008, afin qu'il puisse soumettre ses observations. M. Cohen mentionne (...). Ne désirant pas payer aucune pénalité, Donald Cohen a demandé de faire suivre la décision. Par contre, étant donné la situation de M. Cohen, un agent du Service de la conformité lui a offert de remplir le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » à l'aide des informations du représentant. Par contre, celles-ci étaient insuffisantes. L'Autorité a tenu compte de ces observations pour prendre sa décision.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte

pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Donald Cohen dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes;

Et, par conséquent, que Donald Cohen :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 24 octobre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-SENT-0374

LES SOUSCRIPTEURS DE MONTRÉAL INC.
Adresse inconnue
Inscription n° 505 311

DÉCISION

(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») aurait émis à l'encontre du cabinet Les Souscripteurs de Montréal inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi. Toutefois, après vérification au système « CIDREQ », le cabinet est « radié d'office », et ce, depuis le 2 mai 2003.

L'avis à Les Souscripteurs de Montréal inc. aurait établi les faits constatés et les manquements reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Les Souscripteurs de Montréal inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de dommages, portant le n° 505 311, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Les Souscripteurs de Montréal inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 24 mai 2001.
3. Les Souscripteurs de Montréal inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 26 novembre 2000.
4. Les Souscripteurs de Montréal inc. n'a pas, à ce jour, fait parvenir ses documents de maintien depuis l'année 2000, prescrits par règlement.
5. Le 2 août 2000, les documents de maintien d'inscription de l'année 2000 ont été envoyés à Les Souscripteurs de Montréal inc.
6. Le 24 mai 2001, France Lacelle a fait parvenir à l'Autorité les documents de renouvellement de son certificat n° 117 924, dans lesquels il était inscrit qu'elle ne travaillait plus chez Les Souscripteurs de Montréal inc. L'Autorité a donc procédé à un retrait de représentant dans le dossier du cabinet. À cette date, le cabinet est devenu inactif « Sans représentant ».
7. Le 18 juin 2001, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Les Souscripteurs de Montréal inc., par poste certifiée, une lettre demandant de nous faire parvenir le formulaire de maintien d'inscription du cabinet.
8. Les documents de maintien pour les années 2001 et 2002 n'ont pas été transmis à Les Souscripteurs de Montréal inc., car des démarches avaient été entreprises afin de régulariser le dossier.
9. Le 3 octobre 2003, les documents de maintien d'inscription ont été envoyés à Les Souscripteurs de Montréal inc. Toutefois, le tout a été retourné à l'Autorité le 17 octobre 2003 avec la mention « Déménagé ».
10. Du 20 au 22 octobre 2003, des courriels ont été échangés entre un agent de la Direction de la certification et de l'inscription et France Lacelle, administratrice de Les Souscripteurs de Montréal inc. Dans ces courriels, M^{me} Lacelle mentionnait qu'elle n'était plus propriétaire du cabinet, et ce, depuis 2001.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

11. Les Souscripteurs de Montréal inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché.
12. Les Souscripteurs de Montréal inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

13. Les Souscripteurs de Montréal inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
14. Les Souscripteurs de Montréal inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et

services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

1° dans le cas d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome inscrit dans la discipline de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, de l'assurance de dommages, de l'expertise en règlement de sinistres ou de la planification financière et qui reçoit ou perçoit des sommes pour le compte d'autrui, maintenir un compte séparé dans lequel doivent être déposées sans délai toutes les sommes perçues ou reçues pour le compte d'autrui dans le cadre de ses activités régies par cette loi.

Aux fins du présent règlement, l'expression « compte séparé » signifie un compte distinct ouvert au sein d'une institution dont les dépôts sont garantis en vertu de la Loi sur l'assurance dépôts (L.R.Q., c. A-26), dans lequel le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome visé doit y déposer toutes les sommes qu'il reçoit ou perçoit pour le compte d'autrui;

1.1° dans les cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, respecter les dispositions du Règlement 31-102Q sur la Base de données nationale d'inscription et du Règlement 33-109Q sur les renseignements concernant l'inscription.

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;

c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;

d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;

e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en

indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;

f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;

g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription à titre de cabinet de Les Souscripteurs de Montréal inc. dans la discipline de l'assurance de dommages.

Et, par conséquent, que Les Souscripteurs de Montréal inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 6 novembre 2008.

Le directeur général adjoint aux services aux entreprises,

Claude Prévost

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2008-PDIS-0121

COURTAGE D'ASSURANCE IFORUM INC.
 Adresse inconnue
 Inscription n° 505 229

DÉCISION

(article 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 29 octobre 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Courtage d'assurance Iforum inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette loi.

L'avis à Courtage d'assurance Iforum inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Courtage d'assurance Iforum inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes, portant le numéro 505 229, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.
2. Courtage d'assurance Iforum inc. n'a pas, à ce jour, acquitté les frais prescrits par règlement provenant de la facture n° 793572 datée du 6 octobre 2006.
3. Courtage d'assurance Iforum inc. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 1^{er} juin 2008 dans la discipline de l'assurance de personnes et depuis le 13 juin 2007 dans la discipline de l'assurance collective de personnes.
4. Courtage d'assurance Iforum inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 17 mars 2006.
5. Le 11 novembre 2005, les documents de maintien d'inscription de Courtage d'assurance Iforum inc. ont été reçus à l'Autorité.
6. Le 7 septembre 2006, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Courtage d'assurance Iforum inc., par courrier, une lettre demandant certains documents afin de compléter le maintien d'inscription du cabinet pour l'année 2005.

7. Le 20 octobre 2006, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Courtage d'assurance Iforum inc., par courrier, une lettre de rappel concernant la correspondance envoyée le 7 septembre 2006.
8. Le 17 novembre 2006, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Courtage d'assurance Iforum inc., par poste certifiée, un préavis de 30 jours relatif aux défauts et manquements du maintien d'inscription. Un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » était joint à cet avis.
9. Le 19 décembre 2006, l'Autorité a reçu, par télécopie, de M. Francesco Iacono, administrateur de Courtage d'assurance Iforum inc., une police d'assurance responsabilité professionnelle. Toutefois, celle-ci n'était pas conforme.
10. Le 12 janvier 2007, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a transmis à Courtage d'assurance Iforum inc., par courrier, une lettre demandant certains documents afin de compléter le maintien d'inscription du cabinet pour l'année 2005. Toutefois, la lettre a été retournée à l'Autorité avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».
11. Le 23 avril 2007, le Service de la conformité a transmis à Courtage d'assurance Iforum inc., par poste certifiée, un avis préalable à l'émission d'une décision en vertu des articles 115 et 117 sur la LDPSF.
12. Le 13 juin 2007, l'Autorité a rendu une décision qui se lit comme suit : « *Il convient pour l'Autorité de suspendre l'inscription du cabinet Courtage d'assurance Iforum inc. dans toutes les disciplines dans lesquelles il est inscrit, et ce, tant et aussi longtemps que le cabinet ne se sera pas conformé.* »
13. Depuis la suspension du 13 juin 2007, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Courtage d'assurance Iforum inc. De plus, en date du 1^{er} juin 2008, le cabinet est devenu en défaut concernant l'absence de représentant rattaché à son inscription.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 81 de la LDPSF en omettant d'acquitter les droits prescrits par règlement.
2. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché.
3. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
4. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
5. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.
6. Courtage d'assurance Iforum inc. a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome* en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Courtage d'assurance Iforum inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 14 novembre 2008. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 31 octobre 2008 avec la mention « *Déménagé / Inconnu* ».

Le 22 octobre et le 4 novembre 2008, un agent du Service de la conformité a vérifié le statut d'immatriculation de Courtage d'assurance Iforum inc. au système « CIDREQ » et le cabinet est toujours immatriculé. De plus, l'adresse inscrite au système « CIDREQ » est identique à celle au dossier du cabinet.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 81 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit verser à l'Autorité les droits annuels prescrits par règlement tant qu'il est inscrit.

Un cabinet doit également acquitter la cotisation qu'il doit verser au Fonds d'indemnisation des services financiers en application de l'article 278. »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit remettre à l'Autorité les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline.

L'Autorité statue sur la façon dont elle en dispose.

Plutôt que de remettre ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

1° dans le cas d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome inscrit dans la discipline de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, de l'assurance de dommages, de l'expertise en règlement de sinistres ou de la planification financière et qui reçoit ou perçoit des sommes pour le compte d'autrui, maintenir un compte séparé dans lequel doivent être déposées sans délai toutes les sommes perçues ou reçues pour le compte d'autrui dans le cadre de ses activités régies par cette loi.

Aux fins du présent règlement, l'expression « compte séparé » signifie un compte distinct ouvert au sein d'une institution dont les dépôts sont garantis en vertu de la Loi sur l'assurance dépôts (L.R.Q., c. A-26), dans lequel le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome visé doit y déposer toutes les sommes qu'il reçoit ou perçoit pour le compte d'autrui;

1.1° dans les cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, respecter les dispositions du Règlement 31-102Q sur la Base de données nationale d'inscription et du Règlement 33-109Q sur les renseignements concernant l'inscription.

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

- a) sauf pour l'assureur qui entend agir par l'entremise d'experts en sinistre à son emploi, une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome;
 - b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants;
 - c) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un courtier en assurance de dommages autorisé à agir à titre de courtier spécial, une copie du cautionnement conforme aux exigences du Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages;
 - d) dans le cas d'un cabinet qui agit par l'entremise d'un représentant en valeurs mobilières, une copie des états financiers de son dernier exercice financier, vérifiés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant, et une confirmation indiquant tout changement survenu dans le capital émis de la personne morale, le cas échéant;
 - e) une liste à jour, par discipline, des nom et adresse résidentielle des représentants par l'entremise desquels le cabinet ou la société autonome exerce ses activités en indiquant, dans le cas d'un cabinet, ceux qui sont à son emploi et ceux qui agissent pour son compte sans être à son emploi et, dans le cas d'une société, ceux qui sont ses associés et ceux qui sont à son emploi;
 - f) le cas échéant, les nom et adresse résidentielle de toutes les personnes qui sont à son emploi et qui sont visées par l'article 547 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers;
 - g) une déclaration signée par chacun des administrateurs et dirigeants du cabinet ou des associés d'une société autonome, selon le cas, confirmant s'ils sont dans l'une des situations visées au paragraphe 16 de l'article 2 ou au paragraphe 10 de l'article 6;
 - h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;
- (...) »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, qui se lit comme suit :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription à titre de cabinet de Courtage d'assurance Iforum inc. dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes.

Et, par conséquent, que Courtage d'assurance Iforum inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 7 novembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^e Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon

1. Une dispense a été accordée à Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon de posséder un établissement principal au Québec et dispense le dirigeant responsable de résider au Québec;
2. assortit le bénéfice de cette dispense des restrictions ou conditions suivantes :
 - détenir un dossier conforme aux exigences des lois applicables dans son territoire d'origine;
 - assurer un accès rapide et aisé à ses livres et à ses registres;
 - se soumettre au pouvoir de surveillance de l'Autorité et, à cet égard, consentir à ce que les frais de déplacement appropriés pour une inspection soient imputés au conseiller;
 - désigner un fondé de pouvoir résidant au Québec conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales à qui toute procédure exercée contre le conseiller en vertu d'une loi pourra être signifiée;
 - se soumettre au droit applicable au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige avec un client domicilié au Québec, et prévoir une clause à cet effet dans le contrat signé à l'ouverture de compte du client;
 - s'assurer que ses représentants non-résidants faisant affaire au Québec travaillent exclusivement pour le même employeur que dans leur province de résidence.

MCA Valeurs mobilières inc.

Une dispense a été accordée à MCA Valeurs Mobilières Inc. de l'application des articles 76 et 77 de l'*Instruction générale* n° Q-9 concernant la présentation des états financiers annuels et le dépôt de rapport et questionnaire financiers annuels réglementaires uniformes.

Assortit le bénéfice de cette dispense des conditions suivantes :

MCA Valeurs Mobilières Inc. dépose auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les 90 jours suivant la fin de son exercice, un bilan accompagné du rapport du vérificateur;

MCA Valeurs Mobilières Inc. se conforme aux exigences de l'article 271.5 du *Règlement* quant au paiement des droits annuels, lesquels seront calculés sur l'avoir des actionnaires et les emprunts subordonnés présentés au bilan annuel de la société.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Merrill Lynch Canada inc.

Approbation de la prise de position importante de 100 % du capital-actions de Merrill Lynch Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice par Bank of America Corporation. Cette prise de position importante se fait par l'entremise des sociétés Merrill Lynch & Co. inc., Merrill Lynch Group inc., Merrill Lynch Canada Holdings Company, Merrill Lynch & Co. Canada Ltd et Midland Walwyn inc.

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith inc.

Approbation de la prise de position importante de 100 % du capital-actions de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith inc., courtier en valeurs de plein exercice et conseiller en valeurs de plein exercice par Bank of America Corporation. Cette prise de position importante se fait par la société Merrill Lynch & Co. inc.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Blackmont Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 7 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 286 500 000 \$.

CIBC World Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 000 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC en faveur de CIBC World Markets Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC renonce à concourir est de 1 050 000 000 \$.

E*TRADE Canada Securities Corporation

Approbation d'un emprunt de 15 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Scotia Capital Inc. en faveur de E*TRADE Canada Securities Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Scotia Capital Inc. renonce à concourir est de 15 000 000 \$.

Friedberg Mercantile Group Ltd.

Approbation d'un emprunt de 4 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de FCMI Parent Co. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel FCMI Parent Co. renonce à concourir est de 12 000 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kassie Capital Corporation en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kassie Capital Corporation renonce à concourir est de 1 000 000 \$.

IPC Securities Corporation

Approbation de la réduction d'un emprunt de 5 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Investment Planning Counsel of Canada Limited en faveur de IPC Securities Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel IPC Securities Corporation renonce à concourir est de 0 \$.

IPC Securities Corporation

Approbation d'un emprunt de 6 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Investment Planning Counsel of Canada Limited (IIROC) en faveur de IPC Securities Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel IPC Securities Corporation renonce à concourir est de 6 000 000 \$.

Jones, Gable & Company Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 724 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Donald Ross (IIROC) en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Donald Ross (IIROC) renonce à concourir est de 2 118 000 \$.

Jones, Gable & Company Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 878 700 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John D. Gunther en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John D. Gunther renonce à concourir est de 0 \$.

Jones, Gable & Company Limited

Approbation d'un emprunt de 1 603 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John D. Gunther (IIROC) en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John D. Gunther (IIROC) renonce à concourir est de 1 603 000 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 4 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 0 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation d'un emprunt de 4 300 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. (IIROC) en faveur de Perimeter Markets Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. (IIROC) renonce à concourir est de 4 300 000 \$.

Questrade, Inc.

Approbation d'un emprunt de 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Alexey Eydelman (IIROC) en faveur de Questrade, Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Alexey Eydelman (IIROC) renonce à concourir est de 150 000 \$.

Questrade, Inc.

Approbation d'un emprunt de 16 771.97 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Dean Percy (IIROC) en faveur de Questrade, Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Dean Percy (IIROC) renonce à concourir est de 16 771.97 \$.

Questrade, Inc.

Approbation d'un emprunt de 945 164.45 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Edward Kholodenko (IIROC) en faveur de Questrade, Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Edward Kholodenko (IIROC) renonce à concourir est de 945 164.45 \$.

Questrade, Inc.

Approbation d'un emprunt de 158 065.85 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gershon Miskin (IIROC) en faveur de Questrade, Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gershon Miskin (IIROC) renonce à concourir est de 158 065.85 \$.

RBC Dominion Securities Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 300 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Royal Bank of Canada (IIROC) en faveur de RBC Dominion Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Royal Bank of Canada (IIROC) renonce à concourir est de 100 000 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Publication d'un projet de règlement à la Gazette officielle du Québec pour consultation – Règlement d'application de la Loi sur les assurances¹

Vous trouverez, ci-dessous, le projet de règlement suivant, en versions française et anglaise :

- *Règlement d'application de la Loi sur les assurances.*

Ce projet de règlement a été publié, par le gouvernement du Québec, dans la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 12 novembre 2008 (140^e année, n° 46). Le texte du projet pourra être approuvé avec ou sans modification par le gouvernement à l'expiration du délai de 45 jours à compter de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* le 12 novembre 2008.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit à l'adresse mentionnée dans l'avis, avant l'expiration du délai de 45 jours à compter de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le 14 novembre 2008

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Projets de règlement

Projet de règlement

Loi sur les assurances
(L.R.Q., c. A-32)

Règlement d'application

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement d'application de la Loi sur les assurances», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être édicté par le gouvernement, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Ce projet de règlement a pour but de remplacer le Règlement d'application de la Loi sur les assurances (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1) qui n'a pas été révisé en profondeur depuis 1974. Depuis ce temps, le Code civil a été adopté en 1991 et la Loi sur les assurances a été révisée à quelques reprises notamment par la réforme apportée par le chapitre 70 des lois de 2002. Ce projet de règlement vise donc à en mettre à jour les dispositions de ce règlement pour tenir compte de ces législations. Il vise également à harmoniser les pratiques d'assurance au Québec avec celles applicables dans les autres provinces canadiennes, notamment en révisant les catégories d'assurance que les assureurs sont autorisés à pratiquer et en actualisant les pratiques en matière d'assurance collective. Il prévoit enfin des dispositions qui accroîtront la protection du public.

Ce projet de règlement qui constitue un exercice d'allègement réglementaire important, n'aura pas de conséquences négatives sur les citoyens ni sur les entreprises, en particulier les PME.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus sur le projet de règlement dans le délai de publication de 45 jours, en s'adressant à monsieur Pierre Rhéaume, directeur général de l'encadrement du secteur financier et des personnes morales, ministère des Finances, 8, rue Cook, 4^e Étage, Québec (Québec) G1R 0A4, par téléphone au numéro (418) 646-7572, par télécopieur au numéro (418) 646-5744 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pierre.rheaume@finances.gouv.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus à la ministre des Finances, 12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Règlement d'application de la Loi sur les assurances

Loi sur les assurances
(L.R.Q., c. A-32, a. 420, 420.1 et 420.2; 2008, c. 7, a. 50)

CHAPITRE I CONSTITUTION, CONTINUATION ET MODIFICATION DE STATUTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

SECTION I DEMANDE DE CONSTITUTION

1. La demande de constitution d'une compagnie d'assurance doit être accompagnée des documents suivants :

1° le curriculum vitae des personnes proposées comme administrateurs ;

2° les règlements généraux projetés ;

3° la description de la composition et du fonctionnement du comité de déontologie, du comité de vérification et, le cas échéant, du comité exécutif, du comité de placement et de tout autre comité projeté ainsi que le nom des personnes proposées comme membres de ces comités ;

4° les règles de déontologie projetées à l'égard des administrateurs ;

5° la description de ses liens avec des institutions financières qui sont des personnes morales affiliées au sens des articles 1.2 à 1.4 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) ;

6° la description des produits qui seront offerts ;

7° un exemplaire des polices d'assurance et avenants projetés ;

8° la politique projetée de commercialisation et de distribution des produits et de règlement des demandes d'indemnités;

9° la politique de placement projetée;

10° un exemplaire des contrats de réassurance projetés;

11° le nom et l'adresse de la personne proposée comme vérificateur;

12° le nom et l'adresse de la personne proposée comme actuaire;

13° la liste des détenteurs d'actions de plus de 10 % du capital-actions avec droits de vote.

Ces documents sont transmis au ministre et à l'Autorité des marchés financiers.

2. La demande de constitution d'une compagnie d'assurance doit également être accompagnée d'un plan d'affaires comprenant les états financiers d'ouverture, les prévisions financières quinquennales et une description de la structure organisationnelle.

Ce plan d'affaires est appuyé d'une projection actuarielle, sur une période d'au moins 5 ans, du bilan, de l'état des résultats, de l'état des bénéfices non répartis et de la suffisance de capital.

La projection actuarielle contient une description des hypothèses de calcul retenues. Elle est établie par un actuaire membre (*fellow*) de l'Institut canadien des actuaires exerçant sa profession en assurance de personnes ou en assurance de dommages, selon les activités que la compagnie d'assurance se propose d'exercer.

Ces documents sont transmis au ministre et à l'Autorité des marchés financiers.

SECTION II MODIFICATION DE STATUTS OU CONTINUATION

3. Une compagnie d'assurance qui demande une autorisation requise par les articles 35.2 et 37 de la Loi sur les assurances doit transmettre à l'Autorité des marchés financiers les documents suivants:

1° l'acte constitutif de la compagnie et ses modifications;

2° les statuts projetés de modification;

3° une copie certifiée conforme de ses règlements généraux;

4° une copie certifiée conforme du règlement adopté par les administrateurs de la compagnie relativement aux modifications projetées;

5° l'attestation du secrétaire de la compagnie établissant que le règlement visé au paragraphe 40 a été ratifié par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que l'avis de convocation de cette assemblée;

6° la description des modifications apportées, le cas échéant, au capital-actions de la compagnie et, s'il s'agit d'une réduction du capital-actions, une attestation du vérificateur de la compagnie indiquant que les états financiers de celle-ci permettent cette réduction eu égard aux exigences de la Loi sur les compagnies ou, selon le cas, de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales (L.R.Q., c. P-16);

7° un exemplaire de l'avis mentionné au paragraphe 20 de l'article 38 de la Loi sur les assurances, le cas échéant.

4. Une compagnie d'assurance qui demande une confirmation d'un règlement de continuation requise par l'article 200.0.15 de la Loi sur les assurances ou une autorisation requise par l'article 200.0.16 de cette loi doit transmettre au ministre et à l'Autorité des marchés financiers les documents suivants:

1° l'acte constitutif de la compagnie et ses modifications;

2° les statuts projetés de continuation;

3° une copie certifiée conforme de ses règlements généraux;

4° une copie certifiée conforme du règlement adopté par les administrateurs de la compagnie relativement à la continuation de son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38);

5° l'attestation du secrétaire de la compagnie établissant que le règlement visé au paragraphe 40 a été ratifié par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que l'avis de convocation de cette assemblée;

6° la description des modifications apportées, le cas échéant, au capital-actions de la compagnie et, s'il s'agit d'une réduction du capital-actions, une attestation du vérificateur de la compagnie indiquant que les états financiers de celle-ci permettent cette réduction eu égard aux exigences de la Loi sur les compagnies ou, selon le cas, de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales (L.R.Q., c. P-16).

SECTION III

DISPOSITION PARTICULIÈRE

5. Pour l'application de l'article 88.1 de la Loi sur les assurances, le membre d'une compagnie mutuelle d'assurance qui a reçu l'appui de 5 membres habiles à voter peut donner avis à la compagnie des propositions qu'il entend présenter à l'assemblée annuelle.

CHAPITRE II

CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE, FÉDÉRATIONS DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE ET FONDS DE GARANTIE

SECTION I

DEMANDE DE CONSTITUTION

6. La demande de constitution d'une société mutuelle d'assurance doit être accompagnée, outre les statuts de la société et les documents exigés par l'article 93.18 de la Loi sur les assurances, des documents suivants :

1° le curriculum vitae des personnes proposées comme administrateurs ;

2° le règlement intérieur projeté ;

3° la description de la composition et du fonctionnement du comité de déontologie, du comité de vérification et, le cas échéant, du comité exécutif et du comité de placement ainsi que le nom des personnes proposées comme membres ;

4° les règles de déontologie projetées à l'égard des administrateurs ;

5° la description des produits qui seront offerts ;

6° un exemplaire des polices d'assurance et avenants projetés ;

7° la politique projetée de commercialisation et de distribution des produits et de règlement des demandes d'indemnités ;

8° la politique de placement projetée ;

9° un exemplaire des contrats de réassurance projetés ;

10° l'autorisation de la fédération d'exercer les activités projetées ;

11° la description de la structure organisationnelle ;

12° le plan d'affaires, pour une période d'au moins 3 ans, comprenant les états financiers d'ouverture et les prévisions financières.

Le plan d'affaires est appuyé d'une projection actuarielle, pour une période d'au moins 3 ans, du bilan, de l'état des résultats et de l'état des bénéfices non répartis et de la suffisance du capital.

La projection actuarielle contient la description des hypothèses de calcul retenues. Elle est établie par un actuaire membre (*fellow*) de l'Institut canadien des actuaires exerçant sa profession en assurance de dommages.

7. La demande de constitution d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance doit être accompagnée, outre les statuts de la fédération et des documents exigés par l'article 93.121 de la Loi sur les assurances, des documents suivants :

1° le curriculum vitae des personnes proposées comme administrateurs ;

2° le règlement intérieur projeté ;

3° la description du mode de fonctionnement du comité de déontologie, du comité de vérification et, le cas échéant, du comité exécutif, du comité de placement et de tout autre comité projeté ainsi que le nom des personnes proposées comme membres de ces comités ;

4° les règles de déontologie projetées à l'égard des administrateurs ;

5° le nom et l'adresse de la personne proposée comme vérificateur ;

6° une copie certifiée conforme de la résolution du conseil d'administration de chacune des sociétés mutuelles d'assurance dûment ratifiée par les membres, autorisant les fondateurs à demander la constitution de la fédération ;

7° un plan de développement établissant, pour une période de 5 ans, les activités projetées de la fédération et précisant la nature des services qu'elle offrira à ses membres, les moyens utilisés pour instaurer et assurer le fonctionnement de ses services comprenant une estimation des coûts, la formation qu'elle donnera à son personnel et la politique de placement qu'elle utilisera relativement à son fonds de placement, le cas échéant.

8. La demande de constitution d'un fonds de garantie doit être accompagnée, outre les statuts du fonds et des documents exigés par l'article 93.218 de la Loi sur les assurances, des documents suivants :

1° le curriculum vitae des personnes proposées comme administrateurs ;

2° le nom et l'adresse de la personne proposée comme vérificateur ;

3° le règlement intérieur projeté ;

4° un état vérifié indiquant le montant souscrit et payé par chacune des sociétés mutuelles fondatrices aux fins de constituer le capital du fonds de garantie.

SECTION II NOM D'UNE SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE

9. Aux fins de l'application du paragraphe 60 de l'article 93.22 de la Loi sur les assurances, sont des autorités publiques celles visées à l'article 1 du Règlement sur les dénominations sociales des compagnies régies par la partie IA de la Loi sur les compagnies édicté par le décret n° 1857-93 du 15 décembre 1993.

10. Les cas où le nom d'une société mutuelle d'assurance laisse croire qu'elle est liée à une autre personne, société ou groupement sont ceux mentionnés à l'article 3 du Règlement sur les dénominations sociales des compagnies régies par la partie IA de la Loi sur les compagnies.

Les critères dont il faut tenir compte pour déterminer si le nom d'une telle société laisse croire qu'elle est ainsi liée ou prête à confusion avec le nom utilisé par une autre personne, une autre société ou un autre groupement sont ceux prévus aux articles 4 et 5 de ce règlement.

CHAPITRE III CATÉGORIES D'ASSURANCE

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11. Toute catégorie d'assurance comprenant une assurance contre les pertes matérielles comprend également une assurance contre la privation de jouissance en résultant.

12. Aucune catégorie d'assurance ne comprend de protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice causé à autrui à moins qu'une telle assurance n'y soit expressément prévue.

SECTION II ASSURANCE DE PERSONNES

13. La catégorie « assurance sur la vie » est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à payer une somme convenue au décès de l'assuré. Cette assurance peut aussi comporter l'engagement de payer une somme du vivant de l'assuré, que celui-ci soit encore en vie à une époque déterminée ou qu'un événement touchant son existence arrive. Cette catégorie comprend en outre les rentes viagères et à terme pratiquées par les assureurs.

14. La catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents » est celle en vertu de laquelle l'assureur offre une ou plusieurs des protections suivantes :

1° le paiement d'une indemnité en cas d'atteinte corporelle, y compris le décès, résultant d'un accident subi par une personne assurée ;

2° le paiement d'une indemnité en cas de maladie ou d'invalidité d'une personne assurée ;

3° le remboursement des frais engagés à la suite d'une maladie ou d'un accident dont une personne assurée est victime.

SECTION III ASSURANCE DE DOMMAGES

15. La catégorie « assurance automobile » est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes ou des dommages matériels résultant d'un événement impliquant un véhicule automobile, selon les termes des polices d'assurance approuvées par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 422 de la Loi sur les assurances.

Elle comprend une protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice corporel ou matériel causé à autrui par le fait d'un véhicule automobile;

Y est assimilée l'assurance prévoyant le paiement d'une indemnité en cas d'atteinte corporelle, y compris le décès, résultant d'un accident impliquant un véhicule automobile, dès lors qu'elle fait partie d'un contrat comportant une assurance de responsabilité civile automobile.

16. La catégorie «assurance aviation» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes ou des dommages matériels résultant d'un événement impliquant un aéronef. Elle comprend une protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice corporel ou matériel causé à autrui par le fait d'un aéronef.

17. La catégorie «assurance de biens», est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré de la perte de biens ou des dommages causés à ceux-ci, dans la mesure où cette assurance ne vise pas des biens qui sont plus spécifiquement couverts par une autre catégorie d'assurance.

18. La catégorie «assurance des chaudières et des machines» est celle qui comprend une ou plusieurs des protections suivantes :

1° une protection en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes ou des dommages matériels qu'il subit en raison de l'explosion ou de la rupture d'une chaudière ou de tout autre appareil sous pression, y compris tout mécanisme, composante ou accessoire utile à son fonctionnement ou ceux découlant d'un accident survenant à l'occasion de son fonctionnement ;

2° une protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice corporel ou matériel causé à autrui par l'explosion ou la rupture d'une chaudière ou de tout autre appareil sous pression, y compris tout mécanisme, composante ou accessoire utile à son fonctionnement, ou par un accident survenant à l'occasion de son fonctionnement ;

3° une protection en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes ou des dommages matériels qu'il subit en raison de l'utilisation, du bris ou de la panne d'une machine ;

4° une protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice corporel ou matériel causé à autrui par le fait d'une machine.

19. La catégorie «assurance cautionnement» est celle en vertu de laquelle l'assureur garantit l'exécution d'une obligation ou le paiement d'une pénalité ou d'une indemnité si le débiteur de l'obligation n'y satisfait pas. Toutefois, cette assurance ne comprend pas l'assurance crédit, l'assurance protection de crédit et l'assurance hypothèque, lesquelles font toutes l'objet de catégories distinctes.

20. La catégorie «assurance crédit» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser un créancier, à titre d'assuré, de la perte résultant du défaut de son débiteur de le rembourser. Toutefois, cette catégorie ne comprend pas une indemnisation relative à une créance garantie par hypothèque.

21. La catégorie «assurance protection de crédit» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser un créancier de la perte résultant du défaut d'une personne physique assurée, débitrice de ce créancier, de le rembourser en raison de l'insuffisance de son revenu, jusqu'à concurrence de sa dette. Toutefois, cette catégorie ne comprend pas une protection visée par l'assurance hypothèque ou par l'assurance crédit.

22. La catégorie «assurance hypothèque» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser un créancier, à titre d'assuré, de la perte résultant du défaut d'un débiteur de rembourser un prêt garanti par une hypothèque mobilière ou immobilière.

23. La catégorie «assurance contre le détournement» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré de la perte résultant du vol, de malversations ou d'abus de confiance commis par son préposé, son mandataire, son associé ou son dirigeant ou un de ses membres. Cette assurance est également celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré en cas de défaut d'exécution ou d'une mauvaise exécution des fonctions exercées par l'une de ces personnes.

24. La catégorie «assurance de frais juridiques» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à rembourser les frais juridiques de l'assuré, y compris les honoraires ou autres frais reliés à la prestation de services juridiques.

25. La catégorie «assurance grêle» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes matérielles causées par la grêle aux récoltes sur pied.

26. La catégorie «assurance contre l'incendie» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré des pertes ou dommages qui sont une conséquence immédiate du feu ou de la combustion d'un bien assuré, quelle qu'en soit la cause, y compris la perte ou le dommage subi par le bien en cours de transport, ou occasionné par les moyens employés pour éteindre le feu.

27. La catégorie «assurance de responsabilité» est celle en vertu de laquelle l'assureur offre une protection contre les conséquences pécuniaires de l'obligation qui peut lui incomber, en raison d'un fait dommageable, de réparer le préjudice causé à autrui. Elle comprend l'assurance qui offre une ou plusieurs des protections suivantes :

1° une protection pour la responsabilité découlant de dommages corporels ou matériels subis par des tiers à l'exclusion des employés de l'assuré ;

2° une protection par laquelle l'assureur s'engage, sans égard à la faute de quiconque, à indemniser, en cas d'accident, le préjudice causé à une personne n'habitant ni avec l'assuré ni sur les lieux assurés, si une telle protection est prévue dans une police comportant également la protection visée au paragraphe 1° ;

3° une protection pour la responsabilité d'un employeur pour les dommages corporels subis par ses employés dans l'exécution de leurs fonctions ;

4° une protection par laquelle l'assureur s'engage, sans égard à la faute de l'employeur, à indemniser en cas d'accident le préjudice subi par ses employés dans l'exercice de leurs fonctions, si une telle protection est prévue dans une police comportant également la protection visée au paragraphe 3°.

Toutefois, cette catégorie d'assurance ne comprend pas la responsabilité couverte par l'assurance automobile, l'assurance aviation et l'assurance des chaudières et des machines.

28. La catégorie «assurance de titres» est celle en vertu de laquelle l'assureur s'engage à indemniser l'assuré de la perte ou du dommage résultant :

1° de l'existence d'une hypothèque, d'une priorité, d'une servitude ou de toute restriction au droit de propriété d'un bien ;

2° d'un vice entachant la validité d'un document attestant une hypothèque, une priorité ou une servitude ou d'une restriction au droit de propriété d'un bien ;

3° d'un vice entachant la validité d'un titre de propriété ;

4° de toute autre situation qui affecte le titre de propriété d'un bien ou qui affecte l'existence d'un autre droit réel, y compris le droit de jouir d'un bien.

SECTION IV ASSURANCE MARITIME

29. La catégorie «assurance maritime» est celle qui couvre les risques relatifs à une opération maritime. Cette assurance peut couvrir également les risques découlant d'opérations analogues aux opérations maritimes, les risques terrestres qui se rattachent à une opération maritime, de même que les risques relatifs à la construction, à la réparation et au lancement des navires.

Cette assurance comprend une protection contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pour le préjudice corporel ou matériel causé à autrui par le fait des opérations couvertes.

CHAPITRE IV DEMANDE DE PERMIS D'ASSUREUR

30. Toute personne morale, autre qu'un ordre professionnel, qui demande un permis d'assurance doit fournir à l'Autorité des marchés financiers un projet de ses activités au Québec. Ce projet doit préciser :

1° la nature des contrats d'assurance qu'elle compte offrir au Québec ;

2° les méthodes de vente qu'elle utilisera ;

3° la formation qu'elle donnera à son personnel ;

4° les services de règlement des sinistres qu'elle mettra sur pied pour ses assurés au Québec ;

5° la politique de placement qu'elle mettra en œuvre pour les fonds détenus pour le bénéfice de ses assurés au Québec ;

6° la politique et les pratiques de réassurance qu'elle compte appliquer.

31. La demande de permis d'une personne morale exerçant des activités en assurance de personnes, autre qu'une personne morale dont les activités se limitent à la réassurance, doit être accompagnée de son engagement à être partie à un contrat d'adhésion avec Assuris et à respecter les conditions qui y sont stipulées, sauf lorsque cette personne morale est déjà partie à un tel contrat ou lorsqu'elle n'offre pas de polices garantissant, pour leur durée, les montants des prestations et des primes qui y sont fixés.

32. La demande de permis d'une personne morale exerçant des activités en assurance de dommages, autre qu'un ordre professionnel, une société mutuelle d'assurance ou une personne morale dont les activités se limitent à la réassurance, doit en outre être accompagnée de son engagement à être partie à un contrat d'adhésion avec la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD et à respecter les conditions qui y sont stipulées, sauf lorsque cette personne morale est déjà partie à un tel contrat ou lorsqu'elle n'entend offrir que des polices d'assurance qui ne font pas l'objet d'une indemnisation en vertu de ce contrat.

33. Toute personne morale constituée en vertu d'autres lois que celles du Québec qui demande un permis doit transmettre au ministre et à l'Autorité des marchés financiers les documents suivants :

- 1° son certificat d'enregistrement ;
- 2° son permis ou toute autre attestation semblable délivré par l'autorité du lieu de sa constitution ;
- 3° ses états financiers arrêtés à la clôture de l'année financière précédant la demande de permis qu'elle est tenue de produire auprès de l'autorité du lieu de sa constitution ;
- 4° le dernier rapport d'inspection qui lui a été remis par l'autorité du lieu de sa constitution et, le cas échéant, par toute autre autorité au Canada.

CHAPITRE V PRATIQUES COMMERCIALES ET DIVULGATION DES CONDITIONS DES CONTRATS D'ASSURANCE

34. L'assureur doit, en toutes circonstances, se présenter sous sa véritable identité et ne pas utiliser une formule pouvant prêter à confusion notamment en matière de marque de commerce ou de service, de slogan, de symbole ou de toute autre marque d'identification.

35. Dans toute offre d'assurance, l'assureur ne doit pas exagérer l'étendue des protections offertes ou le montant des prestations payables, ni en minimiser le coût. L'assureur doit également préciser les exclusions susceptibles d'affecter la nature ou la portée des protections offertes par le contrat. Il doit aussi exposer toute limitation résultant d'un délai de carence.

Lors d'un renouvellement, d'une annulation ou de la cessation d'un contrat, l'assureur doit mentionner les dispositions du contrat qui s'y rapportent.

36. Si l'assureur mentionne dans sa publicité que le contrat ne nécessite aucun examen médical préalable, il doit préciser si cette stipulation s'applique uniquement dans le cas de la proposition d'assurance ou si elle s'applique aussi au paiement des prestations. En outre, il doit indiquer les limites de couverture du contrat en cas de décès, de maladie ou d'invalidité résultant d'affections antérieures à la prise d'effet de l'assurance.

37. Aucune offre d'assurance ne doit faussement affirmer ou laisser entendre que l'assurance offerte constitue une protection spéciale et que le preneur pourra bénéficier de certains avantages supplémentaires s'il s'en prévaut, ou que cette assurance est limitée à un groupe déterminé de personnes.

CHAPITRE VI PLACEMENTS

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

38. Un assureur peut acquérir en tout ou en partie les actions d'une personne morale dont l'activité principale est l'achat, l'administration, la vente ou la location d'immeubles, l'offre de participation dans un portefeuille de placements, le prêt et placement, l'affacturage, le crédit-bail ou l'offre de services informatiques, d'actuaire-conseil ou d'assistance-voyage.

39. Un assureur autre qu'une société mutuelle d'assurance peut acquérir la totalité ou une partie des actions ou des parts d'une personne morale qui exerce les activités d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée.

40. Une filiale nouvellement acquise par un assureur doit, aux fins de l'article 247.1 de la Loi sur les assurances, s'engager à :

- 1° transmettre chaque année ses états financiers à l'Autorité des marchés financiers ;

2° transmettre tout document et fournir tout renseignement sur ses activités exigés par l'Autorité des marchés financiers pour lui permettre de s'assurer de la juste valeur marchande de ses placements et du respect des conditions prescrites au paragraphe 5° ;

3° transmettre tout document et fournir tout renseignement exigés par l'Autorité des marchés financiers en rapport avec sa situation financière ou celle d'une société de gestion de portefeuille qui la contrôle directement ou qui est contrôlée par elle, ainsi que tout document ou renseignement qui est relatif à l'application de la Loi sur les assurances ;

4° permettre à l'Autorité des marchés financiers ou à son représentant d'entrer à toute heure raisonnable dans son siège et dans ses autres établissements situés à l'extérieur du Québec afin :

a) d'examiner et de tirer copie des livres, registres, comptes, dossiers et autres documents en rapport avec sa situation financière ou celle d'une société de gestion de portefeuille qui la contrôle directement ou qui est contrôlée par elle ;

b) d'exiger tout renseignement relatif à l'application de la Loi sur les assurances, ainsi que la production de tout document s'y rapportant ;

c) d'exiger de toute personne qui a la garde, la possession ou le contrôle de ces livres, registres, comptes, dossiers et autres documents de lui en donner communication sur demande et de lui en faciliter l'examen ;

5° fournir à ses frais, à la demande de l'Autorité des marchés financiers, une évaluation par un expert indépendant de tout placement qu'elle veut effectuer si, selon l'Autorité des marchés financiers, l'évaluation faite par elle n'en reflète pas la valeur marchande ;

6° ne pas détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote émises par une personne morale sauf :

a) si cette personne morale est un assureur, une banque, une société de fiducie, une société d'épargne, un cabinet au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2) ou un courtier ou conseiller en valeurs ;

b) si l'activité principale de cette personne morale est l'achat, l'administration, la vente ou la location d'immeubles, l'offre de participation dans un portefeuille de placements, le prêt et placement, l'affacturage, le crédit-bail ou l'offre de services informatiques, d'actuaire-conseil ou d'assistance-voyage.

SECTION II

PLACEMENTS PAR UNE FÉDÉRATION DE SOCIÉTÉS MUTUELLES D'ASSURANCE

41. Les placements suivants doivent être préalablement autorisés par le conseil d'administration d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance :

1° toute transaction ayant pour objet l'acquisition, à même le fonds de placement de la fédération, de titres émis par une personne intéressée par rapport à la fédération ou par une personne morale faisant partie du même groupe que la fédération ;

2° tout transfert d'actifs entre le fonds de placement de la fédération et une personne intéressée par rapport à la fédération ou par une personne morale faisant partie du même groupe que la fédération.

Les mauvaises créances, les actifs improductifs ou les actifs repris d'un débiteur en défaut ne peuvent toutefois être transférés au fonds de placement.

42. Le fonds de placement d'une fédération doit être évalué au moins une fois par année lors de la vérification des comptes de la fédération. Cette évaluation doit être réalisée conformément aux principes comptables généralement reconnus.

43. Une fédération doit, dans les deux mois qui suivent la fin de son exercice financier, transmettre à ses membres un état exposant, en comparaison avec celui de l'exercice précédent, la situation financière du fonds de placement et la valeur de leur participation à la fin de l'exercice financier.

CHAPITRE VII

ACTIVITÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE

44. Aux fins de l'application de l'article 33.2.1 de la Loi sur les assurances, les activités d'une société de fiducie qu'une compagnie d'assurance titulaire d'un permis délivré conformément à cette loi est autorisée à exercer sont les suivantes :

1° les activités de fiduciaire pour tout fonds ou régime de retraite, d'épargne-retraite, d'épargne-études, d'épargne-invalidité ou tout autre fonds, régime ou mécanisme de même nature qu'elle administre et dont l'enregistrement est prévu par la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) ou par la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e suppl.)) ;

2° les activités de fiduciaire d'un fonds d'investissement, au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1), qu'elle administre;

3° les activités qu'une société de fiducie peut exercer en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (L.R.Q., c. S-29.01) à l'égard des contrats de rente qu'elle administre et des sommes assurées qu'elle conserve pour le bénéfice d'autrui.

CHAPITRE VIII

ÉTATS ANNUELS

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

45. Tout assureur exerçant des activités en assurance de personnes et en assurance de dommages doit produire des états annuels pour chacune de ces activités.

46. Tout assureur doit conserver pour inspection les documents, notamment les feuilles de travail, ayant servi à déterminer le solde de chacun des postes de l'état annuel.

47. Les sociétés de secours mutuels doivent transmettre, avec leur état annuel, une copie certifiée conforme de leurs règlements à l'Autorité des marchés financiers s'ils ont été modifiés durant le dernier exercice financier.

SECTION II

ASSUREUR CONSTITUÉ EN VERTU DE LOIS AUTRES QUE CELLES DU QUÉBEC

48. Tout assureur constitué en vertu de lois autres que celles du Québec et qui exerce des activités en assurance au Québec doit transmettre à l'Autorité des marchés financiers, outre l'état annuel exigé aux articles 305 à 312 de la Loi sur les assurances, les états annuels ou provisoires qu'il est tenu de produire auprès d'une autre autorité au Canada.

49. Tout assureur constitué en vertu de lois autres que celles du Québec et qui exerce uniquement des activités en assurance maritime au Québec doit transmettre à l'Autorité des marchés financiers l'état annuel exigé par les articles 305 à 312 de la Loi sur les assurances.

CHAPITRE IX

MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF D'UN ASSUREUR

SECTION I

MÉTHODE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

50. Sous réserve des dispositions particulières du présent chapitre, les éléments constituant l'actif et le passif d'un assureur ou d'un fonds d'assurance dans le cas d'un ordre professionnel doivent être évalués et présentés dans leur état annuel conformément aux principes comptables généralement reconnus.

SECTION II

PLACEMENTS DANS DES PERSONNES MORALES CONTRÔLÉES PAR UN ASSUREUR OPÉRANT EN ASSURANCES DE DOMMAGES

51. Les placements dans des personnes morales contrôlées par un assureur de dommages doivent être évalués à leur valeur de consolidation.

SECTION III

FONDS DISTINCTS

52. Les éléments constituant l'actif des fonds distincts maintenus par un assureur qui exerce des activités en assurance de personnes et qui contracte des engagements variant selon la valeur marchande d'un groupe déterminé d'avoirs doivent être évalués conformément aux principes comptables généralement reconnus.

SECTION IV

RÉSERVE MAINTENUE PAR UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

53. Sous réserve de l'article 54, la réserve de chacune des caisses établies par une société de secours mutuels doit être calculée de manière à ce qu'elle soit suffisante pour garantir le paiement à échéance des obligations de la société à l'égard de chacune des caisses.

Dans le calcul de la réserve, l'actuaire ne doit pas tenir compte d'une éventuelle réduction des secours mutuels ou augmentation des cotisations pouvant résulter d'une modification apportée aux règlements de la société de secours mutuels après la date d'évaluation.

54. Lorsque la société de secours mutuels émet des polices ou des certificats garantissant pour leur durée les montants des secours mutuels et des cotisations qui y sont fixés, la réserve doit être calculée, pour ces polices ou certificats, selon les méthodes applicables à tout assureur conformément à la Loi sur les assurances et au présent règlement.

CHAPITRE X EMPRUNTS

55. Tout assureur qui veut contracter un emprunt par l'émission d'obligations ou d'autres titres de créance non garantis doit y être autorisé par ses règlements généraux ou son règlement intérieur, selon le cas, et faire précéder toute émission d'une résolution du conseil d'administration en fixant les modalités et conditions.

56. La résolution prévue à l'article 55 doit indiquer :

1° le taux d'intérêt des obligations ou des autres titres de créance ou le fait que ce taux pourra être déterminé par le conseil d'administration ;

2° leur date d'échéance et, le cas échéant, la possibilité d'un remboursement anticipé ;

3° le privilège, le cas échéant, de convertir les obligations en actions du capital-actions ou la possibilité pour le conseil d'administration d'accorder un tel privilège ;

4° si la résolution autorise l'émission d'une ou de plusieurs séries d'obligations non garanties, leur désignation, les droits et les conditions se rapportant à chacune d'elles ou, le cas échéant, la mention que chaque série comporte les mêmes droits et conditions que les obligations de toute autre série, à l'exception du taux d'intérêt, du paiement des intérêts et de la date d'émission et de rachat de chacune des séries ;

5° la valeur nominale globale de la série ou des différentes séries ou, à défaut d'une telle valeur, la valeur nominale globale des obligations non garanties que l'assureur a l'intention d'émettre immédiatement, avec indication que ce montant ne pourra être dépassé que si l'assureur y est autorisé par une nouvelle résolution.

57. Les obligations non garanties doivent mentionner les droits, conditions et restrictions qui s'y rattachent.

58. Tout assureur qui veut contracter un emprunt par l'acceptation de prêts en sous-ordre doit y être autorisé par ses règlements généraux ou son règlement intérieur, selon le cas, et faire précéder tout emprunt d'une résolution du conseil d'administration en fixant les modalités et conditions, notamment :

1° son montant total ;

2° son taux d'intérêt ou la possibilité pour le conseil d'administration de le déterminer ;

3° la possibilité, le cas échéant, de convertir les prêts en sous-ordre en actions du capital-actions ou le pouvoir pour le conseil d'administration d'accorder un tel privilège.

CHAPITRE XI ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

SECTION I CONDITIONS APPLICABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

§1. Conditions générales

59. Un contrat d'assurance collective sur la vie ou un contrat d'assurance collective contre la maladie ou les accidents ne peuvent couvrir, en vertu d'un contrat-cadre, qu'un groupe déterminé de personnes et, dans certains cas, leur conjoint et les personnes à leur charge. Les membres du groupe qui participent à l'un de ces contrats sont des adhérents.

60. Un groupe déterminé de personnes est celui dont les membres ont en commun, avant même qu'une assurance collective ne leur soit offerte, des activités ou des intérêts, notamment des intérêts socio-économiques ou culturels.

Il peut notamment être constitué :

1° de personnes ayant ou ayant déjà eu un lien d'emploi avec un ou plusieurs employeurs ;

2° de personnes d'une même profession ou occupation habituelle ;

3° des membres d'une coopérative de services financiers ;

4° des membres d'une société mutuelle d'assurance.

Toutefois, nul ne peut constituer un groupe déterminé de personnes dans le seul but de conclure un contrat d'assurance collective. De plus, une assurance collective ne peut être offerte aux membres du groupe qu'à titre de bénéfice complémentaire à leur appartenance au groupe.

61. Le preneur d'un contrat d'assurance collective doit être en mesure de pourvoir à l'administration du contrat-cadre, notamment en percevant les primes pour l'assureur. Toutefois, lorsque le preneur est une association de salariés ou un syndicat professionnel, il peut conclure une entente avec l'employeur afin que celui-ci administre pour lui le contrat-cadre.

§2. Transformation du contrat d'assurance collective sur la vie

62. Tout contrat d'assurance collective sur la vie doit donner à l'adhérent qui cesse de faire partie du groupe la faculté de transformer en tout ou en partie sa protection d'assurance sur la vie ou, le cas échéant, celle de son conjoint et des personnes à sa charge, en une assurance individuelle sur la vie. Toutefois le montant de la protection de l'assurance transformée doit être d'au moins 10 000 \$ pour l'adhérent et de 5 000 \$ pour son conjoint et pour chacune des personnes à sa charge.

Cette faculté peut être exercée par l'adhérent dans les 31 jours de son départ du groupe, sans avoir à justifier de son assurabilité ni, le cas échéant, de celle de son conjoint et des personnes à sa charge. La protection offerte par le contrat d'assurance collective demeure en vigueur durant ce délai ou, le cas échéant, jusqu'au jour de sa transformation en une assurance individuelle.

La faculté de transformation ne s'applique pas à une assurance contre la maladie ou les accidents qui est accessoire au contrat d'assurance sur la vie.

63. L'assureur doit offrir à l'adhérent qui quitte le groupe, sans qu'il ait à justifier de son assurabilité, le choix entre :

1° une assurance individuelle sur la vie, temporaire ou permanente, au gré de l'assuré, comportant une protection comparable à celle offerte par le contrat d'assurance collective, tant pour le montant que pour la durée ;

2° une assurance individuelle sur la vie d'une durée d'un an, comportant une protection comparable à celle offerte par le contrat d'assurance collective, mais transformable à la fin de l'année, au gré de l'assuré, en une assurance visée au paragraphe 1°.

La prime de la première année de l'assurance visée au paragraphe 1° du premier alinéa ne doit pas être supérieure à celle d'une assurance temporaire d'un an.

64. Les primes de tout contrat d'assurance individuelle sur la vie découlant d'une transformation doivent être uniformes pendant la durée du contrat, sauf celles de la première année. Elles sont établies selon l'âge de l'assuré conformément au tarif prévu pour les risques habituels, applicable au moment de la transformation.

Toutefois, l'assureur peut appliquer à un adhérent assujéti à une surprime avant la transformation de son assurance collective une majoration de prime comparable pour son assurance individuelle.

65. L'assureur doit permettre à l'adhérent qui souscrit une assurance individuelle sur la vie en application de l'article 63 d'acquitter les primes de la première année par trimestre ou selon d'autres modalités convenues entre eux.

66. Tout contrat d'assurance collective sur la vie doit donner à la personne qui est adhérent depuis au moins 5 ans la faculté de transformer, en tout ou en partie, sa protection d'assurance sur la vie en une assurance individuelle sur sa vie dans les 31 jours de l'échéance du contrat-cadre si ce contrat n'est pas remplacé ou si le contrat de remplacement prévoit un montant d'assurance moindre.

Le montant d'assurance pouvant être transformé doit être d'au moins 10 000 \$ ou 25 % du montant d'assurance sur la vie de l'adhérent à l'échéance du contrat-cadre, selon le plus élevé des deux.

L'adhérent n'a pas à justifier de son assurabilité et l'assureur est tenu de respecter les articles 63 à 65.

La faculté de transformation ne s'applique pas à une assurance contre la maladie ou les accidents accessoire au contrat d'assurance collective sur la vie.

67. Pour l'application des articles 63, 70, et 71, deux protections sont comparables si elles procurent la même couverture, même s'il existe des différences entre le montant de l'assurance, le montant des primes dont l'assuré est exonéré ou les conditions d'admissibilité.

§3. Stipulations obligatoires

68. Il doit être stipulé dans tout contrat d'assurance collective sur la vie que son échéance ou l'annulation de l'une de ses protections n'est opposable à aucune demande d'indemnité fondée sur un événement survenu alors que le contrat était en vigueur ou sur un décès consécutif à une invalidité survenue alors que le contrat était en vigueur.

69. Il doit être stipulé dans tout contrat d'assurance collective contre la maladie ou les accidents :

1° que son échéance ou l'annulation de l'une de ses protections n'est opposable à aucune demande d'indemnité fondée :

a) sur le décès ou la mutilation résultant d'un accident survenu alors que le contrat était en vigueur ;

b) sur une maladie contractée alors que le contrat était en vigueur ;

2° que l'assureur demeure tenu d'indemniser l'adhérent de la perte de salaire lorsque l'invalidité subsiste après l'expiration du contrat.

70. Malgré les articles 68 et 69, l'assureur n'est pas tenu d'indemniser l'adhérent lors d'une rechute de l'affection invalidante survenue après l'expiration du contrat si l'invalidité a cessé depuis plus de 180 jours.

Dans tous les cas, la protection cesse dès que l'adhérent est pris en charge par un autre assureur aux termes d'un contrat d'assurance collective comportant des protections comparables.

71. Lorsqu'un contrat d'assurance collective sur la vie ou un contrat d'assurance collective contre la maladie ou les accidents est résilié et qu'il est remplacé dans les 31 jours par un contrat comportant une protection comparable couvrant en tout ou en partie le même groupe, le nouveau contrat d'assurance collective doit stipuler que :

1° toute personne assurée aux termes du contrat précédent ne peut voir son adhésion refusée ni être privée de prestations uniquement en raison d'une exclusion pour cause d'antécédents médicaux qui a été inopérante ou qui n'était pas prévue dans ce contrat ou parce que la personne n'est pas au travail à la date de l'entrée en vigueur du nouveau contrat ;

2° toute personne assurée aux termes du contrat précédent est couverte de plein droit par le nouveau contrat à compter de la résiliation du précédent si la cessation de son assurance n'est attribuable qu'à cette résiliation et que cette personne appartient à une catégorie d'adhérents couverts par le nouveau contrat.

72. Malgré les articles 68 et 69, le nouvel assureur prend en charge l'assuré qui souffre d'une affection invalidante survenue pendant que le contrat précédent s'appliquait mais déclarée au premier assureur plus de 180 jours après sa survenance, pendant le nouveau contrat.

De plus, même si, dans les 180 jours de la cessation de la première invalidité, l'assuré est de nouveau atteint d'une invalidité reconnue par le nouveau contrat, le contrat précédent cesse de s'appliquer et le nouveau s'applique dès que l'adhérent compte, à partir de l'échéance du précédent, 30 jours de travail à plein temps dans des fonctions d'une catégorie couverte par le nouveau contrat.

Si l'invalidité couverte par le nouveau contrat d'assurance collective est assujettie à des conditions de reconnaissance plus restrictives, le nouvel assureur ne peut tenir compte, pour l'application de ces conditions, d'aucune période d'invalidité courue alors que le contrat précédent s'appliquait.

73. L'adhérent au nouveau contrat est exempté de tout délai de carence, si les conditions suivantes sont réunies :

1° la nouvelle période d'invalidité est attribuable aux mêmes causes que celles qui ont justifié le versement d'indemnités aux termes du contrat précédent ou à des causes connexes ;

2° moins de 180 jours se sont écoulés entre l'échéance de la dernière prestation ou de la dernière prime pour laquelle il y a eu exonération et le début de la nouvelle période d'invalidité.

74. Les indemnités dues en raison de décès ou mutilation couverts par le contrat précédent conformément aux articles 68 et 69 ne sont pas pris en charge par le nouvel assureur.

Cependant, le contrat précédent cesse de s'appliquer et le nouveau commence à produire ses effets dès que l'assuré compte, à partir de l'échéance du contrat précédent, 30 jours de travail à plein temps dans des fonctions d'une catégorie couverte par le nouveau contrat.

SECTION II

CONDITIONS APPLICABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE SUR LA VIE OU SUR LA SANTÉ DES DÉBITEURS ET SUR LA VIE DES ÉPARGNANTS

§1. Dispositions générales

75. En assurance collective sur la vie ou la santé des débiteurs ou sur la vie des épargnants, le formulaire d'adhésion doit indiquer les primes exigées pour acquitter en tout ou en partie le coût de l'assurance sur la vie ou le coût de l'assurance contre la maladie ou les accidents. Dans le cas où le coût des primes est déterminé par un taux d'intérêt additionnel au taux d'intérêt du prêt, le formulaire d'adhésion doit indiquer le pourcentage d'intérêt additionnel que représente la prime.

Toute question ou restriction ayant trait à l'état de santé en tant que condition d'assurabilité doit être clairement énoncée dans le formulaire d'adhésion.

Le preneur doit, au moment de la signature du formulaire d'adhésion par l'adhérent lui en remettre un exemplaire dûment rempli et signé.

Constitue un formulaire d'adhésion tout formulaire utilisé dans le cours des affaires du preneur et comportant une demande d'assurance.

§2. Conditions applicables aux assurances collectives sur la vie ou sur la santé des débiteurs

76. Sous réserve des dispositions de la présente sous-section, tout créancier peut souscrire un contrat d'assurance collective sur la vie ou sur la santé de ses débiteurs, produisant ses effets à concurrence des sommes dues.

Cette assurance peut aussi couvrir la vie ou la santé de personnes autres que des débiteurs, mais seulement lorsque le créancier a un intérêt pécuniaire dans leur vie ou dans leur santé.

77. Le créancier ne cesse pas d'agir à titre de preneur du fait qu'il cède sa créance à un tiers. Toutefois, en pareil cas, le capital payable en vertu du contrat doit être versé au cessionnaire.

78. Le capital payable en vertu de tout contrat d'assurance collective sur la vie des débiteurs se limite à la dette nette au moment du décès du débiteur.

79. Malgré les articles 76 et 78, un contrat d'assurance collective sur la vie ou sur la santé des débiteurs peut, au choix de ces derniers, prévoir un capital payable égal au montant de leur prêt ou, dans le cas d'un contrat de crédit variable, au montant du crédit variable autorisé par le créancier.

Toutefois, la somme maximale payable au créancier se limite à la dette nette du débiteur, le solde étant versé au bénéficiaire désigné ou, à défaut, à sa succession.

80. Pour l'application des articles 78 et 79, les mots « dette nette » signifient le montant de la créance originale, à l'exclusion du coût de crédit, augmenté de la partie du coût de crédit courue jusqu'à la date du décès et diminué des versements effectués par le débiteur.

81. Le contrat d'assurance collective sur la vie des débiteurs et toute documentation remise au débiteur doivent indiquer clairement le montant des prestations payables par l'assureur ou la façon de le déterminer.

82. Lorsque les débiteurs sont tenus d'assumer entièrement les primes d'assurance, elles doivent être établies au contrat-cadre et ne pas être supérieures à celles que le preneur remet à l'assureur.

83. Le contrat-cadre doit également stipuler que toutes les primes d'assurance perçues par le preneur doivent être remises sans délai à l'assureur.

84. Aucune participation aux profits ni aucune ristourne basée sur l'expérience des régimes ne peuvent être versées, directement ou indirectement, au preneur d'un contrat d'assurance collective sur la vie ou sur la santé des débiteurs, que ce soit pendant la durée du contrat ou après son échéance, sauf lorsque les primes sont entièrement payées par le preneur.

Toutefois, le contrat-cadre peut stipuler que des ristournes sur l'expérience ou des participations aux profits sont payables rétroactivement aux adhérents, qu'elles peuvent servir à réduire les primes ou qu'elles sont laissées en dépôt chez l'assureur dans le but de réduire les primes futures.

85. En assurance collective sur la vie ou sur la santé des débiteurs, le contrat-cadre ne doit prévoir aucune rémunération pour le preneur autre que le remboursement des frais réellement engagés par lui pour l'administration du contrat.

Ces frais ne peuvent être calculés selon un pourcentage des primes ni être autrement liés à celles-ci à l'exception de ceux encourus pour la perception des primes.

§3. Conditions applicables aux assurances collectives d'épargnants

86. Sous réserve des dispositions de la présente sous-section, toute banque, coopérative de services financiers, société de fiducie, personne morale qui administre des fonds communs de placement ou toute autre personne morale exerçant des activités semblables peut souscrire un contrat d'assurance collective sur la vie des épargnants produisant ses effets à concurrence des sommes déposées ou investies chez elle, ou des sommes que l'épargnant s'est engagé à déposer ou à investir chez elle.

87. Le capital payable au décès de l'adhérent en vertu d'un contrat d'assurance collective sur la vie des épargnants ne doit pas excéder le plus élevé des montants suivants :

1° le solde en dépôt ou le montant investi chez le preneur ;

2° les sommes que l'épargnant s'est engagé à déposer ou à investir chez le preneur ;

3° le capital déterminé ou déterminable payable à l'échéance lorsque l'épargnant a pris l'engagement de payer comptant un tel capital à une date précise ou à déterminer ;

4° un montant de 25 000 \$ dans le cas d'une assurance offerte à une coopérative de services financiers.

Le montant prévu au paragraphe 40 du premier alinéa est indexé par la suite annuellement selon l'augmentation en pourcentage de la moyenne de l'indice des prix à la consommation du Canada, publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. (1985), chapitre S-19), pour les 12 mois de l'année précédente par rapport aux 12 mois de l'année antérieure à cette dernière.

Si une moyenne annuelle ou le pourcentage calculé en application du deuxième alinéa ou si le montant ainsi indexé comporte plus de deux décimales, les deux premières seulement sont retenues et la deuxième est augmentée d'une unité si la troisième est égale ou supérieure à cinq.

CHAPITRE XII

TARIF DES DROITS

88. Les droits exigibles en vertu du présent règlement sont ceux prévus dans le tableau qui suit :

Tarif		
Acte	Droits payables	
	à l'Autorité des marchés financiers	au ministre du Revenu
Constitution d'une compagnie d'assurance	5 000 \$	
Constitution d'une société mutuelle d'assurance	5 000 \$	
Constitution d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance	5 000 \$	
Constitution d'un fonds de garantie	5 000 \$	
Constitution d'un fonds pour assurer la responsabilité professionnelle des membres d'un ordre professionnel régi par le Code des professions	5 000 \$	
Dépôt de statuts et délivrance d'un certificat de constitution d'une compagnie d'assurance		500 \$

Tarif		
Acte	Droits payables	
	à l'Autorité des marchés financiers	au ministre du Revenu
Délivrance de lettres patentes supplémentaires à une compagnie d'assurance	2 500 \$	500 \$
Dépôt des statuts de modification d'une compagnie d'assurance et délivrance d'un certificat de modification	2 500 \$	500 \$
Modification des statuts d'une société mutuelle d'assurance et délivrance d'un certificat de modification	2 500 \$	
Modification des statuts d'une fédération de sociétés mutuelles d'assurance	2 500 \$	
Modification des statuts d'un fonds de garantie	2 500 \$	
Modification des statuts d'une société de secours mutuels	2 500 \$	
Fusion ou conversion d'une compagnie d'assurance ou d'une société mutuelle d'assurance	2 500 \$	
Dépôt de statuts de fusion ou de conversion d'une compagnie d'assurance et délivrance d'un certificat de fusion ou de conversion		500 \$
Dépôt de statuts de continuation d'une compagnie d'assurance et délivrance d'un certificat de continuation conformément aux articles 200.0.15, 200.0.16 ou 200.6 de la Loi sur les assurances	2 500 \$	500 \$

Acte	Tarif	
	Droits payables	
	à l'Autorité des marchés financiers	au ministre du Revenu
Délivrance d'un permis initial à une compagnie d'assurance, à une société mutuelle d'assurance, à un ordre professionnel	2 500 \$	
Délivrance d'un permis initial à une société de secours mutuel après fusion	2 500 \$	
Délivrance d'un permis modifié pour y indiquer les catégories d'assurance	500 \$	
Examen de la demande et remise en vigueur d'un permis d'assureur	2 500 \$	
Copie certifiée d'un permis d'assureur	75 \$	
Copie certifiée de la désignation d'un représentant au Québec ou d'un fondé de pouvoir	75 \$	
Changement de désignation d'un représentant au Québec ou d'un fondé de pouvoir	200 \$	
Attestation d'un document par l'Autorité des marchés financiers	100 \$	

89. Les droits prévus par le présent règlement sont les seuls exigibles.

90. Tout chèque en paiement des droits prévus dans le présent chapitre doit être transmis avec la demande à laquelle il se rattache à l'Autorité des marchés financiers ou, s'ils sont payables au ministre du Revenu, au registraire des entreprises.

CHAPITRE XIII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

91. L'assureur qui est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer des activités en assurance garantie conformément au Règlement d'application de la Loi sur les assurances (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1) tel qu'il se lisait le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent article*) est réputé être titulaire d'un permis l'autorisant à exercer des activités en assurance cautionnement et en assurance contre le détournement conformément au présent règlement, à moins de restrictions contraires spécifiées au permis.

92. L'assureur qui est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer des activités en assurance de biens conformément au Règlement d'application de la Loi sur les assurances (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1) tel qu'il se lisait le (*indiquer ici la date qui précède celle de l'entrée en vigueur du présent article*) est réputé être titulaire d'un permis l'autorisant à exercer des activités en assurance de biens en plus d'un permis l'autorisant à exercer en assurance contre l'incendie conformément au présent règlement, à moins de restrictions contraires spécifiées au permis.

93. L'assureur qui, le 18 décembre 2002, était titulaire d'un permis l'autorisant à exercer des activités en assurance de dommages peut exercer des activités en assurance de personnes s'il est autorisé à exercer des activités en assurance automobile ou en assurance de responsabilité mais seulement dans les limites permises par ces catégories d'assurance.

94. Le présent règlement remplace le Règlement d'application de la Loi sur les assurances (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1).

95. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

50825

**Publication of draft Regulation in the *Gazette officielle du Québec* for comment –
Regulation under the Act respecting insurance¹**

Below are the English and French versions of the following draft Regulation:

- *Regulation under the Act respecting insurance.*

This draft Regulation was published in Part 2 of the *Gazette officielle du Québec* dated November 12, 2008 (Vol. 140, No. 46). The text of the draft Regulation may be approved by the government, with or without amendment, after 45 days have elapsed since its publication in the *Gazette officielle du Québec* on November 12, 2008.

Comments regarding the above may be made in writing to the address given in the notice before the expiry of the 45-day period from the date of publication in the *Gazette officielle du Québec*.

November 14, 2008

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

Draft Regulations

Draft Regulation

An Act respecting insurance
(R.S.Q., c. A-32)

Act Respecting insurance — Regulation under

Notice is hereby given, in accordance with sections 10 and 11 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1), that the Regulation under the Act respecting insurance, appearing below, may be made by the Government on the expiry of 45 days following this publication.

The draft Regulation replaces the Regulation respecting the application of the Act respecting insurance (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1) which has not been comprehensively revised since 1974. The Civil Code was subsequently enacted in 1991 and various amendments to the Act respecting insurance have been made over the years, including the more extensive reform brought about by chapter 70 of the Statutes of 2002. In response, the draft Regulation proposes to update the regulatory provisions to reflect those legislative developments. As well, it harmonizes insurance practices in Québec with those prevalent in the other Canadian provinces, in particular by revising the classes of insurance that insurers may transact and updating group insurance practices. The draft Regulation also contains provisions that increase the protection of the public.

The draft Regulation, considerably more streamlined than the former Regulation, will have no negative impact on the public or enterprises, including small and medium-sized businesses.

Further information on the draft Regulation may be obtained within the 45-day period by contacting Pierre Rhéaume, Director General, Encadrement du secteur financier et des personnes morales, Ministère des Finances, 8, rue Cook, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 0A4; telephone: 418 646-7572; fax: 418 646-5744; e-mail: pierre.rheaume@finances.gouv.qc.ca

Any interested person wishing to comment on the draft Regulation is requested to submit written comments within the 45-day period to the Minister of Finance, 12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,
Minister of Finance

Regulation under the Act respecting insurance

An Act respecting insurance
(R.S.Q., c. A-32, ss. 420, 420.1 and 420.2; 2008, c. 7, s. 50)

CHAPTER I CONSTITUTION, CONTINUANCE AND AMENDMENT OF THE ARTICLES OF INSURANCE COMPANIES

DIVISION I APPLICATION FOR CONSTITUTION

1. An application for the constitution of an insurance company must be accompanied by the following documents:

- (1) the résumés of the persons proposed as directors;
- (2) the proposed general by-laws;
- (3) a description of the composition and operation of the committee on ethics, the audit committee and, if applicable, the executive committee, the investment committee and any other proposed committee, as well as the names of the persons proposed as members of those committees;
- (4) the proposed rules of ethics applicable to directors;
- (5) a description of its links with financial institutions that are affiliated legal persons within the meaning of sections 1.2 to 1.4 of the Act respecting insurance (R.S.Q., c. A-32);
- (6) a description of the products that will be offered;
- (7) copies of the proposed insurance policies and riders;
- (8) the proposed product marketing and distribution policy and claim settlement policy;
- (9) the proposed investment policy;
- (10) copies of the proposed reinsurance contracts;
- (11) the name and address of the person proposed as auditor;

(12) the name and address of the person proposed as actuary; and

(13) a list of the shareholders having more than a 10% voting equity interest.

The documents must be sent to the Minister and to the Autorité des marchés financiers.

2. An application for the constitution of an insurance company must also be accompanied by a business plan that contains opening financial statements, five-year financial forecasts and a description of the organizational structure.

The business plan must be supported by a minimum five-year actuarial projection pertaining to the balance sheet, income statement and statement of retained earnings, and capital adequacy.

The actuarial projection must contain a description of the calculation assumptions used, and be drawn up by an actuary who is a Fellow of the Canadian Institute of Actuaries practising in the insurance of persons or damage insurance, depending on the type of insurance to be transacted by the company.

The documents must be sent to the Minister and to the Autorité des marchés financiers.

DIVISION II

AMENDMENT OF ARTICLES OR CONTINUANCE

3. An insurance company that applies for the authorization required by sections 35.2 and 37 of the Act respecting insurance must send the following documents to the Autorité des marchés financiers:

- (1) the constituting act of the company and amendments;
- (2) the proposed articles of amendment;
- (3) a certified true copy of its general by-laws;

(4) a certified true copy of the by-law adopted by the directors of the company regarding the proposed amendments;

(5) an attestation by the secretary of the company that the by-law referred to in paragraph 4 was approved at the general meeting of shareholders, and the notice calling that meeting;

(6) a description of any change in the capital stock of the company and, if the capital stock has been reduced, an attestation by the auditor of the company that the company's financial statements permit the reduction having regard to the requirements of the Companies Act or, as the case may be, the Act respecting the special powers of legal persons (R.S.Q., c. P-16); and

(7) if applicable, a copy of the notice mentioned in paragraph 2 of section 38 of the Act respecting insurance.

4. An insurance company that requests confirmation of a continuance by-law pursuant to section 200.0.15 of the Act respecting insurance or the authorization required by section 200.0.16 of the Act must send the following documents to the Minister and to the Autorité des marchés financiers:

- (1) the constituting act of the company and amendments;
- (2) the proposed articles of continuance;
- (3) a certified true copy of its general by-laws;
- (4) a certified true copy of the by-law adopted by the directors of the company regarding its continuance under Part IA of the Companies Act (R.S.Q., c. C-38);

(5) an attestation by the secretary of the company that the by-law referred to in paragraph 4 was approved at the general meeting of shareholders, and the notice calling that meeting; and

(6) a description of any change in the capital stock of the company and, if the capital stock has been reduced, an attestation by the auditor of the company that the company's financial statements permit the reduction having regard to the requirements of the Companies Act or, as the case may be, the Act respecting the special powers of legal persons (R.S.Q., c. P-16).

DIVISION III

SPECIAL PROVISION

5. For the purposes of section 88.1 of the Act respecting insurance, a member of a mutual insurance company who has received the support of 5 voting members may give notice to the company of the proposals that the member intends to submit to the annual meeting.

CHAPTER II**CONSTITUTION OF MUTUAL INSURANCE ASSOCIATIONS, FEDERATIONS OF MUTUAL INSURANCE ASSOCIATIONS AND GUARANTEE FUNDS****DIVISION I****APPLICATION FOR CONSTITUTION**

6. An application for the constitution of a mutual insurance association must be accompanied by the following documents, in addition to the articles of the association and the documents required by section 93.18 of the Act respecting insurance:

- (1) the résumés of the persons proposed as directors;
- (2) the proposed internal by-laws;
- (3) a description of the composition and operation of the committee on ethics, the audit committee and, if applicable, the executive committee and the investment committee, as well as the names of the persons proposed as members;
- (4) the proposed rules of ethics applicable to directors;
- (5) a description of the products that will be offered;
- (6) copies of the proposed insurance policies and riders;
- (7) the proposed product marketing and distribution policy and claim settlement policy;
- (8) the proposed investment policy;
- (9) copies of the proposed reinsurance contracts;
- (10) the authorization of the federation to carry on the proposed activities;
- (11) a description of the organizational structure; and
- (12) a minimum three-year business plan that contains opening financial statements and financial forecasts.

The business plan must be supported by a minimum three-year actuarial projection pertaining to the balance sheet, income statement and statement of retained earnings, and capital adequacy.

The actuarial projection must contain a description of the calculation assumptions used, and be drawn up by an actuary who is a Fellow of the Canadian Institute of Actuaries practising in damage insurance.

7. An application for the constitution of a federation of mutual insurance associations must be accompanied by the following documents, in addition to the articles of the federation and the documents required by section 93.121 of the Act respecting insurance:

- (1) the résumés of the persons proposed as directors;
- (2) the proposed internal by-law;
- (3) a description of the composition and operation of the committee on ethics, the audit committee and, if applicable, the executive committee, the investment committee and any other proposed committee, as well as the names of the persons proposed as members;
- (4) the proposed rules of ethics applicable to directors;
- (5) the name and address of the person proposed as auditor;
- (6) a certified true copy of the resolution of the board of directors of each of the mutual insurance associations, duly confirmed by the members, authorizing the founders to apply for the constitution of the federation; and
- (7) a development plan describing the proposed activities of the federation over a period of five years, specifying the nature of the services that it will offer to its members, the means to be used to establish and maintain its services, including an estimate of costs, the training it will provide to its personnel and, if applicable, its investment policy for the investment fund.

8. An application for the constitution of a guarantee fund must be accompanied by the following documents, in addition to the articles of the fund and the documents required by section 93.218 of the Act respecting insurance:

- (1) the résumés of the persons proposed as directors;
- (2) the name and address of the person proposed as auditor;
- (3) the proposed internal by-law; and

(4) an audited statement showing the amount subscribed and paid up by each of the founding mutual associations to constitute the capital of the guarantee fund.

DIVISION II

NAME OF A MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION

9. For the purposes of paragraph 6 of section 93.22 of the Act respecting insurance, public authorities are those listed in section 1 of the Regulation respecting the corporate names of companies governed by Part IA of the Companies Act, made by Order in Council 1857-93 dated 15 December 1993.

10. The cases in which the name of a mutual insurance association suggests that the association is related to another person, partnership or group are those mentioned in section 3 of the Regulation respecting the corporate names of companies governed by Part IA of the Companies Act.

The criteria to be taken into account to determine whether the name of an association suggests that the association is so related or leads to confusion with the name used by another person, partnership or group are those set out in sections 4 and 5 of that Regulation.

CHAPTER III

CLASSES OF INSURANCE

DIVISION I

GENERAL

11. A class of insurance that includes insurance against loss of property also includes insurance against loss of enjoyment resulting therefrom.

12. No class of insurance includes insurance against the financial consequences of liability arising out of damage unless specifically mentioned therein.

DIVISION II

INSURANCE OF PERSONS

13. Insurance in the “life insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to pay an agreed amount on the death of the insured. Such insurance may also include an undertaking to pay an amount during the life of the insured, depending on the insured being still alive at a specified time or on the occurrence of an event affecting the existence of the insured. Life and fixed-term annuities transacted by insurers are also included in this class.

14. Insurance in the “accident and sickness insurance” class is insurance whereby the insurer offers one or more of the following protections:

(1) payment of an indemnity in the event of bodily injury, including death, resulting from an accident sustained by an insured;

(2) payment of an indemnity in the event of sickness or disability of an insured;

(3) reimbursement for expenses incurred as a result of the sickness of or an accident sustained by an insured.

DIVISION III

DAMAGE INSURANCE

15. Insurance in the “automobile insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against material loss or damage resulting from an event involving a motor vehicle, under the terms of the insurance policies approved by the Autorité des marchés financiers under section 422 of the Act respecting insurance.

It includes protection against the financial consequences of liability arising out of bodily injury or damage to property caused by a motor vehicle or the use or operation of a motor vehicle.

Insurance providing for payment of an indemnity in the event of bodily injury, including death, resulting from an accident involving a motor vehicle is also included in this class, provided that such insurance is part of a motor vehicle liability insurance contract.

16. Insurance in the “aircraft insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against material loss or damage resulting from an event involving an aircraft. It includes protection against the financial consequences of liability arising out of bodily injury or damage to property caused by an aircraft or the use of it.

17. Insurance in the “property insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against loss of or damage to property, to the extent that the insurance does not cover property that is more specifically covered by another class of insurance.

18. Insurance in the “boiler and machinery insurance” class is insurance providing one or more of the following protections:

(1) insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against material loss or damage sustained by the insured by reason of the explosion or rupture of a boiler or any other pressure vessel, including any mechanism, component or accessory incidental to its operation, or material loss or damage resulting from an accident in the course of its operation;

(2) insurance against the financial consequences of liability arising out of bodily injury or damage to property caused by the explosion or rupture of a boiler or any other pressure vessel, including any mechanism, component or accessory incidental to its operation, or by an accident in the course of its operation;

(3) insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against material loss or damage sustained by the insured by reason of the use, breakage or breakdown of machinery;

(4) insurance against the financial consequences of liability arising out of bodily injury or damage to property caused by the use or operation of machinery.

19. Insurance in the “surety insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to guarantee the performance of an obligation or the payment of a penalty or indemnity for default on the part of the debtor. It does not include credit insurance, credit protection insurance or hypothec insurance, which are distinct classes.

20. Insurance in the “credit insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify an insured creditor against loss resulting from failure on the part of a debtor to repay the insured creditor. This class does not include an indemnity in relation to a claim secured by hypothec.

21. Insurance in the “credit protection insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify a creditor against loss resulting from failure on the part of an insured natural person owing a debt to the creditor to repay the latter by reason of insufficient income, up to the amount of the debt. This class does not include coverage under hypothec insurance or credit insurance.

22. Insurance in the “hypothec insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify an insured creditor against loss resulting from failure on the part of a debtor to repay a loan secured by a movable or immovable hypothec.

23. Insurance in the “fidelity insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against loss resulting from theft, embezzlement or breach of trust committed by an employee, a mandatary, a partner, an officer or a member. It includes insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured should any of those persons fail to perform duties or perform them inappropriately.

24. Insurance in the “legal expenses insurance” class means insurance whereby the insurer undertakes to reimburse the legal costs of the insured, including fees and other costs incurred in respect of the provision of the legal services.

25. Insurance in the “hail insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against material loss caused by hail to crops in the field.

26. Insurance in the “fire insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against loss or damage that is the direct consequence of fire or the burning of insured property, regardless of the cause, including loss of or damage to property during transportation or resulting from the methods used to extinguish the fire.

27. Insurance in the “liability insurance” class is insurance whereby the insurer offers protection against the financial consequences of liability incurred for damage to a third person by reason of an injurious act. It includes insurance providing one or more of the following protections:

(1) protection against liability arising out of bodily injury or damage to property sustained by third persons, excluding the employees of the insured;

(2) protection whereby the insurer undertakes to indemnify in the event of an accident, whether liability exists or not, against damage sustained by a person neither living with the insured or on the insured premises, if the protection is provided for in a policy that also includes the protection referred to in subparagraph 1;

(3) protection against the liability of an employer arising out of bodily injury sustained by employees in the performance of their duties;

(4) protection whereby the insurer undertakes to indemnify in the event of an accident, whether liability exists or not, against damage sustained by employees in the performance of their duties, if the protection is provided for in a policy that also includes the protection referred to in subparagraph 3.

This class of insurance does not include liability covered by automobile insurance, aircraft insurance or boiler and machinery insurance.

28. Insurance in the “title insurance” class is insurance whereby the insurer undertakes to indemnify the insured against loss or damage resulting from

(1) the existence of a hypothec, a prior claim, a servitude or any other restriction on the right of ownership of property;

(2) a defect in a document that evidences a hypothec, a prior claim or a servitude or in a restriction on the right of ownership of property;

(3) a defect in the title to property; or

(4) any other situation affecting title to property or the existence of another real right, including the right to the enjoyment of property.

DIVISION IV **MARINE INSURANCE**

29. Insurance in the “marine insurance” class is insurance covering the risks incident to a marine adventure and may cover the risks of any adventure analogous to a marine adventure, land risks incidental to a marine adventure and risks incident to the building, repair and launch of a ship.

It includes protection against the financial consequences of liability arising out of bodily injury or damage to property arising out of such an adventure.

CHAPTER IV **APPLICATION FOR AN INSURER’S LICENCE**

30. Every legal person, other than a professional order, that applies for an insurer’s licence must provide the Autorité des marchés financiers with a plan of its activities in Québec. The plan must set out

(1) the nature of the insurance contracts it proposes to offer in Québec;

(2) the sales methods to be used;

(3) the training to be given to its personnel;

(4) the claim settlement services to be set up for its insured in Québec;

(5) the investment policy to be implemented for the funds held for the benefit of its insured in Québec; and

(6) the reinsurance policy and practices to be applied.

31. A licence application made by a legal person transacting insurance of persons, other than a legal person engaged exclusively in reinsurance, must be accompanied by an undertaking to be a party to a contract of adhesion with Assuris and to comply with the conditions stipulated therein, except if the legal person is already a party to such a contract or does not issue policies that guarantee for their duration the amounts of the benefits and premiums fixed in them.

32. A licence application made by a legal person transacting damage insurance, other than a professional order, a mutual insurance association or a legal person engaged exclusively in reinsurance, must also be accompanied by an undertaking to be a party to a contract of adhesion with the Property and Casualty Insurance Compensation Corporation (PACICC) and to comply with the conditions stipulated therein, except if the legal person is already a party to such a contract or intends to issue only insurance policies that are not subject to compensation under the contract.

33. Every legal person constituted under laws other than the laws of Québec that applies for a licence must send to the Minister and to the Autorité des marchés financiers the following documents:

(1) its certificate of registration;

(2) its licence or any other similar document issued by the authority in the place where it was constituted;

(3) its financial statements, as they stood at the close of the fiscal year preceding the licence application, that the legal person is required to file with the authority in the place where it was constituted; and

(4) the last inspection report submitted to it by the authority in the place where it was constituted and, if applicable, by any other authority in Canada.

CHAPTER V **COMMERCIAL PRACTICES AND DISCLOSURE OF CONDITIONS OF INSURANCE CONTRACTS**

34. Insurers must, in all circumstances, present themselves under their true identity and not use a phrase that could cause confusion, particularly as regards trademarks or service marks, slogans, symbols or any other identification marks.

35. An insurer may not, in any insurance offer, exaggerate the extent of the coverage offered or the amount of payable benefits, nor minimize the cost thereof. An insurer must also specify the exclusions likely to affect the nature or scope of the coverage under the contract. The insurer must also expose any limitation resulting from a waiting period.

Upon renewal, cancellation or termination of a contract, the insurer must refer to the relevant provisions in the contract.

36. An insurer advertising that no prior medical examination is required under the contract must specify whether the stipulation applies to the insurance application only, or also to the payment of benefits. The insurer must also indicate the limits to coverage under the contract in the case of death, illness or disability resulting from conditions existing prior to the effective date of the insurance.

37. No insurance offer may falsely claim or suggest that the insurance offered constitutes special coverage and that the policyholder will be able to benefit from certain additional advantages if the insurance is taken out, or that the insurance is limited to a determined group of persons.

CHAPTER VI INVESTMENTS

DIVISION I GENERAL

38. An insurer may acquire all or any of the shares of a legal person whose principal activity is the purchase, management, sale or leasing of immovables, the offering of shares in investment portfolios, the making of loans and investments, factoring, leasing, or the offering of computing services, actuarial advisory services or travel assistance services.

39. An insurer other than a mutual insurance association may acquire all or any of the shares of a legal person operating a residential and long-term care centre.

40. For the purposes of section 247.1 of the Act respecting insurance, a subsidiary newly acquired by an insurer must undertake

(1) to submit its financial statements each year to the Autorité des marchés financiers;

(2) to submit any document and provide any information on its affairs required by the Autorité des marchés financiers to enable the Authority to verify the fair market value of the investments and whether the conditions set out in paragraph 5 are complied with;

(3) to submit any document and provide any information required by the Autorité des marchés financiers relating to its financial situation or the financial situation of a holding company directly controlling the subsidiary or controlled by the subsidiary, as well as any document or information related to the application of the Act respecting insurance;

(4) to permit the Autorité des marchés financiers or its representative to enter its head office and other establishments outside Québec at any reasonable time so that the Authority or its representative may

(a) examine and make copies of the books, registers, accounts, records and other documents relating to its financial situation or the financial situation of a holding company directly controlling the subsidiary or controlled by the subsidiary;

(b) require any information relating to the administration of the Act respecting insurance and the production of any related document; and

(c) require every person having the custody, possession or control of the books, registers, accounts, records and other documents to allow access to and facilitate examination of them;

(5) to provide, at its own expense, on request by the Autorité des marchés financiers, an assessment made by an independent expert of any proposed investment if, in the opinion of the Autorité des marchés financiers, the assessment made by the subsidiary does not reflect market value; and

(6) to not hold more than 30% of the voting shares issued by a legal person unless

(a) the legal person is an insurer, a bank, a trust company, a savings company, a firm within the meaning of the Act respecting the distribution of financial products and services (R.S.Q., c. D-9.2) or a securities dealer or adviser; or

(b) the principal activity of the legal person is the purchase, management, sale or leasing of immovables, the offering of shares in investment portfolios, the making of loans and investments, factoring, leasing, or the offering of computing services, actuarial advisory services or travel assistance services.

DIVISION II

INVESTMENTS BY A FEDERATION OF MUTUAL INSURANCE ASSOCIATIONS

41. The following investments must be authorized in advance by the board of directors of a federation of mutual insurance associations:

(1) any transaction for the purpose of acquiring, using the federation's investment fund, securities issued by a restricted party in respect of the federation or by a legal person belonging to the same group as the federation; and

(2) any transfer of assets between the federation's investment fund and a restricted party in respect of the federation or by a legal person belonging to the same group as the federation.

Bad debts, unproductive assets and assets repossessed from a debtor in default may not be transferred to the investment fund.

42. The investment fund of a federation must be valued at least once a year at the time the accounts of the federation are audited. The valuation must be effected in accordance with generally accepted accounting principles.

43. A federation must, within two months after the end of its fiscal year, send a statement to its members setting forth, in comparison with the statement of the preceding year, the financial situation of the investment fund and the value of their participation as at the end of the fiscal year.

CHAPTER VII

ACTIVITIES OF A TRUST COMPANY

44. For the purposes of section 33.2.1 of the Act respecting insurance, the activities of a trust company that an insurance company holding a licence issued under the Act is authorized to carry on are

(1) acting as trustee for any retirement plan, retirement savings plan, education savings plan, disability savings plan or any other plan, fund or mechanism of the same nature administered by the insurance company and registered under the Taxation Act (R.S.Q., c. I-3) or the Income Tax Act (R.S.C., 1985, c. 1, (5th Supp.)) ;

(2) acting as trustee of an investment fund within the meaning of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1) administered by the insurance company; and

(3) the activities that a trust company may carry on under the Act respecting trust companies and savings companies (R.S.Q., c. S-29.01) in respect of the annuity contracts administered by the insurance company and the insured amounts kept by it for the benefit of others.

CHAPTER VIII

ANNUAL STATEMENTS

DIVISION I

GENERAL

45. Every insurer that transacts insurance of persons and damage insurance must file annual statements for each of those activities.

46. Every insurer must keep, for inspection purposes, all documents including the working sheets used in determining the balance for each item in the annual statement.

47. Mutual benefit associations must send to the Autorité des marchés financiers, along with their annual statement, a true copy of their by-laws if they were amended in the last fiscal year.

DIVISION II

INSURER CONSTITUTED UNDER LAWS OTHER THAN THE LAWS OF QUÉBEC

48. Every insurer constituted under laws other than the laws of Québec that transacts insurance in Québec must send to the Autorité des marchés financiers, in addition to the annual statement required by sections 305 to 312 of the Act respecting insurance, any annual or interim statements required to be filed with another authority in Canada.

49. Every insurer constituted under laws other than the laws of Québec that transacts only marine insurance in Québec must send to the Autorité des marchés financiers the annual statement required by sections 305 to 312 of the Act respecting insurance.

CHAPTER IX

METHODS FOR THE VALUATION OF THE ASSETS AND LIABILITIES OF INSURERS

DIVISION I

GENERAL VALUATION METHOD

50. Subject to the special provisions in this chapter, the assets and liabilities of an insurer or of an insurance fund in the case of a professional order must be valued and presented in their annual statement in accordance with generally accepted accounting principles.

DIVISION II
INVESTMENTS IN LEGAL PERSONS
CONTROLLED BY AN INSURER
TRANSACTING DAMAGE INSURANCE

51. Investments in legal persons controlled by an insurer transacting damage insurance must be valued on an equity basis.

DIVISION III
SEPARATE FUNDS

52. The assets of separate funds maintained by an insurer transacting insurance of persons and contracting obligations that vary according to the market value of a specified group of assets must be valued in accordance with generally accepted accounting principles.

DIVISION IV
RESERVES MAINTAINED BY MUTUAL
BENEFIT ASSOCIATIONS

53. Subject to section 54, the reserve of each of the funds established by a mutual benefit association must be calculated so that it is sufficient to guarantee payment at maturity of the association's obligations in respect of each of the funds.

In calculating the reserve, the actuary must not take into account a possible reduction in mutual benefits or increase in assessments arising from an amendment to the by-laws of the mutual benefit association after the valuation date.

54. If the mutual benefit association issues policies or certificates guaranteeing, for their duration, the amounts of the mutual benefits and assessments fixed in them, the reserve must be calculated in respect of the policies or certificates according to the methods applicable to every insurer under the Act respecting insurance and this Regulation.

CHAPTER X
LOANS

55. Every insurer proposing to contract a loan by issuing bonds or other unsecured evidences of indebtedness must be authorized to do so by its general by-laws or its internal by-law, as the case may be, and by a resolution of the board of directors fixing the terms and conditions of the issue.

56. The resolution required by section 55 must indicate

(1) the rate of interest on the bonds or other evidences of indebtedness or the fact that the rate may be determined by the board of directors;

(2) the due date and, if applicable, the possibility of pre-payment;

(3) the privilege, if applicable, to convert bonds into shares of the capital stock or that the board of directors is authorized to grant such a privilege;

(4) if the resolution authorizes the issue of one or more series of unsecured bonds, their designation, the rights and the conditions attached to each of them or, as the case may be, that each series has the same rights and conditions as the bonds of any other series, with the exception of the rate of interest, the payment of interest and the dates of issue and redemption for each series; and

(5) the total par value of the series or various series or, in the absence of such a value, the total par value of the unsecured bonds that the insurer proposes to issue immediately, with a statement that the amount may be exceeded only if the insurer is authorized to do so by a new resolution.

57. Unsecured bonds must mention the rights, conditions and restrictions attached to them.

58. Every insurer proposing to contract a loan by accepting subordinated loans must be authorized to do so by its general by-laws or its internal management by-law, as the case may be, and by a resolution of the board of directors fixing the terms and conditions, in particular

(1) the total amount;

(2) the rate of interest or authority for the board of directors to determine it; and

(3) if applicable, the privilege to convert subordinated loans into shares in the capital stock or the authority for the board of directors to grant such a privilege.

CHAPTER XI GROUP INSURANCE OF PERSONS

DIVISION I CONDITIONS APPLICABLE TO CONTRACTS FOR GROUP INSURANCE OF PERSONS

§1. General

59. A group life insurance contract or a group sickness or accident insurance contract may be issued under a master policy solely to cover a specified group of persons and, in certain cases, their spouses and dependants. The members of the group who are parties to one of the contract are participants.

60. A specified group of persons is a group whose members share common activities or interests before a group insurance plan is offered to them, including socio-economic or cultural interests.

The group may be composed of such persons as, for example,

- (1) persons currently or formerly employed by one or more employers;
- (2) persons having the same profession or usual occupation;
- (3) the members of a financial services cooperative;
- (4) the members of a mutual insurance association.

Despite the foregoing, a specified group of persons may not be constituted for the sole purpose of entering into a group insurance contract, and group insurance may be offered to the members of the group only as a benefit complementary to membership.

61. The policyholder of a group insurance contract must be able to provide for the management of the master policy, in particular the collection of the premiums for the insurer. If the policyholder is an association of employees or a professional syndicate, it may enter into an agreement with the employer so that the employer manages the master policy in the name of the policyholder.

§2. Conversion of a group life insurance contract

62. Every group life insurance contract must give a participant who ceases to belong to the group the option to convert all or part of the participant's life insurance coverage or, as the case may be, that of the spouse and

dependants, into an individual life insurance contract. The amount of the converted protection must be at least \$10,000 for the participant and \$5,000 for the spouse and each of the dependants.

The conversion option may be exercised by the participant within 31 days after leaving the group, without the participant having to provide evidence of insurability, including for the spouse and dependants. The group insurance coverage remains in force during that period or until converted into individual insurance.

That option does not apply to sickness or accident insurance incidental to the life insurance contract.

63. The insurer must give a participant who leaves the group either of the following options without the participant having to provide evidence of insurability:

- (1) individual life insurance, temporary or permanent, at the participant's option, providing coverage comparable to that provided under the group insurance contract both as to amount and term; or
- (2) individual life insurance for one year, providing coverage comparable to that provided under the group insurance contract, but convertible at the end of the year, at the participant's option, into insurance described in subparagraph 1.

The premium for the first year of the insurance described in subparagraph 1 of the first paragraph may not exceed the premium for temporary one-year insurance.

64. The premiums for an individual life insurance contract resulting from a conversion must be uniform for the term of the contract, except the premiums for the first year. The premiums are established on the basis of the age of the insured in accordance with the rate for standard risks that applies at the time of conversion.

Despite the foregoing, the insurer may, in respect of a participant subject to an extra premium before the conversion of the group insurance, apply a comparable increase at the time the premium for the individual insurance is established.

65. The insurer must allow a participant who opts for individual life insurance under section 63 to pay the premiums for the first year on a quarterly basis or on other terms agreed on.

66. A group life insurance contract must give a person who has been a participant for at least 5 years the option to convert all or part of the life insurance coverage into individual life insurance within 31 days after the expiry

of the master policy if the master policy is not replaced or the replacement contract provides for a lesser amount of insurance.

The amount of insurance that may be converted must be at least \$10,000 or 25% of the amount of the participant's life insurance on the expiry of the master policy, whichever amount is greater.

The participant is not required to provide evidence of insurability and the insurer must comply with sections 63 to 65.

The conversion option does not apply to sickness or accident insurance incidental to the group life insurance contract.

67. For the purposes of sections 63, 70 and 71, coverage is comparable if the content is the same despite differences in the amounts of insurance, the amounts of premium waivers or the conditions of eligibility.

§3. *Compulsory clauses*

68. Every group life insurance contract must stipulate that its expiry or the cancellation of any contract coverage may not be set up against a claim based on an event that occurred while the contract was in force or on a death resulting from a disability that arose while the contract was in force.

69. Every group sickness or accident insurance contract must stipulate

(1) that its expiry or the cancellation of any coverage may not be set up against a claim based on

(a) death or mutilation resulting from an accident that occurred while the contract was in force; or

(b) a sickness contracted while the contract was in force; and

(2) that the insurer remains bound to compensate the participant for salary loss if the participant is still disabled after the contract expires.

70. Despite sections 68 and 69, the insurer is not bound to compensate the participant in the event of recurrence of the disabling affliction after the expiry of the contract if the participant has not been disabled for more than 180 days.

In all other cases, coverage ceases as soon as the participant becomes covered by another insurer under a group insurance contract having comparable provisions.

71. If a group life insurance contract or a group sickness or accident insurance contract is terminated and replaced within 31 days by a contract providing comparable coverage for all or part of the same group, the new group insurance contract must stipulate that

(1) a person insured under the former contract may not be excluded from the new contract or be denied benefits solely because of a pre-existing condition limitation that was not applicable or that did not exist in the former contract, or because the person is not at work on the date of coming into force of the new contract; and

(2) every person insured under the former contract is covered *pleno jure* by the new contract on the termination of the former contract if the cessation of insurance is exclusively attributable to the termination and the person belongs to a class of participant covered by the new contract.

72. Despite sections 68 and 69, the new insurer must cover an insured who suffers from a disabling affliction that arose under the former contract but was declared to the first insurer more than 180 days after it arose, during the new contract.

In addition, even if the insured again has a disability covered by the new contract within 180 days after the end of the first disability, the former contract ceases to apply and the new contract applies as soon as the participant has accumulated 30 days of full-time work after the expiry of the former contract in duties in a class covered by the new contract.

If the disability covered by the new group insurance contract is subject to more restrictive coverage conditions, in applying the conditions, the new insurer may not take into account any period of disability occurring while the former contract was in force.

73. A participant in the new contract is exempt from any waiting period if

(1) the new disability period is attributable to the same or related causes that gave rise to the payment of benefits under the former contract; and

(2) a period of less than 180 days has elapsed since the due date of the last benefit or the last premium for which there was waiver and the beginning of the new disability period.

74. Benefits owing by reason of death or mutilation covered by the former contract under sections 68 and 69 are not covered by the new insurer.

Despite the foregoing, the former contract ceases to apply and the new contract applies as soon as the insured has accumulated 30 days of full-time work after the expiry of the former contract in duties in a class covered by the new contract.

DIVISION II

CONDITIONS APPLICABLE TO GROUP INSURANCE CONTRACTS ON THE LIFE OR HEALTH OF DEBTORS AND ON THE LIFE OF DEPOSITORS

§1. General

75. In group insurance on the life or health of debtors and on the life of depositors, the enrollment form must indicate the premiums required to cover all or part of the cost of the life insurance or sickness or accident insurance. If the cost of the premiums is determined by a rate of interest added to the rate of interest for the loan, the enrollment form must indicate the percentage of added interest that constitutes the premium.

All questions or limitations regarding state of health as a condition of eligibility must be clearly specified on the enrollment form.

The policyholder must, at the time the enrollment form is signed by the participant, give a duly completed and signed copy of the form to the participant.

Any form used in the policyholder's business that contains an application for insurance constitutes an enrollment form.

§2. Conditions applicable to group insurance on the life or health of debtors

76. Subject to the provisions of this subdivision, any creditor may underwrite a group insurance contract on the life or health of debtors that provides coverage up to the amounts loaned.

The insurance may also cover the life or health of persons other than debtors, but only if the creditor has a pecuniary interest in their life or health.

77. A creditor does not cease to act as the policyholder by reason of the assignment of the claim to a third person except that, in such a case, the amount payable under the contract must be paid to the assignee.

78. The amount payable under a group insurance contract on the life of debtors is limited to the net debt at the time of the death of the debtor.

79. Despite sections 76 and 78, a group insurance contract on the life or health of debtors may, at the debtors' option, provide for an amount payable that is equal to the amount of their loan or, in the case of a contract extending variable credit, equal to the amount of the variable credit authorized by the creditor.

The maximum amount payable to the creditor is limited to the net debt of the debtor, the balance being paid to the designated beneficiary or, if applicable, to that person's succession.

80. For the purposes of sections 78 and 79, "net debt" means the amount of the original claim, excluding credit charges, increased by the portion of the credit charges accrued up to the time of death, and decreased by the payments made by the debtor.

81. The group insurance contract on the life of debtors and all documents given to the debtor must clearly indicate the amount of the benefits payable by the insurer or how that amount is determined.

82. If the debtors are responsible for payment in full of the insurance premiums, the master policy must state the amount of the premiums; the amount may not be greater than the amount remitted by the policyholder to the insurer.

83. The master policy must also stipulate that all the insurance premiums collected by the policyholder must be promptly remitted to the insurer.

84. No experience rebate or dividend may be directly or indirectly paid to the policyholder of a group insurance contract on the life or health of debtors, either during the contract or after its expiry, unless the premiums are paid in full by the policyholder.

Despite the foregoing, the master policy may stipulate that experience rebates and dividends are payable retroactively to the participants, that they may be applied to reduce premiums or that they are deposited with the insurer for the purpose of reducing future premiums.

85. In group insurance on the life or health of debtors, the master policy may not provide for policyholder remuneration other than reimbursement for expenses actually incurred by the policyholder to administer the contract.

Those expenses may not be calculated as a percentage of the premiums or be otherwise associated with the premiums, except in the case of expenses incurred for the collection of the premiums.

§3. Conditions applicable to group depositor insurance

86. Subject to the provisions of this subdivision, any bank, financial services cooperative, trust company, legal person managing mutual funds or any other legal person carrying on similar activities may underwrite a group insurance contract on the life of depositors that provides coverage up to the amounts deposited or invested or up to the amounts to be deposited or invested by the depositor.

87. The amount payable on the death of a participant under a group insurance contract on the life of depositors may not exceed the greatest of

(1) the balance on deposit or the amount invested with the policyholder;

(2) the amounts to be deposited or invested by the depositor with the policyholder;

(3) the amount determined or to be determined, payable at maturity, if the depositor undertook to pay the amount in cash on a date that is specified or to be specified; and

(4) an amount of \$25,000 in the case of insurance issued to a financial services cooperative.

The amount in subparagraph 4 of the first paragraph is adjusted annually based on the percentage increase in the average of the Consumer Price Index for Canada, published by Statistics Canada under the Statistics Act (R.S.C., 1985, c. S-19), for the 12 months of the preceding year compared to the 12 months of the year prior to that year.

If an annual average or the percentage calculated pursuant to the second paragraph or the amount thus adjusted has more than two decimals, only the first two decimals are retained and the second is increased by one unit if the third decimal is equal to or greater than five.

**CHAPTER XII
TARIFF OF FEES**

88. The fees payable under this Regulation are those established in the following table:

Act	Tariff of fees	
	Fees payable	
	to the Autorité des marchés financiers	to the Minister of Revenue
Constitution of an insurance company	\$5,000	
Constitution of a mutual insurance association	\$5,000	
Constitution of a federation of mutual insurance associations	\$5,000	
Constitution of a guarantee fund	\$5,000	
Constitution of a fund to insure professional liability of members of a professional order governed by the Professional Code	\$5,000	
Filing of articles and issue of a certificate of constitution of an insurance company		\$500
Issue of supplementary letters patent to an insurance company	\$2,500	\$500
Filing of articles of amendment for an insurance company and issue of a certificate of amendment	\$2,500	\$500
Amendment to the articles of a mutual insurance association and issue of a certificate of amendment	\$2,500	
Amendment to the articles of a federation of mutual insurance associations	\$2,500	
Amendment to the articles of a guarantee fund	\$2,500	

Tariff of fees		
Act	Fees payable	
	to the Autorité des marchés financiers	to the Minister of Revenue
Amendment to the articles of a mutual benefit association	\$2,500	
Amalgamation or conversion of an insurance company or mutual insurance association	\$2,500	
Filing of articles of amalgamation or conversion of an insurance company and issue of an amalgamation or conversion certificate		\$500
Filing of articles of continuance of an insurance company and issue of a certificate of continuance under section 200.0.15, 200.0.16 or 200.6 of the Act respecting insurance	\$2,500	\$500
Issue of a first permit to an insurance company, a mutual insurance association or a professional order	\$2,500	
Issue of a first licence to a mutual benefit association after amalgamation	\$2,500	
Issue of a licence amended to indicate the classes of insurance	\$500	
Examination of application and reinstatement of an insurer's licence	\$2,500	
True copy of an insurer's licence	\$75	

Tariff of fees		
Act	Fees payable	
	to the Autorité des marchés financiers	to the Minister of Revenue
True copy of the appointment of a representative in Québec or a proxy	\$75	
Change in the appointment of a representative in Québec or a proxy	\$200	
Certification of a document by the Autorité des marchés financiers	\$100	

89. The fees under this Regulation are the only fees payable.

90. Every cheque in payment of fees under this chapter must be sent with the related application to the Autorité des marchés financiers or, if they are payable to the Minister of Revenue, to the enterprise registrar.

CHAPTER XIII TRANSITIONAL AND FINAL

91. An insurer who holds a licence to transact surety insurance under the Regulation respecting the application of the Act respecting insurance (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1), as it read on (*insert the date preceding the date of coming into force of this section*), is deemed to hold a licence to transact surety and fidelity insurance under this Regulation, unless restrictions to the contrary appear on the licence.

92. An insurer who holds a licence to transact property insurance under the Regulation respecting the application of the Act respecting insurance (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1), as it read on (*insert the date preceding the date of coming into force of this section*), is deemed to hold a licence to transact property insurance in addition to a licence to transact fire insurance under this Regulation, unless restrictions to the contrary appear on the licence.

93. An insurer that, on 18 December 2002, held a licence to transact damage insurance may transact insurance of persons if the insurer is authorized to transact automobile insurance or liability insurance, but only to the extent permitted by those classes of insurance.

94. This Regulation replaces the Regulation respecting the application of the Act respecting insurance (R.R.Q., 1981, c. A-32, r.1).

95. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

9010

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada (autre nom utilisé par AIG Commercial Insurance Company of Canada)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 31 octobre 2008, le permis d'assureur de La Cie d'assurance commerciale AIG du Canada pour y ajouter les catégories d'assurances aviation, contre le bris des machines, crédit, ainsi que maritime et autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, dans les catégories d'assurances suivantes :

- | | | |
|---|----------------------------------|------------------|
| - Contre la maladie
ou les accidents | - Biens | - Garantie |
| - Automobile | - Contre le bris des
machines | - Responsabilité |
| - Aviation | - Crédit | - Maritime |

Le représentant principal au Québec est monsieur Serge R. Léger du Groupe American International, dont l'établissement d'affaires est situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal (Québec), H3A 3H3.

Le siège de l'assureur est situé au 145 Wellington Street West, 14e étage, Toronto (Ontario) M5J 1H8.

Fait le 31 octobre 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BEAUREGARD, ROBERT	CORPORATION POURVOYEURS MONDIAUX SAFARI NORDIK	20080021096-1	2008-11-06	5 000,00 \$
GIASSON, ALAIN	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20080021087-1	2008-11-06	1 000,00 \$
GRENIER, GUY	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20080021088-1	2008-11-06	6 000,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
JACOB, NAUBY	BCE INC.	20080021097-1	2008-11-06	300,00 \$
KLOIBHOFER, MARION	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20080021090-1	2008-11-06	1 000,00 \$
LORD, RICHARD	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20080021091-1	2008-11-06	1 000,00 \$
MOLOGNE, LEWIS ALAN	PROSEP INC.	20080021084-1	2008-11-06	400,00 \$
RUMMER, MATTHEW TRAVIS	PROSEP INC.	20080021085-1	2008-11-06	1 900,00 \$
		20080021086-1	2008-11-06	4 000,00 \$
		20080021092-1	2008-11-06	100,00 \$
SMITH, ALAN GILBERT	ISEE3D INC.	20080021093-1	2008-11-06	200,00 \$
		20080021094-1	2008-11-06	800,00 \$
STATTON, JOHN	QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	20080021089-1	2008-11-06	1 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
BENTOB, MYER	BIOPHAGE PHARMA INC.	20070018119-1	2007-08-06	5 000,00 \$	
		20070018119-2	2008-11-10		5 000,00 \$
	PLACEMENTS MONTEC INC. (LES)	20070015593-1	2007-07-04	5 900,00 \$	
		20070015593-2	2008-11-10		5 900,00 \$
BOURNIVAL, DIANE	RESSOURCES METANOR INC.	20070004159-1	2007-02-22	1 000,00 \$	
		20070004159-2	2008-11-10		1 000,00 \$
COTE, JOCELYN	RESSOURCES MELKIOR INC.	20070004162-1	2007-02-22	900,00 \$	
		20070004162-2	2008-11-10		400,00 \$
DYKSTERHUIS, FRANCINE GRACE	BANQUE ROYALE DU CANADA	20070003379-1	2007-02-14	10 000,00 \$	
		20070003379-2	2008-11-10		5 000,00 \$
HUBER, RUDY	GESTION C LEVEL BIO INTERNATIONAL INC.	20070003407-1	2007-02-14	1 200,00 \$	
		20070003407-2	2008-11-10		1 200,00 \$
LABRECQUE, JEAN-CHARLES	GLEN EAGLE RESOURCES INC.	20070003749-1	2007-02-16	7 200,00 \$	
		20070003749-2	2008-11-10		3 600,00 \$
MACDONALD, DONALD BRUCE	BANQUE ROYALE DU CANADA	20070004160-1	2007-02-22	700,00 \$	
		20070004160-2	2008-11-10		700,00 \$
PELCHAT, JOCELYN	AXCAN PHARMA INC.	20070015592-1	2007-07-04	600,00 \$	

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
		20070015592-2	2008-11-10		300,00 \$

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Systèmes BUS inc. (Les)

Révoque la décision 2008-MC-0871, prononcée le 19 septembre 2008, adressée à Les Systèmes BUS inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 10 novembre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0032

Visite 3D inc.

Révoque la décision 2003-MC-0486, prononcée le 27 février 2003, adressée à Visite 3D inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable, à la satisfaction de l'Autorité des marchés financiers.

La révocation est prononcée le 6 novembre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0029

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Corporation Financière Power	12 novembre 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Power Corporation du Canada	12 novembre 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Faircourt Income & Growth Split Trust	10 novembre 2008	Ontario
Great-West Lifeco Inc.	10 novembre 2008	Manitoba
Norbord Inc.	10 novembre 2008	Ontario
Société Financière IGM Inc.	12 novembre 2008	Manitoba

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de bons du Trésor Altamira	7 novembre 2008	Québec
Fonds de revenu Altamira		- Colombie-Britannique
Fonds d'obligation à long terme Altamira		- Alberta
Fonds obligataire à haut rendement Altamira		- Saskatchewan
Fonds de revenu canadien à court terme Altamira		- Manitoba
Fonds d'obligation d'État à court terme Altamira		- Ontario
Fonds d'obligation mondial Altamira		- Nouveau-Brunswick
Fonds de revenu à court terme Global Altamira		- Nouvelle-Écosse
Fonds équilibré Altamira		- Île du Prince Édouard
Fonds de revenu et de croissance Altamira		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds de revenu mensuel Altamira		- Territoires du Nord-Ouest
Fonds diversifié mondial Altamira		- Yukon
Fonds de valeur canadien Altamira		- Nunavut
Fonds d'actions Altamira		
Fonds de capital Altamira		
Fonds d'actions européennes Altamira		
Fonds de valeur mondial Altamira		
Fonds américain de grandes sociétés Altamira		
Fonds Asie-Pacifique Altamira		
Fonds d'occasions d'affaires japonaises Altamira		
Fonds de découvertes mondiales Altamira		
Fonds mondial de petites sociétés Altamira		
Fonds américain Sélect Altamira		
Fonds indiciel canadien Précision Altamira		
Fonds indiciel européen Précision		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Altamira		
Fonds indiciel international neutre en devises Précision Altamira		
Fonds indiciel américain neutre en devises Précision Altamira		
Fonds indiciel américain à moyenne capitalisation Précision Altamira		
Fonds sciences de la santé Altamira		
Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira		
Fonds ressources Altamira		
Fonds de science et technologie Altamira		
Fonds énergétique Altamira (parts)		
Fonds Altamira d'obligations ajustées à l'inflation (parts de série A et de série I)		
Fonds de dividendes Altamira inc.		
Société d'investissement AltaFund		
Fonds de croissance Altamira Limitée (actions)		
CI Financial Income Fund	10 novembre 2008	Ontario
Enervest Diversified Income Trust	7 novembre 2008	Alberta
Fonds de catégorie de société NordOuest	11 novembre 2008	Ontario
Catégorie de société court terme NordOuest		
Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest		
Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest		
Catégorie de société croissance et revenu NordOuest		
Catégorie de société d'actions américaines NordOuest		
Catégorie de société EAEO NordOuest		
Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest		
Catégorie de société mondiale croissance et revenu NordOuest		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest		
Catégorie de société Spécialisé d'innovations NordOuest		
Portefeuille Quadrant de catégorie de société équilibré croissance NordOuest		
Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance NordOuest		
Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance mondiale NordOuest		
Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions mondiales NordOuest		
Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions NordOuest		
Fonds Scotia ^{MC}	6 novembre 2008	Ontario
Fonds Scotia des bons du Trésor		
Fonds Scotia privilégié des bons du Trésor		
Fonds Scotia du marché monétaire		
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US		
Fonds Scotia hypothécaire de revenu		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds Scotia d'obligations en \$ US		
Fonds Scotia d'obligations mondiales		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié		
Fonds Scotia canadien équilibré		
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre		
Fonds Scotia de croissance canadienne		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds Scotia des ressources		
Fonds Scotia de croissance américaine		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Scotia d'actions américaines de valeur		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur		
Fonds Scotia européen		
Fonds Scotia de la région du Pacifique		
Fonds Scotia d'Amérique latine		
Fonds Scotia de croissance mondiale		
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation		
Fonds Scotia potentiel mondial		
Fonds Scotia mondial des changements climatiques		
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien		
Fonds Scotia indiciel canadien		
Fonds Scotia indiciel américain		
Fonds Scotia CanAm indiciel		
Fonds Scotia indiciel Nasdaq		
Fonds Scotia indiciel international		
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia		
Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia		
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Partenaires Scotia		
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia		
Portefeuille de croissance dynamique Partenaires Scotia		
Portefeuille Scotia Vision prudente 2010		
Portefeuille Scotia Vision dynamique 2010		
Portefeuille Scotia Vision prudente 2015		
Portefeuille Scotia Vision dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
2015		
Portefeuille Scotia Vision prudente 2020		
Portefeuille Scotia Vision dynamique 2020		
Portefeuille Scotia Vision prudente 2030		
Portefeuille Scotia Vision dynamique 2030		
Fonds Scotia ^{MC}	6 novembre 2008	Ontario
Fonds Scotia du marché monétaire		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia Cassels		
Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia Cassels		
Fond Scotia d'obligations en \$ US		
Fonds à revenu avantage Scotia Cassels		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds d'actions canadiennes Scotia Cassels		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds d'actions nord-américaines Scotia Cassels		
Fonds de potentiel cyclique Scotia Cassels (<i>auparavant Fonds de potentiel stratégique Scotia Cassels</i>)		
Fonds d'actions américaines Scotia Cassels		
Fonds d'actions internationales Scotia Cassels		
iShares Portfolio Builder Series	11 novembre 2008	Ontario
iShares Conservative Core Portfolio Builder Fund		
iShares Growth Core Portfolio Builder Fund		
iShares Global Completion Portfolio Builder Fund		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Alternatives Completion Portfolio Builder Fund		
Pipelines Enbridge Inc.	6 novembre 2008	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Ressources Goldenfrank inc.	10 novembre 2008	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Ontario
Fonds communs de placement frontierALT Fonds mondial d'occasions frontierALT	6 novembre 2008	Ontario
Fonds de placement Phillips, Hager & North ^{MC}	12 novembre 2008	Colombie-Britannique
Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North		
Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations à rendement global		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North		
Fonds à revenu de dividendes américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines avec couverture de change Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions outre-mer avec couverture de change Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North		
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North		
Fonds Vintage Phillips, Hager & North		
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North		
Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions canadiennes Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds d'actions mondiales Valeurs communautaires Phillips, Hager & North		
Fonds équilibré mondial BonaVista		
Fonds de valeur d'actions canadiennes BonaVista		
Fonds de placement Phillips, Hager & North ^{MC}	12 novembre 2008	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North		
Fonds fiduciaire de retraite d'actions outre-mer Phillips, Hager & North		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

First Asset Diversified Convertible Debenture Fund

Vu le placement de droits de First Asset Diversified Convertible Debenture Fund (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 11 novembre 2008 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 22 octobre 2008, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.1 (l'« avis ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 31 octobre 2008 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 4 501 629 droits de souscription, tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 11 novembre 2008.

Benoit Dionne
Chef du service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1333022

Décision n°: 2008-FS-0025

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
AldeaVision Solutions Inc.	2008-10-31	3 145 000 actions ordinaires	1 000 000 \$ US	0	1	2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Branchez-vous! Inc.	2008-10-31	30 000 000 d'actions ordinaires	4 680 000 \$	7	0	2.12
Brownstone Ventures Inc.	2008-10-28	2 000 000 d'actions ordinaires et 2 000 000 de bons de souscription	2 160 000 \$	1	0	2.13
Cogitore Resources Inc.	2008-10-23	2 187 500 actions ordinaires accréditives	250 000 \$	3	0	2.3
Corporation minière Golden Share	2008-11-03	300 000 actions ordinaires	21 000 \$	0	2	2.13
Dumont Nickel Inc.	2008-10-17	1 200 000 actions ordinaires accréditives, 900 000 actions ordinaires et 900 000 bons de souscription	105 000 \$	0	8	2.3 / 2.5
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-10-20 au 2008-10-24	billets	4 112 250,74 \$	1	15	2.3 / 2.10
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-10-27 au 2008-10-31	billets	5 048 215,23 \$	1	11	2.3 / 2.10
IGW Real Estate Investment Trust	2008-10-27 au 2008-11-03	3 704 639 parts	4 083 855,31 \$	1	106	2.3 / 2.10
Maya Or & Argent Inc.	2008-09-23	540 000 unités	135 000 \$	3	2	2.3
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	2008-10-09	2 450 unités	2 450 000 \$	4	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Stelmine Canada Ltée	2008-11-01	500 000 actions ordinaires	175 000 \$	1	0	2.13
Uracan Resources Ltd.	2008-10-24 et 2008-10-30	19 220 000 unités accréditives et 1 250 000 unités	5 055 000 \$	1	25	2.3 / 2.5
Variation Biotechnologies (US) Inc.	2008-10-22	10 309 279 actions privilégiées catégorie A	24 998 001,57 \$	1	7	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Barometer Equity Pool	2007-11-06 au 2007-12-10	89 915,83 parts	1 041 251,01 \$	4	0	2,3, 2.10
Barometer High Income Pool	2007-11-21 au 2007-11-27	45 643,42 parts	457 225,44 \$	2	0	2.3, 2.10
CCP IX LP No 1	2008-10-09	Parts de société en commandite	385 555 800 \$	1	4	2.3
FIER – Région d'Asbestos, société en commandite	2008-10-30	1 393 417 parts sociales	1 393 417 \$	4	0	2.3, 2.5
Franklin Templeton Balanced Income Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	481 311,89 parts	5 728 862,35 \$	8	45	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton Domestic Balanced Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	705 769,83 parts	9 152 330,86 \$	7	101	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Franklin Templeton Domestic Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	279 153,351 parts	3 827 461,02 \$	1	51	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton Global Balanced Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	256 500,932 parts	3 206 361,98 \$	4	40	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton Global Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	123 471,811 parts	1 537 359,18 \$	1	25	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton International Balanced Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	117 557,845 parts	1 508 173,46 \$	1	11	2.3, 2.10, 2.19
Franklin Templeton International Growth Pooled Portfolio	2007-10-01 au 2008-09-30	56 957,727 parts	798 912,22 \$	2	6	2.3, 2.10, 2.19
GE Institutional Premier Growth Equity Fund Investment Class	2007-12-20	50 460,954 parts	550 114,62 \$	1	0	2.3
GE U.S. Equity Fund – Class Y	2007-10-01 au 2008-09-29	912 127,319 parts	24 278 703,60 \$	1	0	2.3
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2008-09-29	519,294 parts	66 645 257,10 \$	1	30	2.3
Hamilton Lane Co-Investment II L.P.	2008-03-05	Parts de société en commandite	74 235 000 \$	2	3	2.3
Horseman Global Fund Ltd	2008-10-17	214 actions ordinaires	117 920,42 \$	1	0	2.3
KERN Energy Partners III LP	2008-10-09	107,5 parts de société en commandite	107 500 000 \$	1	5	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Merrill Lynch Global Basket Accelerator Securities, Series P-1	2008-10-23	Parts de sociétés en commandite	6 286 500 \$	1	0	2.10
Newport Strategic Yield Fund	2008-09-30	94 936 parts	1 059 286,40 \$	3	22	2.3
Pyramis Canadian Core Equity Trust	2007-10-01 au 2008-09-30	3 413 061,13 parts	319 509 541,41 \$	2	26	2.3
Pyramis Select Global Equity Trust	2007-10-01 au 2008-09-30	2 070 027,78 parts	89 499 225,64 \$	2	6	2.3
Quorum Oil and Gas Technology Fund Limited	2008-07-28	1 864 406 bons de souscription	19 296 611,20 \$	2	0	2.3
Quorum Oil and Gas Technology Fund Limited	2008-07-28	851 571 actions ordinaires	8 515 710 \$	10	0	2.3
Rockefeller Cleantech Ventures Fund II, LLC	2008-10-31	Parts de société en commandite	304 125 \$	1	0	2.3
RPFL – Real Estate Opportunity Limited Partnership	2008-09-30	112 parts de sociétés en commandite	5 935 440 \$	5	25	2.3
Société en commandite CGE Ressources 2008	2008-09-30	92 parts de société en commandite	92 000 \$	6	0	2.3
Stylus Momentum Fund	2008-01-31	9 606 948 parts	13 083 780,19 \$	1	86	2.10
Value Contrarian Canadian Equity Fund	2008-10-01	69,364 parts	150 000 \$	2	0	2.3, 2.19
VSS Communications Parallel Partners IV, L.P.	2008-10-17	Parts de société en commandite	4 592 005 \$	4	2	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

6.7.1 Visas de prospectus

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

2186940 Ontario Inc. (filiale en propriété exclusive d'Andlauer Management Group Inc.)

(ATS Andlauer Income Fund)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 20 octobre 2008 concernant l'offre publique d'achat de 2186940 Ontario Inc. (filiale en propriété exclusive d'Andlauer Management Group Inc.) sur la totalité des parts en circulation d'ATS Andlauer Income Fund au prix de 11,75 \$ en espèces par part.

L'offre expire le 25 novembre 2008, 10 h 00 (heure de Toronto) à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1332105

Décision n°: 2008-FS-0021

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours,

cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aurelian Resources Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Aurelian Resources Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0030

Financière Saxon Inc. (La)

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de La Financière Saxon Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2008-FIIC-0034

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
AASTRA TECHNOLOGIES LIMITED	2008-09-30
ACADIAN TIMBER INCOME FUND	2008-09-27
ADALTIS INC.	2008-09-30
ADDAX PETROLEUM CORPORATION	2008-09-30
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	2008-09-30
AETERNA ZENTARIS INC.	2008-09-30
AIR CANADA	2008-09-30
AIRBOSS OF AMERICA CORP.	2008-09-30
AKITA DRILLING LTD	2008-09-30
ALAMOS GOLD INC.	2008-09-30
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2008-09-30
ALGONQUIN POWER INCOME FUND	2008-09-30
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2008-09-27
ALLBANC SPLIT CORP.	2008-09-10
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
ALSTOM	2008-09-30
ALTAS GAS INCOME TRUST	2008-09-30
ALTUS GROUP INCOME FUND	2008-09-30
AMERICAN CAPITAL STRATEGIES, LTD.	2008-09-30
AMERICAN EXPRESS CANADA CREDIT CORPORATION	2008-09-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2008-09-30
ANATOLIA MINERALS DEVELOPMENT LIMITED	2008-09-30
ANDERSON ENERGY LTD.	2008-09-30
ANDREW PELLER LIMITEE	2008-09-30
ANGIOTECH PHARMACEUTICALS, INC.	2008-09-30
ARCTIC GLACIER INCOME FUND	2008-09-30
ASSISTED LIVING CONCEPTS, INC.	2008-09-30
ATLANTA GOLD INC.	2008-09-30
ATLANTIC POWER CORPORATION	2008-09-30
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2008-09-30
AUTOCANADA INCOME FUND	2008-09-30
AZURE DYNAMICS CORPORATION	2008-09-30
BAFFINLAND IRON MINES CORPORATION	2008-09-30
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2008-09-30
BELLUS SANTE INC.	2008-09-30
BFI CANADA LTD.	2008-09-30
BIOMERGE INDUSTRIES LTD.	2008-09-30
BIOMS MEDICAL CORP.	2008-09-30
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2008-09-30
BIOVAIL CORPORATION	2008-09-30
BONAVISTA ENERGY TRUST	2008-09-30
BONAVISTA PETROLEUM LTD.	2008-09-30
BRADMER PHARMACEUTICALS INC.	2008-09-30
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE	2008-09-30
BURNTSAND INC.	2008-09-30
CADENCE ENERGY INC.	2008-09-30
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2008-09-30
CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
CALPINE CORPORATION	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CANACCORD CAPITAL INC.	2008-09-30
CANADIAN ENERGY SERVICES L.P.	2008-09-30
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	2008-09-30
CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
CANEXUS INCOME FUND	2008-09-30
CARGOJET INCOME FUND	2008-09-30
CELTIC EXPLORATION LTD.	2008-09-30
CENTERPLATE, INC.	2008-09-30
CENTRAL SUN MINING INC.	2008-09-30
CHEMOKINE THERAPEUTICS CORP.	2008-09-30
CHIP MORTGAGE TRUST (#20471)	2008-09-30
CINEPLEX GALAXY INCOME FUND	2008-09-30
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2008-09-30
CLARKE INC.	2008-09-30
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2008-09-30
CONNORS BROS. INCOME FUND	2008-09-27
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2008-09-30
CORETEC INC.	2008-09-30
CORPORATION CAMECO	2008-09-30
CORPORATION COTT	2008-09-27
CORPORATION FINANCIERE POWER	2008-09-30
CORPORATION MINIERE INMET	2008-09-30
CORPORATION MINIERE OSISKO	2008-09-30
CORPORATION NORTEL NETWORKS	2008-09-30
CORPORATION NORTEL NETWORKS LIMITEE	2008-09-30
CORPORATION SHOPPERS DRUG MART	2008-10-04
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	2008-09-30
CORRIDOR RESOURCES INC.	2008-09-30
COUNSEL CORPORATION	2008-09-30
CREDIT FORD DU CANADA LIMITEE	2008-09-30
CRESCENT POINT ENERGY TRUST	2008-09-30
DAYLIGHT RESOURCES TRUST	2008-09-30
DELPHI ENERGY CORP.	2008-09-30
DENBURY RESOURCES INC.	2008-09-30
DEVON ENERGY CORPORATION	2008-09-30
DIAGNOS INC.	2008-09-30
DIRECTCASH INCOME FUND	2008-09-30
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2008-09-15
DOMTAR CORPORATION	2008-09-28
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	2008-09-30
DUNDEEWEALTH INC.	2008-09-30
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2008-09-30
EMBER RESOURCES INC.	2008-09-30
ENDESA, S.A.	2008-09-30
ENERCHEM INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
ENERGY SAVINGS INCOME FUND	2008-09-30
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2008-09-30
EQUITABLE GROUP INC.	2008-09-30
EUROPEAN GOLDFIELDS LTD.	2008-09-30
EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (L')	2008-09-30
EXCHANGE INDUSTRIAL INCOME FUND	2008-09-30
FAIRBORNE ENERGY LTD.	2008-09-30
FIDUCIE CARTES DE CREDIT GLOUCESTER	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIRST CAPITAL REALTY INC.	2008-09-30
FIRST URANIUM CORPORATION	2008-09-30
FLINT ENERGY SERVICES LTD.	2008-09-30
FNX MINING COMPANY INC.	2008-09-30
FONDATION DE PLACEMENT IFL (CANADA) LIMITEE (LA)	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2008-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER WHITEROCK	2008-09-30
FONDS DE REVENU BENVEST NEW LOOK	2008-09-30
FONDS DE REVENU DIVERTISSEMENT MADACY	2008-09-27
FONDS DE REVENU DU GROUPE DATA	2008-09-30
FONDS DE REVENU GENERAL DONLEE	2008-09-30
FONDS DE REVENU GENIVAR	2008-09-27
FONDS DE REVENU GREAT LAKES HYDRO	2008-09-30
FONDS DE REVENU MACQUARIE ENERGIE ET INFRASTRUCTURE	2008-09-30
FONDS DE REVENU NORANDA	2008-09-30
FONDS DE REVENU PAGES JAUNES	2008-09-30
FONDS DE REVENU SUPREMEX	2008-09-30
FONDS ENERPLUS RESOURCES	2008-09-30
FORACO INTERNATIONAL S.A.	2008-09-30
FOREMOST INCOME FUND	2008-09-30
FORTRESS PAPER LTD.	2008-09-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2008-09-30
FRALEX THERAPEUTICS INC.	2008-09-30
FRANCO-NEVADA CORPORATION	2008-09-30
FRONTERA COPPER CORPORATION	2008-09-30
FUTUREMED HEALTHCARE INCOME FUND	2008-09-30
GENESIS WORLDWIDE INC.	2008-09-30
GEOGLOBAL RESOURCES INC.	2008-09-30
GERDAU AMERISTEEL CORPORATION	2008-09-30
GESTION ACE AVIATION INC.	2008-09-30
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2008-09-30
GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.	2008-09-30
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2008-09-30
GLV INC.	2008-09-30
GMP CAPITAL TRUST	2008-09-30
GOLD RESERVE INC.	2008-09-30
GREAT BASIN GOLD LTD.	2008-09-30
GRIFFITHS MCBURNEY L.P.	2008-09-30
GROUPE BMTIC INC.	2008-09-30
GROUPE CVTECH INC.	2008-09-30
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	2008-09-30
GROUPE OPTIMAL INC.	2008-09-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2008-09-30
HARVEST ENERGY TRUST	2008-09-30
HARVEST OPERATIONS CORP.	2008-09-30
HEARX CANADA INC.	2008-09-30
HINTERLAND METALS INC.	2008-09-30
HOMBURG INVEST INC.	2008-09-30
HOME CAPITAL GROUP INC.	2008-09-30
HOME EQUITY INCOME TRUST (#20296)	2008-09-30
IAMGOLD CORPORATION	2008-09-30
IAT AIR CARGO FACILITIES INCOME FUND	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
IMAX CORPORATION	2008-09-30
IMPAX ENERGY SERVICES INCOME TRUST	2008-09-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2008-09-30
IMRIS INC.	2008-09-30
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2008-09-30
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2008-09-30
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2008-09-27
ING CANADA INC.	2008-09-30
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2008-09-30
INNERGEX ENERGIE, FONDS DE REVENU	2008-09-30
INSTORAGE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
INTER PIPELINE FUND	2008-09-30
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
ITERATION ENERGY LTD.	2008-09-30
IVANHOE ENERGY INC.	2008-09-30
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	2008-09-30
JAGUAR MINING INC.	2008-09-30
K-BRO LINEN INCOME FUND	2008-09-30
KANGOUROU MEDIA INC.	2008-09-30
KEYERA FACILITIES INCOME FUND	2008-09-30
KEYSTONE NORTH AMERICA INC.	2008-09-30
KHD HUMBOLDT WEDAG INTERNATIONAL LTD.	2008-09-30
LAB RECHERCHE INC.	2008-09-30
LABORATOIRES PALADIN INC.	2008-09-30
LAKE SHORE GOLD CORP.	2008-09-30
LINEAR GOLD CORP.	2008-09-30
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2008-09-30
LIVINGSTON INTERNATIONAL INCOME FUND	2008-09-30
LOGISTEC CORPORATION	2008-09-27
LOJACK CORPORATION	2008-09-30
LUMINEX CORPORATION	2008-09-30
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	2008-09-30
MAGNA ENTERTAINMENT CORP.	2008-09-30
MARATHON OIL CORPORATION	2008-09-30
MASTERS ENERGY INC.	2008-09-30
MAZARIN INC.	2008-09-30
MDC PARTNERS INC.	2008-09-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2008-09-30
MENU FOODS INCOME FUND	2008-09-30
METALLIC VENTURES GOLD INC.	2008-09-30
METAUX RUSSEL INC.	2008-09-30
METHYLGENE INC.	2008-09-30
MI DEVELOPMENTS INC.	2008-09-30
MIDNIGHT OIL EXPLORATION LTD.	2008-09-30
MILL CITY GOLD CORP.	2008-09-30
MINES AGNICO-EAGLE LIMITEE	2008-09-30
MINES AURIZON LTEE	2008-09-30
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2008-09-27
MOLSON COORS CANADA INC.	2008-09-28
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2008-09-28
MORGUARD CORPORATION	2008-09-30
MULLEN GROUP INCOME FUND	2008-09-30
NEO MATERIAL TECHNOLOGIES INC.	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
NEW FLYER INDUSTRIES CANADA ULC	2008-09-28
NEW FLYER INDUSTRIES INC.	2008-09-28
NEW GOLD INC.	2008-09-30
NEWALTA INCOME FUND	2008-09-30
NEWFOUNDLAND CAPITAL CORPORATION LTD.	2008-09-30
NEWS CORPORATION	2008-09-30
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2008-09-30
NORTH AMERICAN PALLADIUM LTD	2008-09-30
NORTHERN PROPERTY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2008-09-30
NORTHLAND POWER INCOME FUND	2008-09-30
NORTHSTAR AEROSPACE, INC.	2008-09-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2008-09-30
NVENTA BIOPHARMACEUTICALS CORPORATION	2008-09-30
OCCULOGIX, INC.	2008-09-30
ONCOTHYREON INC.	2008-09-30
ONEX CORPORATION	2008-09-30
OPEN RANGE ENERGY CORP.	2008-09-30
OR GAMMON INC.	2008-09-30
ORLEANS ENERGY LTD.	2008-09-30
PARAMOUNT ENERGY TRUST	2008-09-30
PARAMOUNT RESOURCES LTD	2008-09-30
PEAK ENERGY SERVICES TRUST	2008-09-30
PENN WEST ENERGY TRUST	2008-09-30
PETHEALTH INC.	2008-09-30
PETRO ANDINA RESOURCES INC.	2008-09-30
PETROLE GALE FORCE INC.	2008-09-30
PEYTO ENERGY TRUST	2008-09-30
PFB CORPORATION	2008-09-30
PHOENIX TECHNOLOGY INCOME FUND	2008-09-30
PLACEMENTS YPG INC. (LES)	2008-09-30
POINTS INTERNATIONAL LTD.	2008-09-30
POLARIS MINERALS CORPORATION	2008-09-30
POWER CORPORATION DU CANADA	2008-09-30
PRECISION DRILLING LIMITED PARTNERSHIP	2008-09-30
PRECISION DRILLING TRUST	2008-09-30
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
PRIMARY CORP.	2008-09-30
PROSEP INC.	2008-09-30
PROSPEX RESOURCES LTD.	2008-09-30
PUBLIC STORAGE CANADIAN PROPERTIES	2008-09-30
PULSE DATA INC.	2008-09-30
PURE INDUSTRIAL REAL ESTATE TRUST	2008-09-30
QLT INC.	2008-09-30
QUEBECOR INC.	2008-09-30
QUEBECOR WORLD INC.	2008-09-30
QUEENSTON MINING INC.	2008-09-30
QUEST CAPITAL CORP.	2008-09-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2008-09-30
RESSOURCES CADISCOR INC.	2008-09-30
RESSOURCES CLAUDE INC. (LES)	2008-09-30
RESSOURCES GOLDEN GOOSE INC.	2008-09-30
RESSOURCES HILLSBOROUGH LIMITEE	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES STRATECO INC.	2008-09-30
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2008-09-30
RESSOURCES TIOMIN INC.	2008-09-30
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
RIDLEY INC.	2008-09-30
ROCKY MOUNTAIN DEALERSHIPS INC.	2008-09-30
ROCTEST LTEE	2008-09-30
RONA INC.	2008-09-28
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
RUBICON MINERALS CORPORATION	2008-09-30
RUGGEDCOM INC.	2008-09-30
SABRETOOTH ENERGY LTD.	2008-09-30
SACOPAN, INC.	2008-06-29
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2008-09-30
SAVANT EXPLORATIONS LTD.	2008-09-30
SCOTT'S REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-09-30
SEACLIFF CONSTRUCTION CORP.	2008-09-30
SECOND CUP ROYALTY INCOME FUND	2008-09-30
SEMAFO INC.	2008-09-30
SEMBIOSYS GENETICS INC.	2008-09-30
SIERRA WIRELESS, INC.	2008-09-30
SMTIC CORPORATION	2008-09-30
SMURFIT-STONE CONTAINER CORPORATION	2008-09-30
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2008-09-30
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2008-09-27
SOCIETE D'INVESTISSEMENT RESEAU DE MOBILITE ZOO INC.	2007-12-31
SOCIETE FINANCIERE HSBC LIMITEE	2008-09-30
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.	2008-09-30
SOMERSET ENTERTAINMENT INCOME FUND	2008-09-30
SPECTRA ENERGY CANADA EXCHANGE CO INC.	2008-09-30
SRX POST HOLDINGS INC.	2008-09-30
SUN GRO HORTICULTURE INCOME FUND	2008-09-30
SUN-TIMES MEDIA GROUP, INC.	2008-09-30
SWISS WATER DECAFFEINATED COFFEE INCOME FUND	2008-09-30
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2008-09-30
TECHNICOIL CORPORATION	2008-09-30
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2008-09-30
TELECOM ITALIA S.P.A.	2008-09-30
TELUS COMMUNICATIONS INC.	2008-09-30
TELUS CORPORATION	2008-09-30
TERAGO INC.	2008-09-30
TERRAVEST INCOME FUND	2008-09-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2008-09-30
TIM HORTON INC.	2008-09-28
TIMMINCO LIMITEE	2008-09-30
TLC VISION CORPORATION	2008-09-30
TOREADOR RESOURCES CORPORATION	2008-09-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2008-09-30
TRIMAC INCOME FUND	2008-09-30
TRINIDAD DRILLING LTD.	2008-09-30
TUSK ENERGY CORPORATION	2008-09-30
TVI PACIFIC INC.	2008-09-30
U.S. GOLD CORPORATION	2008-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
UNI-SELECT INC.	2008-09-30
UNION GAS LIMITED	2008-09-30
UNITED STATES STEEL CORPORATION	2008-09-30
VALERO ENERGY CORPORATION	2008-09-30
VECIMA NETWORKS INC.	2008-09-30
VICTORY NICKEL INC.	2008-09-30
VISTA GOLD CORP.	2008-09-30
VOLTA RESOURCES INC.	2008-09-30
WAJAX INCOME FUND	2008-09-30
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2008-09-30
WARNEX INC.	2008-09-30
WESDOME GOLD MINES LTD.	2008-09-30
WEST ENERGY LTD.	2008-09-30
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2008-09-30
WESTERNZAGROS RESOURCES LTD.	2008-09-30
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2008-09-30
WESTSHORE TERMINALS INCOME FUND	2008-09-30
WGI HEAVY MINERALS INCORPORATED	2008-09-30
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.	2008-09-30
XS CARGO INCOME FUND	2008-09-30
YM BIOSCIENCES INC.	2008-09-30
ZARGON ENERGY TRUST	2008-09-30
ZARGON OIL & GAS LTD.	2008-09-30
ZI CORPORATION	2008-09-30
ZOOP RESEAU MOBILITE INC.	2007-12-31
1339971 ALBERTA INC.	2008-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.	2008-08-31
GOODFELLOW INC.	2008-08-31
GROUPE CGI INC.	2008-09-30
RESSOURCES LUCEM INC.	2008-05-31
SACOPAN, INC.	2007-12-31
SKI SUTTON INC.	2008-06-30
SOCIETE D'INVESTISSEMENT RESEAU DE MOBILITE ZOOP INC.	2007-06-30
ZOOP RESEAU MOBILITE INC.	2007-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.	2008-08-31
GOODFELLOW INC.	2008-08-31
GROUPE CGI INC.	2008-09-30
RESSOURCES LUCEM INC.	2008-05-31
SKI SUTTON INC.	2008-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	
ASTRAL MEDIA INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

COGECO CABLE INC.

COGECO INC.

EXPLORATION AMSECO LTEE

EXPLORATION OREX INC.

FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE

GLOBAL SUMMIT REAL ESTATE INC.

H2O INNOVATION (2000) INC.

ISEEMEDIA INC.

MATRIKON INC.

OPEN TEXT CORPORATION

RESSOURCES SIRIOS INC.

TRANSITION THERAPEUTICS INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

CANADIAN SATELLITE RADIO HOLDINGS INC.

2008-08-31

GAZODUC TRANS QUEBEC & MARITIMES INC.

2007-12-31

GOODFELLOW INC.

2008-08-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI			
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 :	Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 :	Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 :	Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 :	Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 :	Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 :	Expiration d'options
NATURE DE L'OPÉRATION			
Généralités			
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	53 :	Attribution de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 :	Exercice de bons de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	55 :	Expiration de bons de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	56 :	Attribution de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	57 :	Exercice de droits de souscription
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	58 :	Expiration de droits de souscription
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59 :	Exercice au comptant
35 :	Dividende en actions	Dérivés émis par un tiers	
36 :	Conversion ou échange	70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
40 :	Vente à découvert	73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
			Divers
			90 : Changements relatifs à la propriété
			97 : Autres
			99 : Correction d'information
			NATURE DE L'EMPRISE
			D : Propriété directe
			I : Propriété indirecte
			C : Contrôle
			AUTRES MENTIONS
			O : Opération originale
			M : Première modification
			M' : Deuxième modification
			M" : Troisième modification, etc.
			R : Opération déclarée hors délai (en retard).
			* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
			AVIS
			L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
			Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
9162-8248 Québec Inc. (formerly known as SPEQ Kemestrie Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alary, Serge	5		O	1999-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	1999-12-14	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 400	1.1800	6 400
AAER Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Dave	4, 5, 3		O	2008-11-03	D	97 - Autre	(500 000)		8 312 432
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Faiella, Richard	5								
RRSP	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.4800	6 941
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	7.4700	5 041
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.5200	4 741
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	7.3500	3 041
Adventure Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Marco	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1750	315 000
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	316 000
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	321 000
L'Heureux, Marc	4		O	2008-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1800	1 036 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1200	1 041 500
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TRICAP Partners II L.P.	3								
Tricap Partners Ltd.	PI		O	2008-07-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	23 705 597		
			M	2008-07-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	23 705 597		23 705 597
			O	2008-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 041 604	1.7500	29 747 201
Akela Pharma Inc. (formerly LAB International Inc.)									
<i>Options</i>									
Omelczuk, Marcelo	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
AKITA DRILLING	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.0000	1 800
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 875	7.9000	1 875
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 875)		0
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCluskey, John	4, 5	R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.7500	415 900
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7700	416 000
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.8000	417 900
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.1000	420 900
		R	O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.1300	422 900
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.5500	425 900
		R	O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.4500	428 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Alaris Royalty Corp.									
<i>Droits Restricted Share units</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2008-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 500	12.0000	10 500
King, Stephen Walter	4, 5		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 000		120 000
Lee, Jack Chuck	4		O	2008-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 750	12.0000	18 750
Neldner, Sherri	5		O	2008-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 650	12.0000	13 650
Patterson, Gary	4		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	12.0000	15 000
Reid, Stephen	5		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 000	12.0000	36 000
Riddell, Clayton H.	4, 3		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Ritchie, Mary	4		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	12.0000	15 000
Shier, E. Mitchell	4		O	2008-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	12.0000	15 000
<i>Options</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2008-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	10 500		
			M	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	10 500		10 500
Driscoll, Darren John	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	67 500	12.0000	
			M	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	67 500	12.0000	67 500
King, Stephen Walter	4, 5		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	90 000	12.0000	90 000
Neldner, Sherri	5		O	2008-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	13 650	12.0000	
		R	M	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	13 650	12.0000	13 650
Reid, Stephen	5		O	2008-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	36 000	12.0000	
			M	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	27 000	12.0000	
			M'	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	27 000	12.0000	27 000
Algoma Central Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wight, Greg D.	5		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	74.9900	200*
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>									
Bouchard, Alain	4, 7, 6, 5								
9117-0209 Québec Inc.	PI		O	2008-11-03	I	99 - Correction d'information	(16 912 752)		0
Les Développements Orano inc.	PI		O	2008-11-03	I	99 - Correction d'information	16 912 752		16 912 752
Plourde, Réal	4, 7, 6, 5								

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
9203-1848 Québec inc.	PI		O	2002-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	I	99 - Correction d'information	1 534 746		1 534 746
Développements Orano Inc.	PI		O	2008-11-03	I	99 - Correction d'information	(1 534 746)		0
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Page, Curtis	3		O	2008-11-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(300 000)	0.0200	3 750 000*
			O	2008-11-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.0200	4 050 000*
AltaCanada Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1000	14 577 091
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1000	14 602 091
AltaGas Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Alexander, Richard M.	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	18.0500	31 568
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	18.0800	32 468
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.0400	33 468
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9300	34 468
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9500	35 468
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.7400	36 468
AltaGas Utility Group Inc.									
<i>Options at \$5.57 expiring November 3, 2018</i>									
Dawson, Dennis Alan	4, 8		O	2005-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	5.5700	6 000
Emmerzael, Arian William	7, 8		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	7 500	5.5700	7 500
Green, Jared Blake	5		O	2008-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	25 000	5.5700	25 000
Johnston, John Gregory	7		O	2008-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	7 500	5.5700	7 500
Knoll, Phillip R.	4		O	2005-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	5.5700	6 000
Malin, Gerry	4		O	2005-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	6 000	5.5700	6 000
Mantei, Arnold Alexander	5		O	2005-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	7 500	5.5700	7 500
Newson, Patricia Marie	4, 5, 8		O	2005-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.5700	75 000
Tuele, Earle Anthony	5		O	2005-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.5700	30 000
ARC Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pinder, Herbert	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	265	19.5800	6 465
Argosy Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Richard Allan	5		O	2008-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 264	2.3500	
			M	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 264	2.3500	31 522

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Dalton, Thomas	5		O	2008-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 302	2.3500	
			M	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 302	2.3500	
			M'	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 302	2.3500	88 061
Dobek, Ray	4, 5		O	2008-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 379	2.3500	
			M	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 379	2.3500	1 379
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.3500	2 279
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	2.3500	11 379
Argosy Resources 71026582	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	2.3000	374 922
George, Norm	5		O	2008-10-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 264	2.3500	
			M	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 264	2.3500	152 901
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	2.2300	151 637
Mellum, Brian	4								
Formation Capital Management Ltd.	PI		O	2008-10-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	2.2000	169 350
Mellum Capital Corp.	PI		O	2008-10-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	2.2000	77 400
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	9.8000	76 100
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 200)		66 500
Green, James	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.2000	14 500
Martens, Armin	4, 5	R							
AHM Family Trust	PI		O	2008-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.6800	222 388
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.2700	227 588
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.5000	228 588
Martens, Cornelius	4, 5								
Tammar Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.2000	6 000
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.5000	5 700
Townsend, Kenneth	4								
Townsend Holdings Ltd.	PI		O	2008-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	8.5000	6 961
Associés Financiers Renasant Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renasant Financial Partners Ltd.	1		O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 454 580	1.7500	3 454 580
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 454 580)		0
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5								
Paros Enterprises Limited	PI		O	2004-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 168 800	1.7500	3 168 800
Tri-White Corporation	3		O	2008-11-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 168 800)	1.7500	0
Atikwa Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
McInnes, Donald Arthur	4, 5		O	2008-11-07	D	52 - Expiration d'options	(124 063)		0
Ballard Power Systems Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Park, Dr. Chong Sup	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 377	2.5700USD	17 091
Smith, David John	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	6 411
Suwyn, Mark	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 669	2.5700USD	7 237
<i>Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 294	3.1000	77 705
Kilroy, Edward	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 798	3.1000	42 843
Sinclair, Geraldine Bonnie	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	25 355
Sutcliffe, David B.	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	25 526
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 629	3.1000	36 914
<i>Restricted Share Units</i>									
Kumoi, Glenn Yoshiaki	5	R	O	2008-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 237	5.0800	32 906
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36 705		144 052
			O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 942)	53.8400	127 110
Sirois, Charles	4		O	2008-10-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	54.3621	12 730
<i>Droits Performance Share Unit</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2008-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 094	102.0000	56 285
<i>Droits RSA Shares</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 7, 5		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 705)		11 358
			O	2008-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26 470	102.0000	37 828
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desbiens, Pierre	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 405
Leith, Sylvain	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			357
<i>Options</i>									
Desbiens, Pierre	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			112 700
Leith, Sylvain	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 300
BCE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dagenais, Michel	7		O	2008-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Broker (RBC)	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	35.5000	1 000
ESP	PI		M	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			214
RSP (RBC)	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 440	35.3100	1 440
Lithwick, Devorah	7	R	O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750
ESP	PI		O	2008-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			633
RRSP (Dundee Securities)	PI		O	2008-10-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			900
<i>Options</i>									
Lithwick, Devorah	7		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Bell Canada									
<i>Déventures Series M-19</i>									
Pearce, Catherine H.	5								
TD RRSP (Husband)	PI		O	2008-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 25 000.00
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desbiens, Pierre-Yves	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 539)	0.3300	0
Pierre-Yves Desbiens - RRSP (Wood Gundy) # 552-22206-14	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 714)	0.3500	0
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corriente Master Fund, LP	3		O	2007-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 814 700
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boardwalk Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	107 300	27.9532	107 300
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(107 300)		0
Boliden AB (publ)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jonsson, Ragnvald	7		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 500)	3.8152	0
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.3930	20 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.4565	33 670
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemaire, Sylvie	6								
Tremer II inc.	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.8200	6 800
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	7.8800	8 200
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.0000	8 300
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	8.0500	10 100
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.1200	10 400
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	8.1500	17 500
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.1400	18 000
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.8600	18 400
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	10.2658	
			M	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	10.2358	7 300
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	10.3386	15 500
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	10.2350	23 500
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	9.0987	31 800
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	9.0409	40 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.4075	48 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.4277	56 300
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		49 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(49 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.2028	8 300
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.7492	16 600
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	8.6516	22 600
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.0931	28 400
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.7800	32 400
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.5000	40 700
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.2700	49 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.1783	57 300
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	8.2465	61 700
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.7600	70 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.7500	78 300
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	9.0000	86 600
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	9.0626	94 900
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	9.2000	103 200
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	16 600	8.6440	119 800
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.5550	136 500
Jeske, Jonathan	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.3600	2 800
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	8.3600	4 500
Brainhunter Inc. (formerly TrekLogic Technologies Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brainhunter Inc.	1	R	O	2008-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	0.3000	4 500
			O	2008-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.3000	5 500
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	0.3000	4 500
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.3000	5 500
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.2950	5 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.2500	5 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.2950	500
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.2000	5 500
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.2000	5 500
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1700	5 500
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1500	5 500
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1500	5 500
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1500	5 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1500	5 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1750	5 500
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.1500	5 500
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
BRANCHEZ-VOUS! inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amar, Lior	4, 5		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 750 000	0.1560	3 750 000
OSTnet OpenSource Technoloigies Inc	PI		O	2008-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.1560	1 500 000
Coutu, Gino	4, 5		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 475 000	0.1560	5 475 000
9201-9801 Québec Inc	PI		O	2008-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 025 000	0.1560	5 025 000
OSTnet OpenSource Technologies Inc	PI		O	2008-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.1560	1 500 000
Morgan, Andrew	5		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tardif, Michel	5		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Vorias, Athanasios	4, 5		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 750 000	0.1560	3 750 000
			O	2008-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.1560	1 500 000
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6600	3 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.6600	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6600	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.6600	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.3200	1 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.3200	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.1900	3 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.1900	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.0400	3 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.0400	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.3800	3 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.3800	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0000	3 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.0000	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8500	3 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8500	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.0700	1 700
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	4.0700	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5000	3 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.5000	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.3500	3 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.3500	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0100	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.0100	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.8600	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.8600	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6900	3 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.6900	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.0300	3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.0300	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.2500	3 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.2500	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.3500	3 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.3500	0
Brompton VIP Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6300	3 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6300	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6400	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6400	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4900	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4900	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.1500	6 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	9.1500	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0000	2 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0000	0
			O	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000	8.7100	
			M	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7100	3 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7100	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0000	3 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0000	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8500	3 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8500	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6700	3 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6700	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5200	3 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5200	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.4000	1 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.4000	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.0000	300
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.0000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1500	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.1500	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0000	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.9000	2 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.9000	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.6100	3 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.6100	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.4600	3 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.4600	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0600	3 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0600	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0600	3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.0600	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9100	3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9100	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3100	3 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3100	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.1900	900
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	8.1900	0
Brookfield Properties Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beisner, Edward Francis	5		O	2008-11-03	D	51 - Exercice d'options	16 500	4.4933USD	16 500
Hyde, Peter Keith	5								
Isobel Hyde	PI		O	2002-08-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.2000	2 000
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.3300	3 000
Olson, Allan Stuart	4		O	2008-10-31	D	51 - Exercice d'options	51 000	11.4760	129 043
<i>Deferred Units</i>									
Cahill, William T.	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060		11 285
Fraser, Roderick Douglas	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	915		6 026
Liebman, Lance Malcolm	4	R	O	2008-10-10	D	46 - Contrepartie de services	989	9.4800USD	8 840*
McFarlane, Paul D.	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 035		9 805
Olson, Allan Stuart	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 007		12 529
Rabbitt, Linda Diane	4		O	2008-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 057		
			M	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 057		10 922
Stelzl, Robert L.	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 031		5 783
Taylor, Diana	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 986		7 129
<i>Options</i>									
Beisner, Edward Francis	5		O	2008-11-03	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	4.4933USD	238 355
Schulman, Paul Lawrence	5	R	O	2008-10-31	D	50 - Attribution d'options	75 000	10.0900USD	103 251
Brookfield Real Estate Services Fund									
<i>Parts</i>									
Brookfield Real Estate Services Fund	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	8.1737	1 900
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.2500	2 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.4000	2 300
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4400	2 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4400	
			M	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
<i>Actions privilégiées</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	20.9000	500
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	20.9000	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	18.2500	500
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	18.2500	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	18.2600	500
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	18.2600	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.0000	500
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.0000	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	16.4545	1 100
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	16.4545	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	16.5000	500
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	16.5000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.5000	1 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.5000	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.0000	500
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.0000	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.5000	1 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	16.5000	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	16.0000	100
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	16.0000	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	15.3365	5 700
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	15.3365	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	15.0938	8 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	15.0938	0
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	15.0000	8 400
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	15.0100	7 900
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.4000	7 700
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	15.5000	4 000
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	16.0000	3 000
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	15.0200	500
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	15.0300	0
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	8.5000	2 200
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	8.5000	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.5000	2 600
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.5000	0
<i>Parts (each unit consists of 1 Class A Share and 1 Warrant)</i>									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.2000	1 400
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	9.2000	0
C.A. Bancorp Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
C.A. Bancorp Inc.	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	0.7100	12 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	0.7100	0
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.2640	5 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.2640	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.1900	4 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.1900	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2000	3 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.2000	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	1.0426	6 100
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	1.0426	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.0750	5 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.0750	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.0400	5 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.0400	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	1.0575	6 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	1.0575	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.8234	6 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	0.8234	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	1.0683	6 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	1.0683	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.8943	7 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	0.8943	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.8757	7 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	0.8757	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.8950	4 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	0.8950	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.8936	7 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	0.8936	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.8900	5 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.8900	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.8833	3 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	0.8833	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.8400	6 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	0.8400	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.8067	3 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	0.8067	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.8220	5 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.8220	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.8180	5 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.8180	0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.7950	2 000
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	0.7950	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.8050	6 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	0.8050	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.8220	5 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	0.8220	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Cadence Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BARRICK GOLD CORPORATION	3								
1426384 Alberta Ltd.	PI		O	2008-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	57 265 392		57 265 392
Cadence Acquisition Inc.	PI		O	2008-10-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(57 265 392)		0
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Emerson, Harry Garfield	4								
Mulmur Limited	PI		O	2003-10-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
TD Waterhouse	PI		O	2003-10-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 600
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	5		O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	1 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	1 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	1 000
			O	2008-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4400	1 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4400	1 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4000	1 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3500	1 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
calnan, david	4		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	11.1500	216 575
			O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.1400	216 875
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DiPasquale, Paul	7		O	2008-11-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000)	5.4500	228 486
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2008-11-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 500)		11 875
Nesbitt Burns	PI		O	2008-11-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	11 500		156 500
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	24.1700	238
Clappison, John	4								
John and Lynn Clappison	PI		O	2008-11-03	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	24.1700	2 768
Hewett, F. Robert	4		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	24.1700	21 158
Marino, John Francis	4		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	24.1700	5 186

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Tory, James Marshall	4		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	24.1700	7 338
Canexus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.9500	15 100
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4500USD	120 000
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calabrigo, David M.	7, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.6030	13 865
Canfor Pulp Income Fund									
<i>Fund Units</i>									
Bentley, Peter John Gerald	4, 6								
Solo Estates Limited	PI		O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.3000	143 269
Robinson, Brett Robert	5		O	2008-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 820
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9000	3 820
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.9400	5 220
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	3.9500	8 820
Colleen Robinson	PI		O	2008-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31
CanWest Global Communications Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3		O	2007-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.9400	1 000 000
Commonwealth Insurance	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	548 000	0.9400	3 312 100
Federated Insurance	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	146 000	0.9400	886 100
FFH Pension	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	52 900	0.9400	307 600
Lombard General Insurance	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	763 000	0.9400	4 615 100
Lombard Insurance	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	135 000	0.9400	816 600
Markel Insurance	PI		O	2008-11-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	281 000	0.9400	1 699 200
Caribbean Utilities Company, Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>									
Thomson, Peter A.	4								
Amphora Life Company	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	339	9.0000USD	27 785
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, André	4								
Pyrénées Capital inc.	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	4.1500	22 200
			O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	4.1500	25 000
Dubé, Christian	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.3400	29 576
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	4.4300	32 376
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2008-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 000)	0.5068	59 087 890
Catapult Energy 2008 FTS Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Hruska, Joanne Angela	7		O	2008-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	25.0000	1 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
CCL Industries Inc.									
<i>Class B Non Voting</i>									
Tano, Gaston Alfonso	5		O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Tano, Gaston Alfonso	5		O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	30.0100	25 000
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	12.1100	2 457
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	12.1200	2 713
Morgenstern, David Charles	5		O	2008-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	12.1200	1 471
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	12.1200	569
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	12.1100	2 912
Charter Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Charter Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.1000	5 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.1000	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.2500	5 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.2500	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	1.2000	8 100
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	1.2000	0
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pozzobon, Gordon Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			874
<i>Options</i>									
Pozzobon, Gordon Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 100
CI Financial Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
CI Financial Income Fund	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	77 991	16.7486	8 302 083
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	77 900	16.5109	8 379 983
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	14.9377	8 399 483
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	16.6402	8 405 983
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 550)		8 401 433
CI Master Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Amalgamated Income LP	3								
Amalgamated Income LP	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.4500	788 035
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.4000	784 535
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	0.4000	783 835
Cineplex Galaxy Income Fund									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts</i>									
LaDouceur, Bradley	5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(282)	15.0100	6 164
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corriente Master Fund, LP	3		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.4500	4 605 100*
		R	O	2008-08-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1150	4 541 400*
		R	O	2008-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	0.9100	4 548 100*
MacInnis, Donald John	5		O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	180 000	0.4500	180 000
Cline Mining Corporation									
<i>Options</i>									
McCulloch, John	4		O	2008-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			600 000
Tkachuk, David George	4		O	2008-10-30	D	50 - Attribution d'options	200 000		600 000
ClubLink Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ClubLink Corporation	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.0000	800
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.0000	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	52 000	7.9500	52 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(52 000)	7.9500	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9500	1 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.9500	0
CO2 Solution Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carley, Jonathan	5		O	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Carley, Jonathan	5		O	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cogeco Câble Inc.									
<i>Options</i>									
Audet, J. François	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	5 800	34.4600	32 580
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	26.6300	32 180
Audet, Louis	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	13 200	34.4600	246 680
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	26.6300	240 280
Beaulieu, François	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	7 600	34.4600	14 869
Bélanger, Denis	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	7 600	34.4600	41 294
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	26.6300	40 294
Blais, Michel	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	2 178	34.4600	6 455
Gagné, Pierre	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	6 600	34.4600	117 820
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	26.6300	114 220
Gravel, Jacques	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	9 900	34.4600	35 767
Grenier, Jules	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	9 900	34.4600	56 594
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	26.6300	55 594
Hinse, Johanne	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	1 900	34.4600	15 969
Jolivet, Christian	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	1 271	34.4600	11 719

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(320)	26.6300	11 399
Laurin, Hélène	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	2 740	34.4600	26 028
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(340)	26.6300	25 688
MacFarLane, Christopher	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	7 600	34.4600	29 047
Maheux, Pierre	5		O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(140)	26.6300	2 408
Mayrand, Yves	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	7 400	34.4600	88 860
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	26.6300	86 060
McCutcheon, Thomas	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	2 514	34.4600	21 976
Perrotta, Ron	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	11 400	34.4600	49 034
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	26.6300	48 034
St-Pierre, Louise	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	18 000	34.4600	71 100
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	26.6300	70 400
Tessier, Alex	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	721	34.4600	2 201
Cogeco Inc									
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>									
Audet, Louis	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 400	25.0000	20 800
Gagné, Pierre	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 700	25.0000	11 400
Jolivet, Christian	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	516	25.0000	1 547
Lachance, Richard	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 100	25.0000	7 265
Lacharité, Monique	7		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 482	25.0000	2 748
Mayrand, Yves	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	25.0000	7 800
Tessier, Alex	5		O	2008-10-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	293	25.0000	889
Commercial Solutions Inc.									
<i>Options</i>									
Schnitzler, Donald	7, 3		O	2005-09-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.6300	
			M	2008-09-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.6300	80 000
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Lowery, Frank Warren	7		O	2008-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(268)	100.0000	1
McRorie, Terence K	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			428
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3								
Roytor & Co.	PI		O	2008-11-03	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	40.9000	604 151 589
			O	2008-11-04	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	42.0600	603 961 563
			O	2008-11-05	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	40.3200	603 771 537
			O	2008-11-06	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	37.8500	603 581 511
			O	2008-11-07	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(190 026)	38.7100	603 391 485
Imperial Oil Limited	1		O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	41.9928	83 000
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	41.9928	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	41.8878	83 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	41.8878	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	106 100	40.9285	106 100
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(106 100)	40.9285	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	37.9905	83 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	37.9905	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	37.9337	83 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)	37.9337	0
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Limited	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	9.3500	0
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Compton Petroleum Corporation	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.4500	333 400
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.4000	333 600
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	336 600
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.7000	341 600
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.6000	343 600
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.5500	348 600
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.4700	353 600
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.9200	363 600
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	4.8500	370 600
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	4.8000	377 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.0000	382 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.0500	387 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.9800	392 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.9500	397 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.9300	402 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4000	405 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.3500	410 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.3000	415 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.2500	418 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.1000	423 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.8000	428 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7500	433 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	4.7000	463 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7400	468 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	4.6000	479 600
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.5400	484 600
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.5900	486 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.5000	496 700
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scherrer, Rene	5								
RBC	PI		O	2008-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 500
Vallée, Hubert	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 020
<i>Bons de souscription</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Scherrer, Rene	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Vallée, Hubert	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Scherrer, Rene	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225 000
Vallée, Hubert	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Contrans Income Fund									
<i>Subordinate Voting Trust Units</i>									
Jenereaux, William Todd	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 420	5.6700	18 400*
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Options</i>									
Crétier, Stéphan	4, 6, 5, 3		O	2008-10-30	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	16.9800	700 000
Corporation Financiere Power									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION	1		O	2001-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	30.4900	1
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gauthier, Isabelle	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1150	248 327
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1300	254 327
Giara, Philippe	4, 5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1050	446 100
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1200	448 100
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36	0.1400	448 136
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1100	452 136
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1100	472 136
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1200	477 136
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1200	478 136
Huss, Laurence	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0950	9 000
Tremblay, Denis	4, 5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1100	330 500
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1200	360 500
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1300	365 500
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1150	368 500
Corporation Minière Inmet									
<i>Actions ordinaires</i>									
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4		O	2007-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	31.0200	2 000
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wares, Robert	4, 5		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	2.0500	2 120 150
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	2.0500	2 116 150
Corporation Nortel Networks									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bovarnick, Ellen	7		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 667		3 393
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(778)	0.9500USD	2 615
Finter, Peter Richard	7		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000		2 020

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(463)	0.9500USD	1 557
Flanagan, Joseph Gerard	7, 5		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750		3 706
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(287)	0.9500USD	3 419
Kenning, John Charles	7		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 167		4 377
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(704)	0.9500USD	3 673
Owings, John Raymond	7		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 333		8 173
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 242)	0.9500USD	6 931
Templeton, Paul	7		O	2008-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000		2 140
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(463)	0.9500USD	1 677
<i>Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan</i>									
Bovarnick, Ellen	7		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(1 667)		5 517
Finter, Peter Richard	7		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(1 000)		8 850
Flanagan, Joseph Gerard	7, 5		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(750)		19 367
Kenning, John Charles	7		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(2 167)		8 617
Owings, John Raymond	7		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(4 333)		11 334
Templeton, Paul	7		O	2008-11-11	D	97 - Autre	(1 000)		9 000
Corporation Uranium Quest									
<i>Actions ordinaires</i>									
Watson, Mackenzie Iles	4, 5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	256 309
Corporation Vector Aerospatiale									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Shea, Declan G.	4, 5		O	2008-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.9100	2 000
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.8800	5 000
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.8000	9 000
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	5.8300	18 700
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	5.8400	21 100
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 300	5.8240	81 400
		R	O	2008-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 400	5.8320	93 800
		R	O	2008-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	5.8000	100 000
<i>Options</i>									
O'Shea, Declan G.	4, 5		O	2008-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-06-02	D	50 - Attribution d'options	49 772	5.5000	49 772
		R	O	2008-06-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	5.5000	299 772
		R	O	2008-09-30	D	50 - Attribution d'options	118 898	5.0200	418 670
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Corus Entertainment Inc.	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	18.5645	3 281 800
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	18.8431	3 296 800
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	17.0371	
			M	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	17.8199	3 311 800
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	17.0371	3 326 800
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	16.3345	3 341 800
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	15.9704	3 356 800

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	29 500	15.4456	3 386 300
Shaw, Heather Ann	4								
Shawana Estates Ltd.	PI		O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	14.4818	642 450
Shaw, Julie Marie	4								
Julmar Holdings Ltd.	PI		O	1999-09-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	14.4818	250 000
Wilson, Jeremy Shane	5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	13.8000	2 262
Counsel Corporation									
<i>Options</i>									
Taylor, Gary	5		O	2008-10-07	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.6500	80 000
Crescent Point Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.1700	72 570
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Bousada, Tye	6, 5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
Tye & Susan Bousada RESP for the Benefit of Clifford, Isabella & Liam Bousada	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 400
Tye Bousada - RSP	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 600
Goss, Geoff	6		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 500
MacDonald, Geoff	6, 5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 300
Geoff MacDonald and/or Josee MacDonald RESP for the Benefit of Thomas Braden and Lea & Alexander MacDonald	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 700
Josee MacDonald - RSP	PI		O	2008-11-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
Rossi, Diane	6, 5								
Diane Rossi - RSP Account	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Actions sans droit de vote Class J Shares</i>									
Bousada, Tye	6, 5								
2161027 Ontario Inc.	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225 000
Farmer, Patrick	4, 6		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Goss, Geoff	6		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 300
Krembil, Robert C	6								
The Krembil Foundation	PI		O	2008-11-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
MacDonald, Geoff	6, 5								
Blooming Point Holdings Inc.	PI		O	2008-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			355 000
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Rossi, Diane	6, 5		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Whiting, Richard J.	4		O	2008-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
DALSA Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adel, Sedra	4		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	7 000*
Brown, Derek	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	34 332*
Buehlow, David Arthur	4		O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	17 110*
Burton, Mark	4		O	2008-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
			O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	12 000*
Rosenfeld, Eric Stuart	4		O	2008-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	7 000*
Watson, Colin D.	4		O	2008-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	5.7500	7 000*
Deans Knight Income and Growth Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Deans Knight Income and Growth Fund	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.0300	200
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.0300	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.2100	200
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.2100	
			M	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.2100	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.1700	200
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.1700	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.0000	200
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.0000	0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.8800	200
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	5.8800	0
Deepwell Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Montgomery, Murray Wayne	4								
Mirella Montgomery	PI		O	2008-07-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	5.4000	28 533*
			O	2008-08-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	5.4600	28 846*
			O	2008-09-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	4.5400	29 227*
			O	2008-10-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	477	3.6700	29 704*
Dejour Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holmes, Robert	4		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			663 000
Tootill, Ian	8		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	0.7200	
			M	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.7200	198 800
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
<i>Options</i>									
Desautels, Andre	5		O	2008-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Destiny Resource Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6500	93 164
Diagnos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.1900	7 674 500
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	272 500	0.1892	7 947 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1800	7 952 000
Diversified Preferred Share Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Diversified Preferred Share Trust	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	16.8400	4 300
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	16.8400	0
Dominion Citrus Income Fund									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blair, Michael Finley Lawrence	4, 6, 5								
RRSP	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2252	10 000
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Cooper, Michael	4, 5								
Limited Intelligence ESL Inc.	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	18.0000	334 100
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.0000	339 100
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	17.5000	346 000
Dundee Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	29.9050	10 000
			O	2008-09-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	29.5276	
			M	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	29.5276	13 700
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	29.4450	14 900
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	299 900	29.0000	314 800
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	28.9630	324 800
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	28.8591	332 400
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	26.8930	336 700
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	26.6274	342 900
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.9000	331 200
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	20.9000	22 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	17.4457	13 200
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	21.0000	313 200
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	19.7167	308 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(13 700)		329 200
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(311 100)		20 100
			O	2008-10-15	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(11 900)		10 900
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		305 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		305 300
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(302 300)		3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Actions privilégiées 4.75 Cum. Redeemable First Preference Shares, Series 1</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3		O	2007-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 500	20.4900	98 500
			O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	20.4900	98 560
Scotia Capital Inc.	PI		O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(98 500)	20.4900	60
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	20.4900	0
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7000	73 000
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cizek, James	5		O	2007-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.4000USD	1 000
LITTLE, PAUL F.	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	8.9500	457 267
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.0000	459 267

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sylvia, Mark A.	4, 5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.0000	128 300
Eldorado Gold Corporation									
<i>Options</i>									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	325 000	4.8800	570 000
Pitcher, Norman	5		O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	540 000	4.8800	1 305 000
Price, Earl W.	5		O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	4.8800	915 000
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	1 200 000	4.8800	2 620 000
EnCana Corporation									
<i>Options</i>									
Simpson, Deborah Hope	5		O	2008-11-03	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	48.2500	46 000
EnerVest Energy and Oil Sands Total Return Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
EnerVest Oil Sands Management Inc.	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 548	8.6290	3 548*
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 568	8.6000	5 116*
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 116)		0
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Enghouse Systems Limited	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	5.2500	7 200*
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	5.2500	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	44	5.0000	44*
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(44)	5.0000	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 488	4.9000	14 488*
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(14 488)	4.9000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.7000	2 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	4.7000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	4.6900	2 200*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	4.6900	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.6500	4 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	4.6500	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.5000	2 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	4.5000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	4.4900	2 200*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	4.4900	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.4000	2 000*
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	4.4000	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	588	4.4400	588*
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(588)	4.4400	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	4.4500	13 900*
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(13 900)	4.4500	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	4.5900	8 800*
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	4.5900	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 688	4.6000	5 688*
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 688)	4.6000	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.4500	3 000*
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.4500	0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	4.6000	11 400*
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(11 400)	4.6000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	14 488	4.6000	14 488*
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(14 488)	4.6000	0
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Byrne, John Philip	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1800	243 000
MacDonald, Kenneth	4								
Scotia McLeod ITF Ken W. MacDonald	PI		O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.2250	119 284
European Goldfields Limited									
<i>Options</i>									
O'Leary, Jeffrey	4	R	O	2008-08-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Everton Resources Inc.									
<i>Options</i>									
Farrant, Michael Hugh	4		O	2008-11-10	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1000	180 000
ExelTech Aérospatiale Inc. (anciennement NordTech Aérospatiale Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nice, Derek Peter	3		O	2008-10-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(950 000)		15 757 547
EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Firhoj, Allan	7								
Claudia Firhoj	PI		O	2002-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	3.4000	14 000
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1700	1 024 559
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1800	1 028 059
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1600	1 035 059
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dufour, Bertrand	4, 5		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0800	105 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.1100	855 649
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1100	846 649
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DUCHESNE, CLÉMENT	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1250	369 000
Faircourt Income & Growth Split Trust									
<i>Parts</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5								
Barbara Taerk	PI		O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.4900	1 451
Small World Diversified Inc.	PI		O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.1000	4 190
			O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.3000	4 690
			O	2008-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.2000	4 990
Faircourt Split Trust									
<i>Actions privilégiées</i>									
Waterson, Douglas John	4								
RESP	PI		O	2008-11-07	I	38 - Rachat ou annulation	(50)	10.4097	536

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2008-11-07	I	38 - Rachat ou annulation	(113)	10.4097	
			M	2008-11-07	I	38 - Rachat ou annulation	(217)	10.4097	1 982
RRSP - Sandra Waterson	PI		O	2008-11-07	C	38 - Rachat ou annulation	(124)	10.4097	1 342
Sandra Waterson	PI		O	2008-11-07	C	38 - Rachat ou annulation	(62)	10.4097	671
Fairway Diversified Income and Growth Trust									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Fairway Diversified Income and Growth Trust	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.7400	200
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.7400	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.7500	200
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.7500	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.8400	200
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.8400	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.8500	200
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.8500	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.2000	200
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2000	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.2000	200
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.2000	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.4900	300
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	7.4900	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.6700	200
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	7.6700	0
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									
<i>Parts</i>									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	8.1415	6 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	8.1415	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.9797	7 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	6.9797	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.0905	7 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	6.0905	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	6.1200	5 500
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	6.1200	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.1480	5 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.1480	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.9825	2 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.9825	0
Fiducie houillère canadienne Fording									
<i>Droits Phantom Stock</i>									
Grandin, Michael Anthony	4, 5		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(3 319)		0
Mahler, Richard	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(1 771)		0
O'Neil, Thomas Joseph	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(463)		0
			O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(473)		0
Parrett, Michael S.	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(1 771)		0
Thompson, David A	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(1 771)		0
Valentine, Peter	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(1 771)		0
Zaozirny, John Brian	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(1 771)		0
<i>Parts</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Clements, Paul Carson	5		O	2008-10-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2)		0
Farrell, Dawn Lorraine	4								
Brendon Farrell Spousal RRSP	PI		O	2008-10-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(185)		0
Locked in RRSP	PI		O	2008-10-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(455)		0
RRSP	PI		O	2008-10-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(360)		0
Foley, Real	5		O	2008-10-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(86)		0
Parrett, Michael S.	4		O	2008-10-30	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 000)		0
<i>Phantom Stock</i>									
Grandin, Michael Anthony	4, 5		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(9 957)		0
Mahler, Richard	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(5 313)		0
Parrett, Michael S.	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(5 313)		0
Thompson, David A	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(5 313)		0
Valentine, Peter	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(5 313)		0
Zaozirny, John Brian	4		O	2008-10-30	D	99 - Correction d'information	(5 313)		0
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrod, Darcy Joel	5		O	2008-06-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	454		
			M	2007-05-30	D	37 - Division ou regroupement d'actions	454		
			M'	2007-05-30	D	37 - Division ou regroupement d'actions	125		250
			O	2005-05-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(323)	33.0000	6
			O	2005-12-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(217)	36.9400	(211)
			O	2005-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	211		0
Villegas, Juan Carlos	5		O	2008-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157		
			M	2008-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251		1 715
Firan Technology Group Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	208 100
First Capital Realty Inc.									
<i>Déventures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
Gazit Canada Inc.	3	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 11 000.00	0.8000	\$ 123 010 000.00
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 105 000.00	0.8340	\$ 123 115 000.00
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 160 000.00	0.8350	\$ 123 275 000.00
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 75 000.00	0.7900	\$ 123 350 000.00
FIRSTSERVICE CORPORATION									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Hayman, Paul A. W.	2		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	15.9500	56 133
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	16.0000	53 633
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	16.0000	51 133
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	16.0500	48 633
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	16.2500	46 133
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	16.3500	40 233
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	16.3600	39 133
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	16.3900	38 833
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.4000	38 633
Natale, Michael	5								
RRSP	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.2900	3 400
<i>Actions privilégiées</i>									
FirstService Corporation	1		O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	14.5576USD	2 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	15.0000USD	8 200
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.0000USD	8 500
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	15.0000USD	9 700
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.2500USD	10 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.0000USD	11 500
Natale, Michael	5								
RRSP	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	15.1200USD	5 100
Flint Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bates, John	4								
Flint Resources Company LLC	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 021 120	5.6400	1 021 120
FRC Investors, Inc.	PI		O	2008-11-12	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 021 120)	5.6400	0
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust	1		O	2008-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		
			M	2008-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.4853	10 000
			O	2008-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	17 200		
			M	2008-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	15.3494	17 200
			O	2008-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000		
			M	2008-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	15.2464	20 000
			O	2008-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		
			M	2008-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.2440	10 000
			O	2008-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000		
			M	2008-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.0716	5 000
			O	2008-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 100		
			M	2008-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	16.2687	6 100
			O	2008-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000		
			M	2008-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	16.9032	20 000
			O	2008-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	18 500		
			M	2008-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	16.8514	18 500
			O	2008-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000		
			M	2008-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	16.4300	4 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900		
			M	2008-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	16.1600	1 900
			O	2008-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 700		
			M	2008-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	16.1800	3 700
			O	2008-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000		
			M	2008-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000		
			M'	2008-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	16.0228	5 000
			O	2008-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		
			M	2008-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		
			M'	2008-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.1000	10 000
			O	2008-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	900		
			M	2008-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	16.1500	900
			O	2008-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	21 400		
			M	2008-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	21 400	16.2327	21 400
			O	2008-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 600		
			M	2008-08-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	16.2291	8 600
			O	2008-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 000		
			M	2008-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	16.0857	7 000
			O	2008-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000		
			M	2008-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	15.9225	20 000
			O	2008-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	400		
			M	2008-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	15.8500	400
			O	2008-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000		
			M	2008-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.8800	
			M'	2008-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	15.8800	5 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	15.4133	
			M	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	15.4133	
			M'	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	15.4133	
			M''	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	15.4133	6 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		
			M	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.4000	
			M	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.4000	3 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		
			M	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	13.9863	
			M	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	13.9863	11 700
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 700)		
			M	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(11 700)		0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	13.9062	
			M	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	13.9062	16 900
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)		
			M	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)		0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	13.4454	
			M	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	13.4454	17 200
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(17 200)		
			M	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(17 200)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	13.4500	
			M	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	13.4500	5 200
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	12.4879	
			M	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	12.4879	13 800
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		
			M	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)		0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)		
			M	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)		0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	12.8000	
			M	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	12.8000	12 700
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)		
			M	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)		0
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, Vrege	6								
Lisa Armoyan Trust	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.0500	147 300*
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
<i>Parts</i>									
Fenerty, S. Alan	5		O	2008-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	27.8100	1 923
			O	2008-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	28.9300	1 985
			O	2008-03-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	29.4600	2 248
			O	2008-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	30.0600	2 314
			O	2008-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	30.1200	2 381
			O	2008-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	29.4800	2 473
			O	2008-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	27.9100	2 546
			O	2008-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	27.3300	2 622
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	26.9100	2 700
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	23.3000	2 791
			O	2008-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	25.5500	2 291
Lithwick, Deborah	6		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			59
<i>Parts deferred units (employee plan)</i>									
Sheriff, Karen	7		O	2006-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 894	25.1800	18 894
Fonds de revenu conservateur Connor, Clark & Lunn II									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bradshaw, Timothy	5		O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
Fonds d'infrastructures mondiales cotées Sentry Select Lazard									
<i>Parts</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sentry Select Lazard Global Listed Infrastructure Fund	1		O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.8000	5 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.8000	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.1354	5 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.1354	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.9316	5 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.9316	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	5.2800	5 200
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)	5.2800	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.0308	5 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.0308	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.6600	5 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.6600	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	4.6737	6 700
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	4.6737	0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	4.8026	1 900
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	4.8026	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.2396	5 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.2396	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.1000	5 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.1000	0
Fonds Enerplus Resources									
<i>Droits</i>									
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 153
		R	O	2005-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 980	45.5500	42 133*
		R	O	2005-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 640	44.8600	44 773*
		R	O	2005-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 360	44.8600	46 133*
<i>Full Value Unit Plan</i>									
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			810
<i>Parts</i>									
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 259
<i>Parts de fiducie - Employee Performance Incentive Plan ("EPIP")</i>									
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 696
<i>Trust Units - Performance Trust Units ("PTU")</i>									
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2008-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 578
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rideout, Roy P.	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.1300	27 700
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	27.1100	24 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	27.0600	23 000
Fronsac Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3								
COURTAGE DIRECT NBC INC (pour le REER de Michel Lassonde)	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1200	404 500
FRV Media Inc.									
<i>Actions ordinaires de Catégorie A</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Fondation, le fonds de développement de la confédération de	3		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000 000
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	4 000 000		6 000 000
Natcan	PI		O	2008-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2008-10-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 988 800	0.0500	
			M	2008-11-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 988 800	0.0500	19 988 800
<i>Débetures convertibles</i>									
Fondation, le fonds de développement de la confédération de	3		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 250 000.00
			O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 250 000.00
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)	0.0500	\$ 150 000.00
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 150 000.00)		\$ 0.00
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100 000.00)	0.0500	\$ 150 000.00
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 150 000.00)		\$ 0.00
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 500 000.00)		\$ 0.00
			O	2008-11-03	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 500 000.00)		\$ 0.00
Gale Force Petroleum Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, Robert	4		O	2008-07-08	D	99 - Correction d'information	(68 339)		
			M	2008-07-08	D	99 - Correction d'information	(68 066)		463 512*
Gastem Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Glenn Robert	4		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 000
<i>Options</i>									
Kelly, Glenn Robert	4		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Gerdau Ameristeel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casey, Phillip E.	4, 5								
Carioca Limited Partnership II	PI		O	2003-04-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.6000USD	50 000
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.5900USD	100 000
Carioca, LLC	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.5600USD	30 075
Gestion de fonds Mavrix inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arra, Alfred Mario	5								
RSP M Arra	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.3872	36 500
Spooner, Malvin	4, 5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	0.3409	128 013
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.4271	140 013
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4800	150 013
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Chawla, Rahul	5		O	2008-10-30	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	2.0000	15 000
Nayyar, Alexander	5		O	2008-10-30	D	52 - Expiration d'options	(3 750)	2.0000	35 000
Global Resource Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Global Resource Split Corp	1		O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.9900	200
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	10.0000	4 600
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		0
Global Uranium Fund Inc.									
<i>Equity Share</i>									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.3500	3 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.3500	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.3500	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.3500	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.2000	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.2000	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.2000	1 500
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	2.2000	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.1200	800
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	2.1200	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.7900	3 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.7900	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.8700	3 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.8700	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.7200	3 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.7200	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	1.1600	1 900
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	1.1600	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.5100	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.5100	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3000	3 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.3000	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	1.4800	2 800
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	1.4800	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.4900	3 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.4900	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3500	3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.3500	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.4000	300
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	1.4000	0
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Belanger, A. Douglas	4, 5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	45 000	0.5500USD	1 406 136*
Geyer, James	4, 5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	30 000	0.5500USD	211 655*
McGuinness, Robert	5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	30 000	0.5500USD	133 132*
Smith, Mary	5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	17 000	0.5500USD	99 594*
Stewart, Douglas	5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	20 000	0.5500USD	95 454*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Timm, Rockne	4, 5		O	2008-11-05	D	46 - Contrepartie de services	50 000	0.5500USD	834 751*
<i>Droits Unvested Restricted Shares</i>									
Belanger, A. Douglas	4, 5		O	2008-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 000)		45 000*
Geyer, James	4, 5		O	2008-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		30 000*
McGuinness, Robert	5		O	2002-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		30 000*
Smith, Mary	5		O	2008-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 000)		17 000*
Stewart, Douglas	5		O	2008-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		20 000*
Timm, Rockne	4, 5		O	2008-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		50 000*
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robson, James Duncan	7								
M.R.S. Securities Services Inc.	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	26.8167	2 700
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.0000	700
Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe Bikini Village inc.	1		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	52 000	0.0350	382 400
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	486 400
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	590 400
OUNANIAN, MARDIROS	4	R	O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.0400	1 336 000
KARAMI INVESTMENTS INC.	PI	R	O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0400	2 873 000
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0350	2 893 000
			O	2008-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0350	2 913 000
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0350	3 063 000
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	268	8.9011	79 089
			O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	251	9.4896	79 340
Imbeau, André	5		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	8.9011	23 441
			O	2008-11-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	9.4896	23 601
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.9000	3 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.8500	10 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Groupe Investors Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Feather, David	7		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 657
RBC Action Direct	PI		O	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Groupe SNC-Lavalin Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
DI LILLO, Pasquale	5								
RESP for Evita and Luca DiLillo	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	35.7600	97
RRSP for Pasquale Di Lillo	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	35.7700	111
RRSP for Stephanie Guida	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	35.4200	108
LAVERDIÈRE, Yves	5		O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	32.1900	55 513
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	775	32.2000	56 288
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	32.1700	56 688
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	32.1800	57 088
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	35.4500	57 178
MALKHASSIAN, Adam	5								
Tina Malkhassian	PI		O	2003-01-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	33.2000	200
ROY, Stéphane	5		O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	6 000	11.8867	23 200
			O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	4 500	16.6633	27 700
SWEETNAM, Albert	5		O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	7 500	24.2667	7 500
			O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	7 500	29.2000	15 000
<i>Options</i>									
ROY, Stéphane	5		O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		24 000
			O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	(4 500)		19 500
SWEETNAM, Albert	5		O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	(7 500)		15 000
			O	2008-11-12	D	51 - Exercice d'options	(7 500)		7 500
Groupe TMX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gault, Gary	5								
Plan Administrator	PI		O	2008-11-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	38.5700	657
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	28.4920	57
Gelfand, Brian Zave	7		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	29.6020	9 228
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	28.6000	5 728
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	28.5140	11 500
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	28.3100	9 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.9500	7 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.8000	5 000
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferry, Alan	4		O	2006-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0500	
1140301 Ontario Limited	PI		M	2006-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0500	40 000
H2O INNOVATION (2000) INC.									
<i>Bons de souscription</i>									
Amsterdams Effectenkantoor B.V.	3								
Fully managed accounts	PI		O	2008-05-01	I	55 - Expiration de bons de souscription	(10 175 000)		2 700 002
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ZHANG, QINGYU	3		O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.0100	7 552 000
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 971 100)	0.9500	5 580 900
Hardwoods Distribution Income Fund									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Robert James	5								
Rosa Flinton-Brown	PI		O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.0300	6 300
			O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	1.0300	13 500
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 900	1.3796	1 984 300*
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	1.1431	1 990 100*
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.0751	2 005 100*
Highpine Oil & Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Highpine Oil & Gas Limited	1		O	2008-09-02	D	40 - Vente à découvert	(47 100)		
			M	2008-09-02	D	38 - Rachat ou annulation	(47 100)		0
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne HII.A</i>									
Homburg Exploitatie Mij B.V.	3		O	2006-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2006-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	3.4400EUR	2 100*
		R	O	2008-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 010	3.4600EUR	19 110*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Home Capital Group Inc.	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.6500	1 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	23.6500	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.7000	1 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	23.7000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.7300	1 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	23.7300	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.2000	1 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	23.2000	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.2400	1 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	23.2400	0
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	28.5500	24 208
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	28.5500	440 695
Sutherland, Cathy A.	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	28.5500	41 604
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
German, Robert Thomas	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7600	197 563
Mullen, Bruce Wayne	4		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 400	0.7600	519 400
885252 Alberta	PI		O	2006-06-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	294 600	0.8531	294 600
Newmark, Russell	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0178	1 252 275
Peterson, Ric	5								
Ric Peterson Developments Inc.	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179 900	0.7600	3 099 287
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153 500	0.9993	3 252 787
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9898	3 302 787
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	206 600	0.9900	3 509 387
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	234 300	0.9912	3 743 687

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stampe, Shane Patrick David	4, 5								
755983 Alberta Ltd.	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179 900	0.7600	2 916 835
Swanberg, Dean Sylvan	4		O	2008-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	0.7600	2 080 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	153 500	0.9900	2 233 500
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	440 900	0.9906	2 674 400
IBI Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Freedhoff, Stephen Hart	4		O	2008-10-31	D	97 - Autre	6	12.2500	3 010
IMA Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.2302	10 094 100
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 144)	3.5100	153 156
INDEXPLUS INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Limited	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.3500	0
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belec, Anne	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	21.1000USD	900
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	21.3600USD	1 300
InStorage Real Estate Investment Trust									
<i>Actions échangeables - Class B LP Units</i>									
Burk, Greg Arthur	4		O	2008-02-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(640 665)		
			M	2008-02-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(640 666)		91 523
International Minerals Corporation									
<i>Options</i>									
Yang, Wendy Yang	5		O	2007-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Iteration Energy Ltd.									
<i>Bons de souscription Performance Warrants</i>									
Stromquist, John Kevin	5	R	O	2008-09-15	D	59 - Exercice au comptant	(116 667)	2.9000	0
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Oscar	7		O	2008-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 500	0.9600USD	137 307
JumpTV Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paterson, G. Scott	4, 5, 3	R	O	2008-10-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	1.0000	6 379 290*
<i>Bons de souscription</i>									
Paterson, G. Scott	4, 5, 3		O	2006-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		500 000*
		R	O	2008-10-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		1 000 000*
Wang, Charles	4		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000 000
<i>Options</i>									
Amin, Mohammed Mark	4	R	O	2008-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000USD	350 000*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Anderson, John Robert	4	R	O	2008-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000USD	50 000
Battista, Gabriel	4	R	O	2008-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000USD	50 000*
Marvis, Curt Wayne	4	R	O	2008-10-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000USD	215 000*
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Courteau, Daniel	4		O	2000-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.1700	1 500
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.1800	7 500
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colnett, Lisa	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Colnett, Lisa	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	50 - Attribution d'options	40 000	15.0900	40 000
<i>Restricted Shares</i>									
Colnett, Lisa	5		O	2008-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Alan Duncan	4		O	2006-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	90 000	0.0400	90 000
Klondike Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5	R							
Hastings Management Corp.	PI		O	2008-10-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	0.1100	141 500
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	151 500
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemaire, Laurent	4								
Gestion Laurent Lemaire inc.	PI		O	2008-10-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	396	39.2100	16 303
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Condon, Timothy John	5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 042 013
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 041 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0000	1 041 713
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 041 513
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 413
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.8000	1 039 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 039 113
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 813
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 713
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 613
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 513

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 213
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 113
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82)	44.8700	1 038 031
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8700	1 037 931
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72)	45.7600	1 037 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 036 859
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	
			M	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 035 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 759
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 659
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.5600	1 034 859
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3		O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 042 013
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 041 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0000	1 041 713
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 041 513
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 413
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.8000	1 039 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 039 113
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 813
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 713
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 613
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 513
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 213
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82)	44.8700	1 038 131
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 031
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8700	1 037 931
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72)	45.7600	1 037 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 036 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 035 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 759
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 659
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.5600	1 034 859
Peters, William Lee	3		O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 042 013
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0000	1 041 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0000	1 041 713
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 041 513
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 413
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 041 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.8000	1 039 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 039 113
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 913
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 813
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 713

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 613
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 513
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.8000	1 038 313
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 213
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8000	1 038 113
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82)	44.8700	1 038 031
			O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.8700	1 037 931
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72)	45.7600	1 037 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 036 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.5600	1 035 859
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 759
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.5600	1 035 659
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.5600	1 034 859
Labopharm Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKay, Richard J.	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7180	185 971
Francine Mackay	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7180	26 000
Selisker, Rachel R.	4		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Selisker, Rachel R.	4		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.7000	20 000
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	4 995	0.7000	24 995
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(14 600)		14 600
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(14 600)		0
Thorsteinson, Arni Clayton	4, 5, 8								
2668921 Manitoba Ltd.	PI		O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.4200	1 936 500
			O	2008-10-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.3300	1 937 500
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lan, Richard Allan	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9469	18 700
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	8.7950	18 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.7780	17 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.7840	16 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.8409	15 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9070	14 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9059	13 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9170	12 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9270	11 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9180	10 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9230	9 000
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9249	8 000
Les Distilleries Corby Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alexander, Andrew	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	18.1830	4 676

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Constandis, Con	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	374	18.1830	3 235
Holub, Paul	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	203	18.1830	2 359
Kirke, Howard	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181	18.1830	7 882
Nicodemo, John	4		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	18.1830	4 525
Valencia, Marc Andrew	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	18.1830	2 615
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Benedetti, Alain	4		O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	466		7 442
			O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	27		7 469
Cohen, Dian	4		O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	406		6 356
			O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	23		6 379
Gordon, Harold P.	4		O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	541		9 132
			O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		9 166
Tousson, Maurice	4		O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	669		9 679
			O	2008-11-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		9 714
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MHR Fund Management LLC	3								
MHR Institutional Partners III LP	PI		O	2008-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	230 000	6.2339USD	7 205 980
			O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 700	6.6264USD	7 225 680
			O	2008-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165 954	6.6535USD	7 391 634
			O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240 000	6.4371USD	7 631 634
Lockerbie & Hole Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lockerbie & Hole Inc.	1		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000 000	5.0000	1 000 000
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.0000	2 200
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.5000	2 100
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.0000	3 100
Long Reserve Life Resource Fund									
<i>Parts de fiducie redeemable, transferable</i>									
Long Reserve Life Resource Fund	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.8500	200
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.8500	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.7600	200
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	5.7600	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.4900	200
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	5.4900	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.0900	200
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	5.0900	0
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pearce, Stuart	7		O	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			691
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dekker, John Bernhard	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	3.4400	8 558
Magna International Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Prelog, Horst Friedrich	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 820)	39.0000	5 000
March Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Griffin, Shawn Kevin	5	R	O	2008-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.1500	
			M	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.1500	20 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Misener, Michael	5								
CIBC Wood Gundy (Michael Misener)	PI		O	2008-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	9.3936	1 130
CIBC Wood Gundy (Spousal RRSP - Elizabeth Misener)	PI		O	2008-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	9.3936	3 699
MDS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MDS Inc.	1		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	539 800	12.1644	539 800
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(539 800)		0
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gandossi, David M.	5		O	2003-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.4000USD	30 200
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.4800USD	30 400
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.5000USD	34 400
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.2550USD	35 000
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.2600USD	40 000
Lee, Jimmy S.H.	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 921	2.2500USD	1 388 321
			O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 079	2.2500USD	1 422 400
Metallic Ventures Gold Inc.									
<i>Options Employee</i>									
Andromeda, Terra	5		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)	1.3200USD	0
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benedetti, Alain	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	22.2000	27 500
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	20.2400	11 000
RBC Securities	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	21.5200	5 000
RRSP	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	20.7700	0
Russel Metals Inc.	1		O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	22.3800	1 100
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	22.3800	0
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	22.5000	9 900
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	22.5000	0
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	23.1400	300

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	23.1400	0
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.1600	500
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	23.1600	0
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	23.2000	11 200
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	23.2000	0
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	42 400	22.8100	42 400
			O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(42 400)	22.8100	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	24 300	24.1000	24 300
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(24 300)	24.1000	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	24.0000	20 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	24.0000	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	24.0500	20 000
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	24.0500	0
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.9000	1 100
			O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	23.9000	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	23.3000	3 200
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	23.3000	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	23.4800	10 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	23.4800	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	23.4700	14 900
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	23.4700	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	23.3500	5 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	23.3500	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	23.2000	5 400
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	23.2000	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	23.1200	16 900
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)	23.1200	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	23.1600	6 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	23.1600	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	23.1300	2 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	23.1300	0
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	23.1000	2 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	23.1000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	20.9400	6 300
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)	20.9400	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.9000	2 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	20.9000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.5000	2 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	20.5000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	20.3300	10 300
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)	20.3300	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	20.3500	500
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	20.3500	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.0000	5 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	22.0000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.9000	5 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.9000	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	21.5000	10 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	21.5000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	21.0000	10 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	21.0000	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.4900	2 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	20.4900	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	20.2500	3 900
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	20.2500	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	20.4700	5 400
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	20.4700	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.7500	3 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	20.7500	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	21.2500	18 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)	21.2500	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	21.2300	400
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	21.2300	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	21.2900	4 600
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	21.2900	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	21.2700	2 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	21.2700	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	21.2000	4 700
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	21.2000	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	21.2200	5 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	21.2200	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	22.8400	11 200
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	22.8400	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	22.9000	3 900
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	22.9000	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.9200	2 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	22.9200	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	22.5000	3 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	22.5000	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.4000	5 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	22.4000	0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	22.5600	600
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	22.5600	0
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Methanex Corporation	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	21.1220	30 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	29 800	20.3429	59 800
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	20.2435	89 800
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	30 200	18.4311	120 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	19.1252	150 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	18.0174	180 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	29 600	18.5833	209 600
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 200	16.3766	239 800
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	29 800	17.8346	269 600

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	30 400	17.1943	300 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.9804	330 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	16.2924	360 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.8912	390 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.7277	420 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.6018	450 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.2885	480 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	15.0452	510 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	14.4142	540 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	13.4416	570 000
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	13.7929	610 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	13.7768	650 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	13.8292	690 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(690 000)		0
Yanez, Jorge	5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.9000USD	78 578
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Metro inc.	1		O	2000-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	28.8500	
			M	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	28.8500	155 000
Midnight Oil Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumanowski, Bernard	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	798	0.8900	86 478
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	845	0.8900	132 993
Leitch, Colin Donald	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	798	0.8900	59 051
Mitchell, Bruce	3	R	O	2008-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 100	1.9300	4 797 175
		R	O	2008-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	211 200	1.8700	6 115 075
		R	O	2008-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 800	1.5100	6 162 475
O'Leary, Peter	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	844	0.8900	268 642
Saizew, Martin	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	913	0.8900	230 727
Stripling, Judith Ann	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	0.8900	943 851
Weldon, Andrew Dale	5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	912	0.8900	670 088
Woods, Frederick	4, 5		O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 209	0.8900	2 452 421
Migenix Inc.									
<i>Options</i>									
Johnson, Douglas Brian	4		O	2008-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1100	300 000*
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	325 000*
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	350 000*
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	375 000*
			O	2008-11-11	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	400 000*

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rae, Andrew Rae	4		O	2008-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1100	100 000
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	125 000
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	150 000
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	175 000
			O	2008-11-06	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1100	200 000
Schmidt, Bruce Anthony	4, 5		O	2008-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
			O	2008-10-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		250 000
			O	2008-10-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		375 000
			O	2008-10-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		500 000
Minefinders Corporation Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bailey, Mark	4, 7, 5		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.8000USD	715 000
Mineraux Sierra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldman, Donald	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1400	290 500
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1000	292 500
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stockford, Howard Roger	4		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	38.9500	4 568
<i>Options</i>									
Davis, Clifford John	4		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	7 200	33.2600	7 200
Roberts, John Merfyn	4		O	2008-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	50 - Attribution d'options	7 200	33.2600	7 200
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Veilleux, Charles A.	4, 5, 3		O	2008-11-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	160 000	0.1500	973 000
V.A.C. Exploration Inc.	PI	R	O	2008-01-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			270 900
Wedge, Clarence	4, 5		O	2008-11-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131 332	0.1500	131 332
Yungwirth, Fran	4		O	2007-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-03	D	46 - Contrepartie de services	64 666	0.1500	64 666
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
MFL Management Limited	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.1200	0
Momentum Advanced Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Momentum, Advanced Solutions Inc.	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	0.1550	70 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)	0.1550	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	0.1500	70 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(70 000)	0.1500	0
<i>Options</i>									
Selfe, Daren	5		O	2008-10-31	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3700	350 000*
Silegren, Lasse	5		O	2008-10-31	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.3700	225 000*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coulson, Michael	4	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	850 000
Parsons, Charles G.	4	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0400	200 000
Peres, Ian Cedric	4, 5	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650 000	0.0300	1 690 555
Whyte, Rhoderic C.	4, 5	R	O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 013 799	0.0400	3 500 000*
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eby, John Clifford	4		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0000	34 000
Manuel, Patrick	5								
RRSP	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	15 200
MRRM INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harper, Alexander	4	R	O	2008-01-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.0000	600
New Millennium Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schindler, John Norman	4, 5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	111 905	0.4000	111 905
<i>Options</i>									
Schindler, John Norman	4, 5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	(111 905)	0.1000	668 133
Nexen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nexen Inc.	1		O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	55 900	17.8851	472 700
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	16.6512	532 700
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	58 200	17.1650	590 900
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	68 600	14.5736	659 500
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	59 800	16.6889	719 300
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	66 200	15.1049	785 500
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	67 700	14.7606	853 200
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	62 700	15.9350	915 900
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	58 100	17.2107	974 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	55 700	17.9411	1 029 700
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	16.1759	1 091 500
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	63 700	15.6963	1 155 200
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	15.3636	1 220 200
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	64 000	15.6207	1 284 200
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	68 300	14.6263	1 352 500
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	18.8558	1 405 500
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	52 600	19.0088	1 458 100
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	52 600	19.0026	1 510 700
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 458 100)		52 600
Roessel, Theresa Anne	7		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 050
ScotiaMcLeod Cash Acct	PI		O	2008-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 998
ScotiaMcLeod RRSP	PI		O	2008-11-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 084
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turner, K. Rick	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		15 552*
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McIntosh, Ronald A	4		O	2008-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 466		7 752*
Northbridge Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Northbridge Financial Corporation	1		O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	29.9300	39 600
			O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	30.1300	52 800
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(26 400)		26 400
			O	2008-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	30.4100	39 600
			O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	28.8800	51 300
			O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.4600	64 500
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(39 600)		24 900
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	27.9400	38 100
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.7000	51 300
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.7000	64 500
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	129 080	28.0900	193 580
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	29.0000	206 780
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(64 500)		142 280
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	27.5900	155 480
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	26.3200	168 680
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	27.0200	177 580
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.9900	190 780
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(168 680)		22 100
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.9100	35 300
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	407 900	28.9300	443 200
			O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 200	28.2700	456 400
			O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 220	28.8500	762 620
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(456 400)		306 220
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(306 220)		0
Ryan, Robert, George	7		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	30.9000	1 386*
Shave, Dennis Gordon	7		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	30.9500	0
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3800	791 400
Silas, Richard	4								
Universal Solutions Inc.	PI		O	2008-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3500	68 000
NOVA Chemicals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crittenden, John Alan	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	356	14.3820	USD 2 723
Dean, Ernest	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	14.3890	USD 197
Greene, William Gordon	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	14.1860	USD 4 540
Horner, Marilyn	5		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	14.4380	USD 2 465
Horner, Ronald Bruce	5		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1	22.5700	USD 1 263

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Hotz, John Michael	7		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291	14.3830USD	3 392
Jewison, Patrick Delbert	5		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	290	14.3860USD	3 267
Kelusky, Eric Charles	7		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	14.3860USD	4 081
Lesky, Mark Joseph	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Plan	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	14.1550USD	3 459
Lipton, Jeffrey Marc	4, 5								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 339	14.3880USD	57 650
Magro, Charles Victor	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	14.3800USD	344
Masterman, Peter Henly	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	14.3860USD	3 305
Mitchell, William Charles	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	12.2440USD	5 966
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	14.3820USD	1 806
Mustoe, Jack Stephen	5								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	22.5780USD	5 870
Pappas, Christopher Daniel	7		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	510	14.3830USD	10 013
Siegrist, John Thomas	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings & Profit Sharing Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 925	10.5760USD	16 305
			O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	13.1330USD	16 330
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	10.6250USD	2 087
Held by TD Ameritrade - personal IRA account	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.9239USD	500
Snyder, Jr., Robert Stuart	7								
Held by Charles Schwab JTEN account held jointly with spouse Catherine Snyder.	PI		O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.7004USD	5 425
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of Employee Savings and Profit Sharing Restoration Plan.	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	14.3690USD	2 246
Torres, Antonio	7								
Held in personal account with PNC Wealth Management.	PI		O	2008-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 784	10.8350USD	5 984
Vermani, Rakesh	7								
Held by Charles Schwab Trust Co., Trustee & Custodian of U.S. Employee Savings & Profit Sharing Restoration Plan	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	14.3800USD	1 037
Wolstencroft, Pamela	7		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	14.3670USD	325

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Novadaq Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deck, Roger	5	R	O	2008-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.9900	
			M	2008-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.9900	30 000
Menawat, Dr., Arun	4, 5		O	2008-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.3000	
			M	2008-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.3000	542 126
Reidy, John Thomas	5	R	O	2008-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	
			M	2008-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	10 000
Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid Research Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
GALER, BRADLEY STUART	5		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.0965	3 419 177*
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	236 500	0.1000	3 655 677*
OceanaGold Corporation									
<i>Options</i>									
Cadzow, Mark David	5		O	2007-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			O	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	66 666		
		R	M	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	66 666		266 666
Kinyon, John	5		O	2007-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
			O	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	66 666		
		R	M	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	66 666		266 666
Salthouse, Matthew Jonathon Rayden	5		O	2008-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
		R	O	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	66 666		266 666
Way, David Blair	5		O	2008-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2008-11-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.9587	93 500
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Open Range Energy Corp.	1		O	2005-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	1.8500	30 000
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Roberts, Kirk	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	2 500	14.9400USD	5 910
			O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	2 500	15.2500USD	8 410
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.0000	3 410
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Roberts, Kirk	5		O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	14.9400USD	75 000
			O	2008-11-11	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	15.2500USD	72 500
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laflamme, Louis	5		O	2006-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000		40 000
9114-6811 Québec inc.	PI		O	2008-11-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(40 000)		44 000
Or Gammon Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Drobeck, Peter Alan	5	R	O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Riddell Rose, Susan L.	4								
Spouse	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.1878	250 000
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tomie, Lucia (Lucy) F.	5		O	2008-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 000	5.6875	43 510
			O	2008-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 000)	12.2600	40 510
<i>Options</i>									
Tomie, Lucia (Lucy) F.	5		O	2008-11-13	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		35 000*
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2008-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1817	11 348 607
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1920	11 356 107
Phoenix Technology Income Fund									
<i>Options</i>									
Gray, James K.	4		O	2008-11-03	D	51 - Exercice d'options	(1 666)	0.7600	28 334*
<i>trust units</i>									
Gray, James K.	4		O	2008-11-03	D	51 - Exercice d'options	1 666	0.7600	71 666*
Hooks, John Michael	6								
Hooks Family Trust	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.6000	6 188 918*
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	11.2005	6 148 918*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.9500	238 783*
			O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 200)	9.9440	214 583*
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.0000	204 583*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rock, Bernie	7		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	1 500	13.1700USD	18 899
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	91.5300USD	17 599
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	91.5400USD	17 399
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Rock, Bernie	7		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	13.1700USD	90 016
Power Corporation du Canada									
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2000-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	27.1700	1
Precious Metals and Mining Trust									
<i>Parts</i>									
Precious Metals and Mining Trust	1		O	2008-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.7992	10 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.7992	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.7992	10 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.7992	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.4900	100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	3.4900	0
Precision Drilling Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Neveu, Kevin A.	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	12.1200	98 400
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	12.1300	99 000
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	12.1400	99 600
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.1500	100 000
PreMD Inc. (formerly IMI International Medical Innovations Inc.)									
<i>Options Post 1998 Options</i>									
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2008-11-04	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.0300	
			M	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.0300	
			M'	2008-11-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.0200	218 000
Wilgar, Stephen Allan	4		O	2008-11-13	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.0200	380 000
Premier Value Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Premier Value Income Fund	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	7.9661	13 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	7.9661	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	6.3891	13 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	6.3891	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.6620	5 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.6620	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.7500	3 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.7500	0
Premium Brands Income Fund									
<i>Parts</i>									
Pender West Investors Inc.	3		O	2007-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 075 642
			O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	11.9900	
		R	O	2007-07-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	248 400	13.4300	
Rank Agra Capital Inc.	PI		M	2007-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	11.9900	748 300
			M	2007-07-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	248 400	13.4300	996 700
			O	2007-05-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-05-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			745 400
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Cardy, Roland	4		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	11.6500	10 800*
Alice Cardy, Mother	PI		O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	11.5400	0
Gibson, Lesley Patricia	5		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 262
Primary Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollock, Robert	4, 5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	758 000	0.3600	4 438 200
Prolab Technologies inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Alary, Serge	4		O	2004-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
9065-5846 Québec Inc	PI		O	2004-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Fiducie Saryal	PI		O	2004-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 500
Reer	PI		O	2004-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 500

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
ProSep Inc. (formerly TORR Canada Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ducharme, Bruno	4								
FilemaLP	PI		O	2008-04-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-31	I	97 - Autre	92 676	0.1845	92 676
PRO-VEST GROWTH & INCOME FUND									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pro-Vest Growth & Income Fund	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	9.9769	6 500
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	9.9769	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	8.5049	4 100
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	8.5049	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	7.3614	7 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	7.3614	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6000	5 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	7.6000	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	7.5813	2 400
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	7.5813	0
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, Jack H.L.	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.3500	5 000
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3	R	O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126 219	1.1100	13 419 074
		R	O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	873 781	1.1100	14 292 855
		R	O	2008-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162 263	1.0100	14 455 118
		R	O	2008-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	1.0100	14 465 618
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.2500	10 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.2500	0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.7000	10 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.7000	0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.0400	10 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.0400	0
Quinsam Captial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zanatta, Roy	4, 5, 3								
The Zanatta Family Trust	PI		O	2008-11-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0200	682 000
<i>Options</i>									
Zanatta, Roy	4, 5, 3		O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		0
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Lawrence Simon	5		O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.8000	121 700
Redcliffe Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Redcliffe Exploration Inc.	1		O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4000	
			M	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4000	5 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	0.4491	16 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4000	21 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.3527	36 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3500	46 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.3300	51 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.2900	57 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.3500	62 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.3500	63 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.3200	66 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	112 000	0.3447	373 500
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	155 500	0.4210	221 500
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	0.4500	261 500
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	0.5000	486 500
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	355 000	0.4330	841 500
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	67 000	0.4000	908 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3800	918 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	0.3500	974 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	0.4000	999 500
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.3500	1 000 500
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.3300	1 001 500
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 001 500)		0
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lo, Norman Wai Keung	5		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.9283	15 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.4200	14 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.5800	14 400
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.7200	14 300
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7400	14 100
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.8600	13 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9600	13 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0200	13 500
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.0500	
			M	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1100	13 300
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.0500	13 100
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.1300	12 800
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1600	12 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.1700	12 100
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1800	11 900
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2200	11 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.2400	11 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.2600	10 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	63.3000	10 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3300	9 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3500	9 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3700	9 300
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3800	9 200
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.4100	8 900

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4400	8 800
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4500	8 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4600	8 400
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4700	8 300
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.4800	8 200
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4900	8 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.5200	7 800
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.5300	7 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5500	7 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.5900	7 100
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.6000	6 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6100	6 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	63.6200	5 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.6400	5 200
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6700	4 900
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.6900	4 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.7000	4 100
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7200	3 900
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.7500	3 700
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.7800	3 400
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8000	3 200
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8100	3 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.8300	2 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.8400	2 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.8600	2 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9000	1 800
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9300	1 600
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9400	1 400
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9600	1 200
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9700	1 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.0500	500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.1200	300
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.1400	0
Morrison, Donald	5		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.9767	76 170
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.3600	75 870
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7400	75 670
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.0300	75 270
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1700	75 070
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	63.2100	74 670
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2300	74 470
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.3000	74 170
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3200	73 970
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3400	73 770
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3900	73 670
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4700	73 470
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.4900	73 270
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5900	73 170

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6200	72 970
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6400	72 870
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6500	72 770
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6900	72 570
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.7600	72 470
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8000	72 270
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.8400	72 070
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.8900	71 970
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.9400	71 770
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.9700	71 670
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.0000	71 170
<i>Options</i>									
Lo, Norman Wai Keung	5		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.9283	60 000
Morrison, Donald	5		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.9767	205 000
Ressources Caldera Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mavridis, Vasilios	8		O	2008-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 210 000
Ressources Cartier inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1200	370 000
Ressources Conway inc.									
<i>Options</i>									
robert, jean-louis	4, 5		O	2008-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-02	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0100	509 000
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0100	529 000
Labrecque, Marc	4, 5		O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0100	811 416
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alarie, GABRIEL	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	1 329 500
Ressources Tiomin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	3		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(643 000)	0.0450	53 564 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(831 000)	0.0400	52 733 000
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0400	52 233 000
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100 000)	0.0350	51 133 000
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Glynn, Gerard Walter	4, 7, 3								
Janet Glynn - RRSP	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	6.9500	47 619
RESP	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9500	10 570
RRSP	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.9500	270 331
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2500	65 700

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2900	66 000
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.3000	66 700
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.1900	67 700
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.1200	68 500
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.1500	69 500
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	6.7500	70 900
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.9000	71 500
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.8000	72 300
			O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	6.4500	73 400
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Rico, Maria	5		O	2008-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.6900	500
Richard's RSP	PI		O	2008-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.6900	500
Rogers & Rico Jt account	PI		O	2008-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.6900	
			M	2008-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.6900	2 000
Sonshine, Edward	4, 5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.3400	250 000
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.1000	260 000
Waks, Frederic Allen	5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	15.1400	130 156
Linda Waks ITF Ariel	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.3300	2 024
Roctest Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
CORDEAU, FRANÇOIS	4, 5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6300	6 500
Rogers Communications Inc.									
<i>Options</i>									
Laporte, Jean	5		O	2008-11-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		39 690
McGrath, Ronan	5		O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)		215 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(20 550)		194 450
<i>Stock Appreciation Rights</i>									
Laporte, Jean	5		O	2008-11-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	28.3825	39 690
McGrath, Ronan	5	R	O	2008-10-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 400)	23.6521	215 000
		R	O	2008-10-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 550)	17.0971	194 450
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sandvine Corporation	1		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	44 947	1.0019	44 947
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(44 947)	1.0019	0
Scott's Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Scott's Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		2 600
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		300
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.0000	2 600
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.2500	4 900
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.3000	7 200
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.1500	9 500
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		7 200

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.8000	9 500
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		7 200
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.0000	9 500
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		7 200
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		4 900
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.7000	5 600
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		3 300
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.3600	5 600
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		3 300
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.5000	5 600
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.5000	7 900
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		7 200
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.5000	9 500
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		7 200
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		4 900
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	4.3000	6 800
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		4 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.3000	5 500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		3 200
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.3000	5 500
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sears Holdings Corporation	3								
SHLD Acquisition Corp.	PI		O	2008-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	16.7590	345 800
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	16.8350	19 329 173
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	16.7752	19 333 173
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	16.9798	19 337 873
Selkirk Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KYNOCH, J. BRIAN	4		O	2008-11-07	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	166 666	0.1200	528 513
Selwyn Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mars, Patrick James	4								
P.J.Mars Investments Limited	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0600	185 000
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	115 000	0.0600	300 000
Sentry Select China Fund									
<i>Parts</i>									
Sentry Select China Fund	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	6.4012	3 400
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	6.4012	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9107	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9107	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7187	3 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7187	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.3040	3 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.3040	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	5.3289	7 100

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	5.3289	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.0600	3 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.0600	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.1000	3 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.1000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.2083	3 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.2083	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.0210	3 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.0210	0
			O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 000	5.3860	3 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.3860	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.5300	3 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.5300	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9900	3 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9900	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7313	3 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7313	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7300	3 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7300	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4900	3 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4900	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.1000	3 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.1000	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	5.1423	2 600
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	5.1423	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	5.5004	2 600
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	5.5004	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.4460	3 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.4460	0
Sentry Select Commodities Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0500	3 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0500	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.1636	1 100
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	7.1636	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.4763	6 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	6.4763	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.5400	5 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.5400	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.5770	1 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.5770	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3202	5 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	6.3202	0
Sentry Select Diversified Income Trust									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Parts de fiducie</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
Merrilyn Driscoll	PI		O	2008-11-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	623	3.5600	57 030
Sentry Select Diversified Income Trust	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	98 900	3.6640	98 900
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(98 900)	3.6640	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	145 300	3.5610	145 300
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(145 300)	3.5610	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	160 700	3.6177	160 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(160 700)	3.6177	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	433 800	3.1316	433 800
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(433 800)	3.1316	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	392 000	3.0588	392 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(392 000)	3.0588	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	613 000	3.0075	613 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(613 000)	3.0075	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	227 100	3.0281	227 100
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(227 100)	3.0281	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	121 100	2.5412	121 100
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(121 100)	2.5412	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	69 200	3.0251	69 200
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(69 200)	3.0251	0
Sentry Select Focused Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sentry Select Focused Growth & Income Trust	1		O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.9900	2 700
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.9900	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.0800	3 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.0800	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	5.2963	5 400
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	5.2963	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.5600	1 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.5600	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.5367	2 400
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	5.5367	0
Sentry Select Global Real Estate Fund									
<i>Listed Units</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	5.1500	126 100
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.1600	125 100
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.2000	124 700
			O	2008-11-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.5100	124 400
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.1600	124 100
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	5.1500	118 300
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	5.2500	103 000
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.0000	102 400
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0500	101 400
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.0600	101 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0700	100 000
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.0000	99 900
			O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 900)	5.0000	65 000
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	5.0000	35 000
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	5.0100	27 000
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	5.0200	22 800
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.0300	20 800
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0400	19 800
			O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.0500	19 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0500	14 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	5.0700	10 000
Sentry Select Global Real Estate Fund	1		O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.0000	900
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	4.0000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.4100	2 400
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	5.4100	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.3042	1 200
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	7.3042	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	5.8781	5 300
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	5.8781	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	5.4675	3 200
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	5.4675	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	5.1984	5 800
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	5.1984	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	4.7558	2 400
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	4.7558	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.8200	1 200
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	4.8200	0
<i>Listed Warrants</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-11-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0200	221 600
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II									
<i>Parts</i>									
Sentry Select MBS Adjustable Rate Income Fund II	1		O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.5100	1 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.5100	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	3.6200	3 800
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	3.6200	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.7900	700
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	3.7900	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	4.1352	2 900
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	4.1352	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	4.1431	17 700
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)	4.1431	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	4.1281	15 500
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)	4.1281	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	4.0760	7 300
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)	4.0760	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	4.1017	1 800

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	4.1017	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	4.0284	8 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	4.0284	0
Sentry Select Primary Metals Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Sentry Select Primary Metals Corp.	1		O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.0000	4 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	3.0000	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.7809	6 800
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)	2.7809	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.5500	10 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.5500	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.4000	10 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.4000	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.1800	10 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.1800	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.0810	5 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	2.0810	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.1500	5 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	2.1500	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	2.0845	14 500
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(14 500)	2.0845	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.0483	10 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.0483	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.9800	4 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	1.9800	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2500	2 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	2.2500	0
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	3.6584	4 400
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	3.6584	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.5831	1 300
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	3.5831	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	3.0884	1 900
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	3.0884	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	2.7165	7 700
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	2.7165	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	2.6510	6 700
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	2.6510	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	2.1673	8 300
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)	2.1673	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	2.2178	4 900
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	2.2178	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	1.9785	5 300
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	1.9785	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	2.3038	3 400
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	2.3038	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.0973	2 600
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	2.0973	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	2.0706	4 700
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	2.0706	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.1671	2 400
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	2.1671	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.2283	600
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	2.2283	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.1219	2 100
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	2.1219	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	2.0246	3 500
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	2.0246	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	1.9467	3 600
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	1.9467	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.8131	3 200
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	1.8131	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.7547	3 200
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	1.7547	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	1.6670	8 200
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)	1.6670	0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.9029	700
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	1.9029	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.8913	1 600
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	1.8913	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	1.8695	2 100
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	1.8695	0
Services Financiers MFP Ltee.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tri-White Corporation	3		O	2003-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 800
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Billets 6.15 Senior Notes due May 9, 2016</i>									
Bashnick, Rhonda	5								
Rhonda Bashnick/Kirby Bashnick (Joint)	PI		O	2008-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	92.5000	\$ 350 000.00
ShawCor Ltee									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Fritz, Roger Michael	5		O	2008-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	17.0000	350
Sirit Inc.									
<i>Options</i>									
Chodarczewicz, Anastasia	5		O	2008-11-03	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	0.4200	575 000
Skylon Growth & Income Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Skylon Growth & Income Trust	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8450	5 000
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.9614	5 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.8500	5 000
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.7054	5 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1982	5 000
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1746	5 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4366	5 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.9186	5 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2500	5 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3046	5 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3120	5 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.9916	5 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3286	5 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3480	5 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5388	5 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.4054	5 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.0452	5 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2484	5 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1800	5 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3984	5 000
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1888	5 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
Skylon International Advantage Yield Trust									
<i>Parts de fiducie Series B Units</i>									
Skylon international advantage yield trust	1		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.0000	2 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.5280	500
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Société aurifère C2C inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
St-Hilaire, Claude	4		O	2008-10-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(30 000)		166 666
<i>Options</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Forest, Paul	4		O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		450 000
			O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		650 000
Gagnon, Yves	4		O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		500 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	200 000		700 000
Provencher, Richard	5		O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		175 000
			O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		275 000
St-Hilaire, Claude	4		O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0600	200 000
St-Hilaire, Jean	4		O	2008-10-28	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		
			M	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		100 000
			O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0600	200 000
Turcotte, Dominique	4		O	2008-10-28	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		
			M	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		
			M'	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		200 000
			O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0600	
			M	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0600	400 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FORREST, John Eason	7		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 270
		R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.9000USD	16 270
		R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2500USD	17 270
		R	O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.5000USD	18 770
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Options Employee Plan</i>									
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			132 190
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI		O	2008-11-04	I	35 - Dividende en actions	200	36.2700	2 811
MRS Spouse's RSP Account	PI		O	2008-11-04	C	35 - Dividende en actions	14	36.2800	231
Feather, David	7		M	2006-10-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	47.5000	60 157
			M	2006-10-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	47.5000	59 657
			M	2006-10-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	47.5000	59 257
			M	2007-05-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(425)	54.0300	58 832
			M	2007-06-01	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(910)	54.0600	57 922
			M	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(210)	49.3800	57 712
			M	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	49.3800	57 312
			M	2007-12-21	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(575)	49.3800	56 737
			M	2007-12-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(150)	49.3800	56 587
			M	2008-02-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(650)	43.7400	55 937
			M	2008-05-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	44.2500	54 237
RBC Action Direct	PI		O	2006-10-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	47.5000	
			O	2006-10-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	47.5000	
			O	2006-10-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	47.5000	
			O	2007-05-30	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(425)	54.0300	
			O	2007-06-01	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(910)	54.0600	
			O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(210)	49.3800	
			O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(400)	49.3800	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2007-12-21	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(575)	49.3800	
			O	2007-12-27	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(150)	49.3800	
			O	2008-02-26	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(650)	43.7400	
			O	2008-05-08	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)	44.2500	
Raschkowan, Norman	7		O	2008-11-10	D	35 - Dividende en actions	1 400	34.5000	
			M	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	34.5000	12 278
Sonomax Hearing Healthcare Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Brennan, Peter	4		O	2008-11-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	800 000	0.1000	800 000
Casey, Daniel Gerard	5		O	2008-11-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	400 000		800 000
Kokmanian, Kévork	4		O	2004-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	80 000	0.1000	80 000
Laperle, Jean Nicolas	4, 7, 6, 5, 3		O	2008-11-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	200 000	0.1000	366 667
Stantec Inc.									
<i>Options</i>									
Ohlund, Robert Jay	5		O	2006-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M"	2008-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boldt, Zara Elizabeth	5		O	2008-11-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 334	0.1500	37 334
Strategic Energy Fund (formerly NCE Strategic Energy Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strategic Energy Fund	1		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	7.2007	14 400
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)	7.2007	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	7.0267	15 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	7.0267	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	7.0523	8 300
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)	7.0523	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	21 700	6.2714	21 700
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(21 700)	6.2714	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.1435	1 400
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	6.1435	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.8500	10 000
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	5.8500	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	6.0056	8 800
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	6.0056	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1250	10 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	5.1250	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	5.4486	7 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	5.4486	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	5.0028	6 400
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	5.0028	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.4092	3 700

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	5.4092	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	5.5036	19 500
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	5.5036	0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	5.8541	6 900
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	5.8541	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	5.8565	9 700
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(9 700)	5.8565	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	6.0010	11 500
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	6.0010	0
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	7.2668	7 800
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	7.2668	0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	7.1356	4 100
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	7.1356	0
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	7.0616	6 700
			O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	7.0616	0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	6.3408	11 900
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)	6.3408	0
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	6.3169	14 200
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	(14 200)	6.3169	0
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	44 600	5.9359	44 600
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(44 600)	5.9359	0
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	6.0328	12 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	6.0328	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 900	5.1089	30 900
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(30 900)	5.1089	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	5.5638	11 400
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(11 400)	5.5638	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	5.2211	12 600
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 600)	5.2211	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 600	5.1778	11 600
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(11 600)	5.1778	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.5158	4 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	5.5158	0
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.9243	1 400
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	5.9243	0
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.9317	2 400
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	5.9317	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	5.5957	10 200
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	5.5957	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	5.5970	7 100
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	5.5970	0
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	5.4147	7 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	5.4147	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	18 200	5.5316	18 200
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(18 200)	5.5316	0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	17 800	5.6737	17 800
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(17 800)	5.6737	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	5.9391	2 200
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	5.9391	0
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	5.9573	5 200
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)	5.9573	0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.0038	1 600
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	6.0038	0
Strongco Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sutherland, Ian	4								
Judy Sutherland	PI		O	2008-11-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 700	1.1500	108 900
Student Transportation of America Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Reilly, Jr., Robert Emmett	4								
IRA	PI		O	2004-12-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	3.6300	250
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.9900	23 500
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.9100	28 500
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.7500	33 500
Suncor Energie Inc.									
<i>Billets à moyen terme Series 4, 5.80 , due May 22, 2018</i>									
Savill, Ian Craig	5								
Cheryl Savill	PI		O	2005-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100.00	88.0060	\$ 100.00*
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allard, Catherine	5		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	3 905
Bonneau, Robert	5		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	40 402
Demel, Harris	5		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	2 411
Gadbois, Denis	4, 5		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	319 387
Hallak, Hélène	5		O	2008-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	2 533
Lamarche, Erick	5		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	3.7600	2 940
Rutledge, David	4		O	2008-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	3.5900	2 985
Technologies Miranda Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel	PI		O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	7.2560	2 698 750
Teck Cominco Limited									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-10-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	455 724	12.4400	

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'achat, regroupement ou acquisition			
			M	2008-10-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	455 725	12.4400	2 670 345
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(425)	13.9000	2 669 920
Clements, Paul Carson	7		O	2008-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2
Daley, Fred S	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	8.6900	54 250
Dunfee, Karen L	5		O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2200	1 800
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.2900	2 800
Filion, Michel	5		O	2008-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.3300	6 200
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.1000	7 400
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.1600	
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	13.0000	7 675
RRSP	PI		M	2008-10-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.1600	300
			O	2003-08-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Foley, Real	7								
RRSP - Solium	PI		O	2008-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-30	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	86	11.7100USD	86
Keevil III, Norman	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.9000	8 800
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	6.9300	11 400
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	6.9500	14 100
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	6.9400	18 000
Keevil, Norman Bell	4, 3								
ONOMO Investments Ltd.	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	11.2800	20 000
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	7.0100	83 002
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0200	83 202
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	7.0300	86 002
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	7.0400	90 902
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	7.0500	97 202
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	7.0600	101 902
Steeves, Keith Elroy	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0000	45 000
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(253 700)		0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(13 800)		2 800
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Spadotto, Eros	7								
RBC Dominion	PI		O	2003-02-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	39.5800	3 400
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.6700	3 500
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 669	39.3300	7 169
<i>Actions sans droit de vote</i>									
TELUS Corporation	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(396 500)		607 900
Tembec Inc.									
<i>Options</i>									
Lopez, Jim	4, 5		O	2008-11-11	D	52 - Expiration d'options	(234)	149.8300	18 208

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Pelletier, Yvon	5		O	2008-11-11	D	52 - Expiration d'options	(150)		1 924
Tremblay, Richard E.	5		O	2008-11-11	D	52 - Expiration d'options	(117)	149.8300	4 581
TeraGo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TeraGo Inc	1, 8, 3		O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.1300	500
			O	2008-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.9500	1 000
			O	2008-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8000	1 000
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1071	700
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.3600	500
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.5000	900
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.3500	1 000
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.3300	1 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
The Brick Group Income Fund									
<i>Class A Units</i>									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7	R	O	2008-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.7600	
			M	2008-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.7600	141 000
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Fairfax Financial Holdings Limited Master Trust	PI		O	2006-04-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			329 400
FFH Pension	PI		M	2006-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			477 800
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148 400	2.6000	
TIG Insurance Company	PI		M	2006-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 234 500
			O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 434 500	2.6000	2 669 000
TIG Insurance Group	PI		O	2006-04-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hodgson, Christopher Douglas	4	R							
RRSP Account	PI		O	2008-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.8000	
			M	2008-09-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.8000	4 000
Ieraci, Domenic	4, 7	R							
Alexandra Ieraci	PI		O	2008-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6600	
			M	2008-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6600	1 500
Johnson, Jerry Roland	7	R	O	2008-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6500	
			M	2008-09-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6500	10 223
Theratechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilpin, Andrea	5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300		6 000
Pommier, Paul	4		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.8400	140 100
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	1.7200	144 700
			O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	1.7600	150 100
Titanium Corporation Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Nelson, Scott Eugene	5								
Auxilium Corporation	PI		O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2750	15 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2850	16 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2900	17 000
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3000	20 500
			O	2008-11-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	30 500
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cochrane, Jennifer	8								
RRSP	PI		O	2008-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	21.5000	2 700
McAnuff, Colin Ross	7		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	21.9000	6 950
Toromont Industries Ltd.	1		O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	21.7000	2 600
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	21.8000	1 400
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	21.9000	1 300
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	22.0000	4 700
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.2500	5 000
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	22.4000	8 200
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(8 200)		0
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	22.5000	6 800
			O	2008-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	20.8000	6 200
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	20.9000	1 300
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	21.0000	1 300
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	21.1000	2 200
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	21.1500	900
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	21.2000	1 500
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	21.2500	1 600
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	21.3500	1 200
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	21.4000	600
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	21.4500	3 200
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		0
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	21.5500	10 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.0000	100
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 800	21.0500	12 800
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 800)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	21.1500	2 100
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	21.2500	17 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	21.3000	3 700
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	21.3500	3 600
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	21.4000	3 900
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	20.0500	600
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	20.1000	1 800
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	20.3000	1 300
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.3500	200
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	20.4000	900
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	20.5000	1 500
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	20.5500	7 100
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	20.6000	14 700
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(14 700)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	20.7500	4 600
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	20.8000	3 700
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	20.8500	3 800
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	20.9000	3 800
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	21.0000	6 000
			O	2008-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	20.1500	200
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.3000	3 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.4500	2 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.4000	3 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.4000	2 000
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	20.3500	1 300
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	20.4000	3 500
			O	2008-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		0
<i>Options</i>									
Dyck, Paul Michael	7		O	2008-10-28	D	50 - Attribution d'options	5 000	22.8800	5 000
Total Energy Services Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Halyk, Daniel Kim	4, 5								
TD Securities	PI		O	2008-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	4.3000	408 200
Total Energy Services Ltd.	1								
Cormark Securities Inc.	PI		O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2500	20 000
Transat A.T. inc.									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2008-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.5370	3 211 190
			O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	11.1830	3 208 390
			O	2008-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	11.5000	3 207 090
			O	2008-11-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	11.0800	3 198 790
			O	2008-11-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 150)	10.5640	3 197 640
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Ronald D.	5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	17 500	20.5800	24 500
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	37.0000	7 000
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2008-10-30	D	51 - Exercice d'options	3 300	22.3300	3 300
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	35.9500	0
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	26.8500	4 000
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	35.9500	0
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.0100	5 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.7000	4 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.6800	3 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.6700	2 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.6900	1 000
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	36.7200	500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	36.7100	0
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	186	38.2900	702
			O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	36.9600	714
			O	2008-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(714)	36.1800	0
<i>Options Granted Feb. 23, 2004 @ \$26.85 CDN Expiry Feb. 23, 2011</i>									
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2008-10-30	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	26.8500	0
<i>Options Granted Feb. 24, 2003 @ \$22.330 CDN Expiry Feb. 24, 2010</i>									
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2008-10-30	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	22.3300	0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options Granted Feb. 27, 2001 @ \$18.010 CDN</i>									
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2008-11-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	18.1000	0
<i>Options Granted Mar. 1, 1999 @ \$20.580 CDN</i>									
Anderson, Ronald D.	5		O	2008-11-05	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	20.5800	0
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION	1		O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(52 000)		0
Trilogy Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Trilogy Energy Trust	1		O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 210 100	6.1772	1 321 600
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	69 500	5.2864	124 600
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 210 100)		0
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(69 500)		0
Troy Resources NL									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benson, Paul	4		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000		75 000
TSO3 inc.									
<i>Options</i>									
Rumble, Richard Mark	5		O	2008-10-29	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.3700	1 500 000
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tundra Semiconductor Corporation	1		O	2008-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6900	3 000
			O	2008-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7000	6 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6800	9 000
			O	2008-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5000	12 000
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roy, Richard G	4, 5		O	2008-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	20.2000	6 000
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	46.5000	5 568 459
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	47.5000	5 569 359
			O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	47.1380	5 571 359
			O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	46.5000	5 573 159
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Murray	4, 5		O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	2.0500	48 500
Uranium One Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newton, Fletcher T.	5		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9691USD	
			M	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9196USD	50 000
			O	2008-10-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 333		113 333
			O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.7950USD	163 333
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Newton, Fletcher T.	5		O	2008-10-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 333)		40 667
Urbana Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
CALDWELL, BRENDAN T.N.	6, 8		O	2004-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4000	10 000
Freeman, John Dennis	6		O	2008-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2500	25 000
US Financial 15 Split Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2008-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.7500	60 000
Vermilion Energy Trust									
<i>Options</i>									
Beique, Paul	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Beique, Paul	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 086
<i>Trust Unit Incentive Rights</i>									
Beique, Paul	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 030
ViRexx Medical Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, Darrell Jerome	4		O	2008-11-12	D	97 - Autre	(60 000)		60 000*
Virtek Vision International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowlie, Randy	4		O	2008-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			57 000
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Steven	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	7.9410	
			M	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	7.9410	610
Brooks, Mike A.	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	7.9410	458
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	7.9410	895
Chapman, Don	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	7.9410	2 201
Dean, Raymond J.	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	7.9410	92
Douglas, Thomas William	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	7.9410	635
Hallborg, Kevin	4		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	7.9410	386
McLennan, Rex John	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	334	7.9410	3 856
Miller, Robert Dana	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	7.9410	655
Mooney, William	5		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400
			O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	4 434	7.6430	4 834
			O	2008-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.4030	2 834

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Muirhead, Andrew	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197	7.9410	1 092
Rurak, Gene	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	7.9410	1 341
Schmidt, Mayo	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	669	7.9410	16 643
Smith, Kelley Jo	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	7.9410	585
Theaker, Grant	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	7.9410	908
Wansbutter, Richard	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	7.9410	831
Wonnacott, Doug	5								
Deborah Wonnacott	PI		O	2007-12-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-08-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	12.3476	69
			O	2008-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	11.7269	142
			O	2008-09-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	12.0482	214
			O	2008-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	10.7980	293
			O	2008-10-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	9.4502	384
			O	2008-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	7.9718	492
			O	2008-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	7.9410	708
<i>Restricted/Performance Share Units</i>									
Mooney, William	5		O	2008-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 292
			O	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(7 875)	7.6430	
			M	2008-11-05	D	36 - Conversion ou échange	(7 875)	7.6430	12 417
Wescast Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Voting Shares</i>									
Harris, Edward Kent	5		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000		5 800
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ketcham Strong, Kathryn	3		O	2005-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2005-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			59 662
<i>Options</i>									
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5								
Stock Option Plan	PI		O	2008-11-07	I	59 - Exercice au comptant	(13 310)		741 960
KETCHAM, William Peters	4, 3		O	2008-11-07	I	59 - Exercice au comptant	(3 327)		24 200
Western Copper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clegg, Jonathan	5		O	2008-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2950	12 500
			O	2008-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	22 500
Corman, Francis Dale	4, 5		O	2008-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3000	2 804 400
			O	2008-11-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3000	2 704 400

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3000	2 904 400
Western GeoPower Corp									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacLeod, Kenneth	4, 5	R	O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1800	7 736 000
		R	O	2008-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1400	7 738 000
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Passport Capital, LLC	3								
Passport Global Master Fund SPC Ltd	PI		O	2008-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 800)		2 407 200
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wi-LAN Inc.	1		O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	1.2742	25 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.2833	40 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.3185	55 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.3147	70 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.3200	85 000
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.2837	100 000
			O	2008-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1850	120 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1854	140 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1725	160 000
			O	2008-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1792	180 000
			O	2008-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.1725	200 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.2500	215 000
			O	2008-11-10	D	38 - Rachat ou annulation	(215 000)		0
<i>Options Warrants</i>									
Bramson, Robert S.	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	1.9100	0
Fattouche, Michel	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	2.8800	225 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	5.6200	200 000
Gillberry, John Kendall	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	5.6200	166 000
Jenkins, William Keith	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	2.8800	231 000
			O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	5.6200	206 000
Richman, Paul	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	5.6200	55 000
Shorkey, Richard John	4		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	5.6200	55 000
Skippen, James	4, 5		O	2008-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	2.8800	945 000
YEARS Financial Trust									
<i>Trust units</i>									
YEARS Financial Trust	1		O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	16.0800	400
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	16.0800	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0100	3 000
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.0100	0
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	14.8600	1 300
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	14.8600	0
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	14.4100	1 100
			O	2008-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	14.4100	0
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	14.2000	3 000
			O	2008-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	14.2000	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.6000	1 000
			O	2008-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	13.6000	0
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandy, Kirk	5		O	2008-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3300	685 500
<i>Options</i>									
Lacroix, Hubert T.	4		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	16.2300	100 000
Mandy, Kirk	5		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	16.2300	1 790 000
McIntyre, Donald	5		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	16.2300	475 000
Meunier, Jules M.	4		O	2008-07-31	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	7.1500	120 000
Simon, Henry	4		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	16.2300	100 000
Swift, Steve	5		O	2008-02-06	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	16.2300	465 000
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cote, Venence Gratien	4, 5		O	2008-11-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	4.0000	98 300
Edwards, James Stewart	4		O	2008-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.4485	16 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Amin, Mohammed Mark	JumpTV Inc.	2008-10-01	2008-11-10	ON
Anderson, John Robert	JumpTV Inc.	2008-10-01	2008-11-10	ON
Battista, Gabriel	JumpTV Inc.	2008-10-01	2008-11-10	ON
Bourne, Ian Alexander	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Brainhunter Inc.	Brainhunter Inc. (formerly TrekLogic Technologies Inc.)	2008-09-29	2008-11-10	ON
Cadzow, Mark David	OceanaGold Corporation	2008-02-11	2008-11-11	ON
Corriente Master Fund, LP	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2008-08-28	2008-11-11	ON
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2008-09-11	2008-11-11	ON
Coulson, Michael	MONETA PORCUPINE MINES INC.	2008-10-31	2008-11-12	ON
Drobeck, Peter Alan	Or Gammon Inc.	2008-10-15	2008-11-11	QC
FORREST, John Eason	Societe d'energie Talisman Inc.	2008-09-30	2008-11-12	AB
	Societe d'energie Talisman Inc.	2008-09-30	2008-11-12	AB
	Societe d'energie Talisman Inc.	2008-10-01	2008-11-12	AB
Gazit Canada Inc.	First Capital Realty Inc.	2008-10-31	2008-11-12	ON
Harper, Alexander	MRRM INC.	2008-01-09	2008-11-12	QC
Homburg Exploitatie Mij B.V.	Homburg Invest Inc.	2006-08-16	2008-11-12	ON
	Homburg Invest Inc.	2008-08-16	2008-11-12	ON
HUGHES, RICHARD WILLIAM	Klondike Silver Corp.	2008-10-05	2008-11-12	BC
Kehrig, Robert Anthony	Fonds Enerplus Resources	2005-03-10	2008-11-06	AB
	Fonds Enerplus Resources	2005-06-09	2008-11-06	AB
	Fonds Enerplus Resources	2005-06-09	2008-11-06	AB
Kilroy, Edward				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
King, Stephen Walter	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
	Alaris Royalty Corp.	2008-10-29	2008-11-10	AB
	Alaris Royalty Corp.	2008-10-29	2008-11-10	AB
Kinyon, John	OceanaGold Corporation	2008-02-11	2008-11-12	ON
Kumoi, Glenn Yoshiaki	Ballard Power Systems Inc.	2008-02-21	2008-11-12	BC
Liebman, Lance Malcolm	Brookfield Properties Corporation	2008-10-10	2008-11-13	ON
Lithwick, Deborah	BCE Inc.	2008-10-20	2008-11-07	QC
Lockerbie & Hole Inc.	Lockerbie & Hole Inc.	2008-10-23	2008-11-12	AB
MacLeod, Kenneth	Western GeoPower Corp	2008-10-24	2008-11-12	BC
	Western GeoPower Corp	2008-10-24	2008-11-12	BC
Martens, Armin	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-24	2008-11-06	MB
Marvis, Curt Wayne	JumpTV Inc.	2008-10-01	2008-11-10	ON
McCluskey, John	ALAMOS GOLD INC	2008-10-09	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-09	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-09	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-14	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-14	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-16	2008-11-10	BC
	ALAMOS GOLD INC	2008-10-16	2008-11-10	BC
McGrath, Ronan	Rogers Communications Inc.	2008-10-30	2008-11-11	ON
	Rogers Communications Inc.	2008-10-30	2008-11-11	ON
Mitchell, Bruce	Midnight Oil Exploration Ltd.	2008-07-29	2008-11-07	AB
	Midnight Oil Exploration Ltd.	2008-09-09	2008-11-07	AB
	Midnight Oil Exploration Ltd.	2008-09-15	2008-11-07	AB
Neldner, Sherri	Alaris Royalty Corp.	2008-10-29	2008-11-10	AB
	Alaris Royalty Corp.	2008-10-29	2008-11-11	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
O'Leary, Jeffrey	European Goldfields Limited	2008-08-18	2008-11-13	ON
O'Shea, Declan G.	Corporation Vector Aérospatiale	2008-06-02	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-06-02	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-03	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-08	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-09	2008-11-13	NF
	Corporation Vector Aérospatiale	2008-09-30	2008-11-13	NF
OUNANIAN, MARDIROS	Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)	2008-10-22	2008-11-07	QC
	Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)	2008-10-24	2008-11-07	QC
Park, Dr. Chong Sup	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Parsons, Charles G.	MONETA PORCUPINE MINES INC.	2008-10-31	2008-11-12	ON
Paterson, G. Scott	JumpTV Inc.	2008-10-20	2008-11-10	ON
	JumpTV Inc.	2008-10-20	2008-11-10	ON
	JumpTV Inc.	2008-10-20	2008-11-10	ON
Peres, Ian Cedric	MONETA PORCUPINE MINES INC.	2008-10-31	2008-11-12	ON
Salthouse, Matthew Jonathon Rayden	OceanaGold Corporation	2008-02-11	2008-11-12	ON
Schulman, Paul Lawrence	Brookfield Properties Corporation	2008-10-31	2008-11-11	ON
Siegrist, John Thomas	NOVA Chemicals Corporation	2008-10-27	2008-11-07	AB
Sinclair, Geraldine Bonnie	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Smith, David John	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Stromquist, John Kevin	Iteration Energy Ltd.	2008-09-15	2008-11-06	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Sutcliffe, David B.				
	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Suwyn, Mark				
	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
The Rule Family Trust				
	Quest Capital Corp.	2008-10-08	2008-11-10	BC
	Quest Capital Corp.	2008-10-10	2008-11-10	BC
	Quest Capital Corp.	2008-10-27	2008-11-10	BC
	Quest Capital Corp.	2008-10-28	2008-11-10	BC
Veilleux, Charles A.				
	MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE	2008-01-04	2008-11-12	QC
Whitehead, Douglas William Geoffrey				
	Ballard Power Systems Inc.	2008-09-30	2008-11-13	BC
Whyte, Rhoderic C.				
	MONETA PORCUPINE MINES INC.	2008-10-31	2008-11-12	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2008-06-09	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Mines Richmont Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2007-06-04	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autoréglementation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Nouveau type de compte pour le service NELTC et fichier NELTC additionnel pour la DTCC

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

Les modifications proposées à la fonction du service NELTC ont été abordées au sein du sous-comité des Opérations de la Section des administrateurs financiers (« SAF ») de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») le 7 mai 2008. La CDS est membre du sous-comité des Opérations de la SAF et les modifications proposées au service NELTC ont été partagées avec le sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS aux fins de suivi et de mise en œuvre. Le sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique a approuvé les modifications proposées indiquées ci-après à la fonction du service NELTC le 10 juin 2008.

1. Compte d'épargne libre d'impôt :

Un nouveau type de compte, le compte d'épargne libre d'impôt, a été ajouté au service NELTC. Ce type de compte sera désigné par le sigle « TFSA ».

2. Transfert de compte « DAYDOS » (terme utilisé par la Depository Trust and Clearing Corporation [« DTCC »] pour désigner leur fichier d'ordres de livraison réglés le jour même) :

Un deuxième fichier de transfert de compte « DAYDOS » de la DTCC sera envoyé à la DTCC le jour même. Celui-ci fera état des activités de transfert réalisées au cours du jour ouvrable ne figurant pas au fichier en début de journée (lequel est livré vers 7 h 30). Toutes les activités réalisées après la livraison du fichier en début de journée, mais avant 15 h le jour même, seront incluses dans ce nouveau deuxième fichier. Toutes les activités réalisées après 15 h seront comprises dans le fichier en début de journée du jour suivant.

Outre les modifications décrites ci-dessus, une correction est apportée au tableau de la section 6.1 du Guide de l'utilisateur du service NELTC quant au territoire de compétence pour l'immobilisation. Le code exact devant être saisi par les utilisateurs du service NELTC est « FED » et non « CAN » (pour désigner le gouvernement fédéral du Canada).

Les procédés et méthodes avec marques de changements peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Guide de l'utilisateur du service NELTC :

- Chapitre 1 « Survol », section 1.2
- Chapitre 6 « Valeurs des champs », section 6.1

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents à l'amélioration de l'écran liste d'événements afférent au dégageement de paiement

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

Le sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS a demandé que les améliorations suivantes soient apportées à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégageement de paiement.

À l'heure actuelle, lorsqu'un agent payeur, ou lorsque la CDS agissant à titre d'agent payeur, dégage les paiements à l'égard de droits et privilèges multiples, il doit naviguer de l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS

afférent au dégagement de paiement à chacun des événements distincts. Lorsqu'il revient à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégagement de paiement, l'agent payeur ne peut vérifier rapidement à partir de la liste quels sont les événements qui ont déjà été traités (c.-à-d. dont le paiement a été dégagé).

Deux améliorations seront apportées à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégagement de paiement :

- Lorsqu'un agent payeur retourne à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégagement de paiement à partir de l'écran DÉGAGEMENT / RETENUE DE PAIEMENT (fonctions d'interrogation et de mise à jour), le curseur sera positionné sur le dernier événement consulté dans l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégagement de paiement.
- De plus, les événements dont le paiement n'a pas été dégagé à la date actuelle seront mis en évidence à l'écran LISTE D'ÉVÉNEMENTS afférent au dégagement de paiement (fonctions d'interrogation et de mise à jour) afin que l'agent payeur puisse rapidement déterminer les événements dont le paiement doit être dégagé.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>
 Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes à l'intention de l'agent dépositaire et de l'agent payeur :

- Chapitre 2 « Procédés et méthodes de l'agent payeur », sections 2.3.1 et 2.4.1

B. CLASSEMENT -- MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents aux restrictions de la SGCR à l'égard des articles rattachés à un choix pour un événement

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

Les modifications proposées visent un élément de soutien à la production, soit un changement apporté au système interne de traitement des droits et privilèges du SGCR afin d'empêcher un utilisateur des Services d'information et de droits et privilèges sur les valeurs de saisir plus de 99 articles rattachés à un seul choix pour un événement de marché. Cet élément est survenu en raison du fait qu'un abonné au fichier de type 7041 portant sur les droits et privilèges avait reçu des données qu'il ne pouvait traiter, car le numéro de trois chiffres de l'article saisi au SGCR (par exemple 102) avait été tronqué à un numéro de deux chiffres au fichier (02) et a été considéré comme une duplication de l'article 002 initialement saisi. Il s'agit uniquement d'un changement interne qui vise l'application client-serveur afférente aux droits et privilèges et n'a aucune incidence sur les adhérents de la CDS. Ce changement est apporté au système interne de la CDS et, de ce fait, les abonnés au fichier n'ont aucune mesure à prendre.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>
Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX :
- chapitre 8 « Activités de droits et privilèges », section 8.2.3

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc.* par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés

financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 septembre 2008.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.